

Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite

Rapport de gestion

Le 4 mars 2008

Le présent document constitue un rapport de gestion portant sur notre situation financière au 31 décembre 2007 et sur nos résultats d'exploitation pour l'exercice terminé à cette date par comparaison avec l'exercice 2006. Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés et les notes complémentaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007. Nos états financiers consolidés ont été établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (les PCGR du Canada). Tous les montants du présent document, sauf indication contraire, sont en millions de dollars canadiens.

Dans le présent document, à moins d'indication contraire ou d'un contexte particulier, les termes « nous », « notre », « nos » et « Placements Bell Aliant, s.e.c. » font référence à Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite et à ses filiales. Le terme « Aliant » fait référence à notre société remplacée, Aliant Inc., et à ses filiales.

Les rapports trimestriels, les rapports annuels et les autres informations financières ainsi que les notices annuelles et les circulaires d'information se trouvent sous la rubrique « Rapports financiers » du site Web du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales (le Fonds) à l'adresse www.bell.aliant.ca. Ces documents et d'autres documents d'information continue se trouvent également à l'adresse www.sedar.com.

Informations prospectives

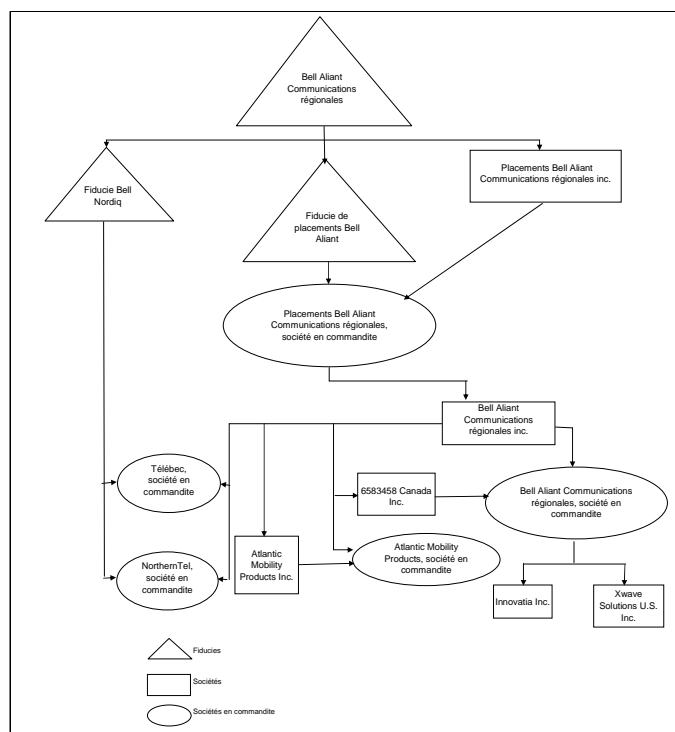
Le présent rapport de gestion est daté du 4 mars 2008 et porte sur les données à cette date, à moins d'indication contraire. Il contient des informations prospectives qui ont trait à notre situation financière future et à nos résultats d'exploitation futurs. Les informations prospectives ont pour but de fournir au lecteur des renseignements sur les attentes et sur les prévisions de la direction pour l'exercice 2008. Les lecteurs sont avisés que l'utilisation de ces informations à d'autres fins peut ne pas être appropriée. Ces informations sont fondées sur les prévisions et les estimations actuelles quant aux marchés sur lesquels nous exerçons des activités, ainsi que sur les opinions et les hypothèses de la direction relatives à ces marchés. À moins d'indication contraire, les informations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion décrivent nos prévisions au 4 mars 2008. Dans certains cas, les informations prospectives peuvent être décelées par des termes comme « prévoir », « croire », « pouvoir », « s'attendre à », « compter », « chercher », « avoir l'intention de » et d'autres termes semblables. Ces informations comportent des risques et des incertitudes importants qui sont difficilement prévisibles ainsi que des hypothèses qui peuvent se révéler inexactes. Certains des facteurs pouvant amener les résultats ou les événements à différer de manière importante des prévisions actuelles comprennent, sans pour autant s'y limiter : notre capacité de mettre en œuvre des stratégies et des plans; la conjoncture économique générale; l'évolution de la concurrence; les modifications du cadre ou des exigences réglementaires; la dépendance envers les systèmes de TI, et l'évolution de la technologie. Certains de ces facteurs échappent presque totalement à notre contrôle. En outre, nous avons formulé un certain nombre d'hypothèses relativement aux informations prospectives dans ce rapport de gestion, notamment en ce qui a trait à l'économie canadienne, aux marchés, aux résultats d'exploitation et financiers et aux opérations. Se reporter aux rubriques « Hypothèses formulées lors de la préparation des informations prospectives et risques pouvant avoir une incidence sur nos activités et nos résultats » du présent rapport de gestion pour obtenir plus de détails sur ces hypothèses et facteurs de risques, entre autres. Si l'un de ces facteurs avait une incidence imprévue sur nous, ou si les hypothèses sous-jacentes aux informations prospectives se révélaient inexactes, les résultats réels ou événements réels pourraient différer considérablement des résultats ou des événements prévus. À moins d'indication contraire, les informations prospectives ne tiennent pas compte de l'incidence que pourraient avoir sur nos activités des opérations ou des éléments non récurrents ou exceptionnels annoncés ou se produisant une fois que les informations ont été fournies. Toutes les informations prospectives contenues dans le présent document et les documents dont il est fait mention dans le présent document sont fournis sous réserve de la présente mise en garde. Rien ne garantit que les résultats ou les faits prévus par nous se réaliseront ou, même s'ils se réalisent en quasi-totalité, qu'ils auront les conséquences prévues. À moins que les lois canadiennes sur les valeurs mobilières ne l'exigent, nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ou de réviser ces déclarations prospectives et nous ne nous engageons aucunement à les mettre à jour ou à les réviser, même si de nouveaux renseignements devenaient disponibles à la suite d'événements futurs, ou pour toute autre raison. Le lecteur ne doit pas se fier indûment à quelque information prospective que ce soit.

Veillez également consulter notre Avis concernant les renseignements prospectifs daté du 5 février 2008 qui se trouve aux adresses www.bell.aliant.ca et www.sedar.com.

Table des matières

Notre société	2
Contexte dans lequel nous exerçons nos activités	3
Revue de l'exercice	7
Stratégie – Réalisations en 2007 et priorités pour 2008	10
Résultats d'exploitation	16
Gestion des finances et du capital	23
Opérations entre apparentés	29
Principales conventions comptables	31
Hypothèses formulées lors de la préparation des informations prospectives et risques pouvant avoir une incidence sur nos activités et nos résultats	38
Mesures financières non définies par les PCGR	48
Attestation du chef de la direction et du chef des finances	55

Notre société



Nous sommes l'un des plus grands fournisseurs régionaux de services de télécommunications en Amérique du Nord, et nous exerçons nos activités principalement dans le Canada atlantique, au Québec et en Ontario. Nous faisons affaire avec les clients depuis plus d'un siècle et nous offrons une vaste gamme de services de communication traditionnels et novateurs de transmission de la voix et de données et un éventail de services de consultation en matière de technologies de l'information (TI), de services de gestion des infrastructures, de solutions matérielles et de solutions technologiques avancées. Les services de communication que nous offrons incluent les services téléphoniques locaux, les services interurbains, les services d'accès aux données et à Internet, les services sans fil, les services de télévision, les services de câblodistribution ainsi que d'autres produits et services. Les services de TI comprennent l'intégration de systèmes, le développement d'applications, l'installation et la gestion de réseaux locaux et généraux, les activités de centres informatiques, le matériel informatique, les progiciels et les services de planification des TI. Nous offrons en outre des services complémentaires

liés à la distribution de gros de matériel et d'accessoires de télécommunications et à la gestion du savoir, notamment des services d'apprentissage en ligne, de la documentation technique et des services et des solutions de vente par téléwebpage.

Placements Bell Aliant, s.e.c. a commencé à exercer ses activités le 7 juillet 2006, conformément au plan d'arrangement (l'arrangement) qui a donné naissance au Fonds. Les détails de l'arrangement figurent dans la circulaire d'information de la direction d'Aliant datée du 14 avril 2006. Nos principales activités sont exercées par Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Bell Aliant, s.e.c.), par Télébec, société en commandite (Télébec) et par NorthernTel, société en commandite (NorthernTel). Nous consolidons ces sociétés en commandite ainsi que d'autres sociétés en commandite et sociétés filiales dans nos états financiers. L'organigramme présenté ci-contre illustre, au 31 décembre 2007, la position du Fonds, de Placements Bell Aliant, s.e.c. et d'autres entités importantes au sein du groupe du Fonds.

Nos résultats sont comptabilisés selon la méthode des intérêts communs. Par conséquent, les données de toutes les périodes antérieures au 7 juillet 2006 sont celles d'Aliant. Aux fins de présentation d'une comparaison et d'une analyse plus significatives d'une période à l'autre, nous présentons également certains résultats antérieurs au 7 juillet 2006 sur une base pro forma, en présumant que Placements Bell Aliant, s.e.c. était en exploitation tout au long de 2006.

Contexte dans lequel nous exerçons nos activités

État de la concurrence

Nous nous mesurons à divers concurrents dans les régions que nous servons. La concurrence accrue exercée par les entreprises de câblodistribution continue de représenter l'un des risques les plus importants auxquels nos activités sont exposées. Au cours de 2007, les câblodistributeurs concurrents ont continué d'élargir leurs zones locales sur notre territoire et ont lancé des campagnes promotionnelles accrocheuses. Ces câblodistributeurs utilisent une stratégie similaire à la nôtre, qui consiste à mettre l'accent sur le regroupement des services dans le but de devenir le fournisseur unique pour toute la maison. À la fin de 2007, nos câblodistributeurs concurrents offraient des services de téléphonie à environ 48 % des foyers sur notre territoire, en hausse comparativement à environ 33 % à la fin de 2006. Nous prévoyons une croissance soutenue de la zone de couverture des concurrents et, à mesure que la concurrence s'intensifie, nous demeurons axés sur la mise en œuvre fructueuse de nos priorités stratégiques. En raison de cette concurrence, nous avons enregistré un recul du nombre de clients des services locaux résidentiels comme il est présenté de façon plus détaillée à la rubrique « Résultats d'exploitation ».

De plus, la concurrence sur le marché canadien du sans fil pourrait s'intensifier à la suite de la décision d'Industrie Canada d'attribuer des licences de spectre sans fil additionnelles au moyen d'un processus d'enchères concurrentielles qui devrait se tenir en mai 2008. Une partie du nouveau spectre sera réservée à l'intention des nouveaux venus dans le marché.

Afin de lutter contre cette pression exercée par nos concurrents, nous poursuivons l'amélioration de nos produits et de nos services, la promotion de nos forfaits de services groupés et l'innovation auprès des clients dans le but d'offrir des solutions complètes. Nous continuons d'investir dans nos collectivités et de soutenir les activités qui sont importantes pour nos clients et nos employés. Pour de plus amples détails, consultez la description de nos réalisations à la rubrique « Stratégie – Réalisations en 2007 et priorités pour 2008 ».

Modification des règles fiscales

En juin 2007, les modifications proposées par le gouvernement fédéral en ce qui a trait au traitement fiscal des fiducies de revenu ont reçu la sanction royale et la loi a été adoptée. Nous prévoyons être en mesure d'exercer nos activités en respectant les lignes directrices en matière de croissance normale, ce qui nous permettra d'être admissibles au report de l'application de ces modifications fiscales jusqu'en 2011. La justification commerciale qui a donné lieu à la conclusion de l'arrangement en 2006 demeure intacte. Nous continuons d'exercer nos activités comme d'habitude et nous prendrons le temps nécessaire pour planifier les modifications futures du traitement fiscal des fiducies de revenu.

Modifications réglementaires en matière de télécommunications

Les décisions rendues par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ainsi que par le gouvernement fédéral influent sur nos activités. À la fin de 2006, le gouvernement fédéral a déposé pour la toute première fois une instruction en matière de politique à l'intention du CRTC, lui demandant de se fier sur le libre jeu du marché autant que possible et d'adopter des règlements d'une manière qui gêne le moins possible les forces du marché. Cette mesure a entraîné l'établissement d'une série de règlements par le CRTC tout au long de 2007 qui ont entraîné des réformes importantes du cadre de réglementation.

Une abstention de réglementation, lorsqu'elle est accordée, permet d'éliminer presque toute la réglementation, y compris la nécessité de présenter une demande au CRTC et d'obtenir son approbation à l'égard de nouveaux services ou de modifications des modalités et des tarifs. À la suite de changements apportés par le gouvernement fédéral le 4 avril 2007 qui modifiaient la décision sur l'abstention de réglementation prise par le CRTC en 2006, et après de nombreuses années d'efforts, nous avons réussi à devenir la première entreprise de services locaux titulaire (ESLT) au Canada à obtenir une abstention de réglementation des services téléphoniques locaux. En date du 4 mars 2008, le CRTC a accordé une abstention de réglementation des services téléphoniques locaux résidentiels dans de nombreuses collectivités situées dans les six provinces où nous exerçons nos activités, y compris dans 125 circonscriptions pour les services résidentiels (dont la mise en œuvre peut être retardée dans trois circonscriptions) et dans 37 circonscriptions pour les services d'affaires (dont la mise en œuvre peut également être retardée dans trois circonscriptions).

En même temps qu'il annonçait sa décision sur l'abstention de réglementation, et sous réserve de l'approbation du CRTC, le gouvernement fédéral a demandé aux entreprises de services de télécommunications de collaborer à la création d'une agence indépendante, financée par les membres du secteur, qui aurait pour mandat de régler les plaintes des consommateurs et des petites entreprises. Le 23 juillet 2007, le poste de Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications (CPRST) était créé. À cette même date, nous, Bell Canada et d'autres fournisseurs de services de télécommunications avons déposé une proposition commune auprès du CRTC aux fins d'approbation de la structure et du mandat de ce commissaire. Ce dernier n'a pas été créé pour remplacer le processus habituel de règlement des plaintes mis en place par les fournisseurs de services de télécommunications; il intervient dans les cas où ces processus n'aboutissent pas au règlement des différends. Une consultation publique a eu lieu en novembre 2007, suite à laquelle le CRTC a rendu une décision qui comprenait les modifications au mandat et à la structure du CPRST. Le 4 février 2008, Bell Aliant (conjointement avec Bell Canada, Northwestel et Télébec) a déposé une requête auprès du CRTC en vertu de laquelle elle demande l'examen et la modification de la Décision 2007-130 en ce qui a trait aux limitations de responsabilité. Un autre regroupement de membres du CPRST a déposé une seconde requête en vertu de laquelle il demande l'examen et la modification de la Décision 2007-130 en ce qui a trait non seulement aux limitations de responsabilité, mais aussi à l'adhésion obligatoire et aux plaintes collectives.

Les autres réformes réglementaires mises en place en 2007 sont également importantes. Par exemple, les modifications apportées par le gouvernement fédéral à la décision sur l'abstention de réglementation se sont aussi traduites par l'élimination des restrictions visant à empêcher les entreprises titulaires à communiquer avec leurs clients qui ont décidé de faire affaire avec un concurrent (les restrictions en matière de reconquête), par la suppression des restrictions applicables aux promotions et par l'autorisation d'annuler les frais de service pour les clients résidentiels qui reviennent après être allés chez un concurrent. Les modifications réglementaires qui ont eu lieu en 2007 sont les suivantes :

- *Tarifs* – Le 30 avril 2007, le CRTC a établi un nouveau cadre de tarification dans le cadre de la Décision de télécom 2007-27, qui régit les tarifs facturés par les ESLT pour les services de télécommunications réglementés, incluant la possibilité d'augmenter les prix des appels locaux à partir de téléphones publics de 25 ¢ à 50 ¢ pour les appels payés en espèces et de 50 ¢ à 1 \$ pour les appels payés autrement. Ce cadre de tarification s'est appliqué à Télébec avec prise d'effet le 1^{er} août 2007. En vertu de l'ancien cadre de tarification, tel qu'il est décrit dans la décision sur le plafonnement des prix rendue le 30 mai 2002, le CRTC a précisé que les diminutions de tarifs imposées à l'égard des services locaux résidentiels risquaient d'avoir une incidence défavorable sur la concurrence sur le marché local et il a donc créé le compte de report. Plutôt que d'imposer la diminution des tarifs des services résidentiels locaux dans les zones autres que les zones de desserte à coût élevé, le CRTC a mis en place le mécanisme du compte de report, selon lequel un montant égal aux pertes de produits serait versé dans le compte de report et y serait conservé. Le nouveau cadre de tarification établi en 2007 élimine le compte de report et permet la subdivision des tarifs résidentiels. La subdivision des tarifs offre une grande flexibilité en ce qui a trait à la tarification de nos services réglementés. Le 9 novembre 2007, le CRTC a également levé l'interdiction de subdiviser les tarifs applicables aux services de téléphones payants et aux services d'affaires.

Le 30 juillet 2007, certaines parties ont présenté une requête au Cabinet, demandant que la Décision de télécom 2007-27 soit renvoyée au CRTC aux fins de reconsidération de l'augmentation des prix des appels à partir de téléphones publics. Le 22 juin 2007, une requête distincte a été présentée au Cabinet par certaines parties demandant que la Décision de télécom 2007-27 soit annulée parce qu'elle établit différentes règles de tarification pour le service local résidentiel de base dans les zones de desserte à coût élevé par rapport aux zones autres que les zones de desserte à coût élevé. Les requérants

contestaient particulièrement le fait que le CRTC avait décidé d'autoriser les compagnies de téléphone titulaires à augmenter chaque année au rythme du taux d'inflation les tarifs pour le service local résidentiel de base dans les zones de desserte à coût élevé, mais qu'une telle augmentation n'était pas autorisée dans les zones autres que les zones de desserte à coût élevé. Le 1^{er} octobre 2007, nous avons déposé conjointement avec Bell Canada une réponse aux deux requêtes, faisant valoir que les décisions prises par le CRTC dans le cadre de la Décision de télécom 2007-27 étaient correctes, en conformité avec l'application régulière de la loi et qu'elles sont conformes aux directives données par le gouvernement dans son instruction en matière de politique du 14 décembre 2006, dans laquelle il demande au CRTC de se fier aux forces du marché dans la plus grande mesure du possible.

- *Examen des mesures réglementaires* – Le 11 juillet 2007, le CRTC a présenté son plan d'action visant l'examen de ses propres mesures réglementaires existantes à la lumière de l'instruction en matière de politique du gouvernement fédéral. Conformément à ce plan d'action, le CRTC a amorcé un processus d'examen des règles relatives au groupement aux termes d'un tarif général et des exigences relatives aux essais de marché. Avec prise d'effet le 23 novembre 2007, le CRTC a éliminé les restrictions à l'égard des règles relatives au groupement, permettant ainsi le groupement des services réglementés et non réglementés sans exigence en matière de dépôt à condition que le tarif du groupement de services soit au moins égal à la somme des tarifs de tous les services réglementés dans le groupement. Le CRTC a également éliminé la nécessité d'obtenir une approbation réglementaire pour les essais de marché visant des services réglementés. Le 22 janvier 2008, le CRTC a publié l'Avis public de télécom CRTC 2008-1 en vertu duquel il cherche à cerner et établir les priorités concernant l'examen des diverses mesures réglementaires sociales et autres mesures non économiques à la lumière de l'instruction. Le CRTC compte publier son plan relatif à l'examen des mesures cernées d'ici le 30 avril 2008.
- *Examen des mesures réglementaires relatives à NorthernTel* – Outre le régime de réglementation des prix établi pour de petites entreprises de services locaux titulaires (petites ESLT), le CRTC a décidé, le 21 novembre 2007, que les restrictions en matière de reconquête des clients des services locaux ainsi que les mesures de protection sur le plan de la concurrence en ce qui a trait aux promotions ne s'appliqueraient pas aux petites ESLT. De plus, le cadre de réglementation régissant les services voix sur IP (VoIP) qui s'applique aux ESLT s'appliquera également aux petites ESLT, mais le plan de rabais tarifaire pour la qualité du service du CRTC ne s'appliquera pas aux petites ESLT. Le CRTC a plutôt demandé aux petites ESLT de continuer à utiliser un système basé sur les plaintes.
- *Examen des services de gros* – Le processus d'examen du cadre réglementaire qu'a amorcé le CRTC en 2006 à l'égard des services de gros rendus par les ESLT, les entreprises de services locaux concurrents et les entreprises de câblodistribution entre elles a pris fin le 7 décembre 2007. Le 3 mars 2008, le CRTC a publié la Décision de télécom 2008-17 en vertu de laquelle il révisé la définition de service essentiel, classe les services de gros aux particuliers en six catégories distinctes, établit les principes de tarification pour chacune de ces catégories et définit des périodes de transition menant à une abstention à l'égard de certains services. Bien que le reste des services de gros que nous offrons demeurent assujettis à une réglementation, les services de réseau numérique propres aux concurrents et les services Ethernet, qui procurent un accès et un transport de fibre, ainsi que certains autres services, feront ultimement l'objet d'une abstention de réglementation d'ici trois à cinq ans, selon la nature particulière du service. Nous étudions actuellement les répercussions de la décision et nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'incidence de la Décision de télécom 2008-17 sur nos activités à l'heure actuelle. Les résultats de cet examen détermineront dans quelle mesure nous serons tenus de continuer à offrir à nos concurrents diverses composantes de notre réseau à des prix réglementés basés sur les coûts, et sur quelle période de temps certaines de ces obligations peuvent être éliminées progressivement.
- *Revue des méthodes d'établissement des coûts, phase II* – L'instance amorcée le 30 mars 2007 par le CRTC afin d'étudier certaines questions liées à l'établissement des coûts relativement aux grandes compagnies titulaires et aux entreprises de câblodistribution a pris fin le 2 novembre 2007. Le 21 février 2008, le CRTC a publié ses conclusions à l'égard de l'instance dans sa Décision de télécom CRTC 2008-14. Nous procédons à l'heure actuelle à l'évaluation de cette décision et nous sommes en train de déterminer si elle aura ou non une incidence sur nos tarifs et sur nos produits d'exploitation.
- *Comptes de report* – Tel qu'il a été présenté à la rubrique « Tarifs », le nouveau cadre de tarification établi en vertu de la Décision de télécom 2007-27 a éliminé le mécanisme de compte de report. Le

compte de report de Bell Aliant a donc été liquidé et fermé en 2007. Toutefois, les comptes de report de Télébec et de Bell Canada ont encore une incidence sur nous. Le solde cumulé du compte de report de Bell Canada au 31 décembre 2007 était estimé à 451 M\$, et son engagement futur annualisé, à 1,4 M\$. Le 3 mars 2008, Bell Canada et Bell Aliant ont déposé des propositions de réduction des tarifs à l'égard des services autonomes de téléphonie résidentiels locaux dans les régions faisant l'objet d'une réglementation à l'intérieur des zones autres que les zones de desserte à coût élevé de l'Ontario et du Québec où elles offrent des services. Ces réductions, si elles étaient approuvées, permettraient d'éliminer l'engagement futur annualisé de Bell Canada.

Sous réserve du résultat des décisions prises par le CRTC et des instances amorcées par le tribunal, nous serons touchés par d'autres propositions de Bell Canada visant à élargir les services à large bande aux collectivités situées dans notre territoire d'exploitation en Ontario et au Québec en règlement du compte de report de Bell Canada puisque nous avons accepté de contribuer à une partie des dépenses liées au projet. En 2006, certains groupes de défense des consommateurs ont interjeté appel en Cour d'appel fédérale (la Cour) pour remettre en question la légalité des comptes de report et l'utilisation des fonds des comptes de report pour des initiatives liées aux services à large bande et à l'accessibilité. Selon eux, les fonds devraient plutôt être remis aux clients des services résidentiels. Bell Canada a également interjeté appel, alléguant que le CRTC n'avait pas compétence pour ordonner l'application de réductions à l'égard de tarifs qui avaient été approuvés de façon définitive. Les deux appels ont été entendus par le tribunal à la fin de janvier 2008, mais il pourrait s'écouler un certain temps avant qu'une décision ne soit rendue. En janvier 2008, avant que les appels ne soient entendus, le CRTC a publié la Décision de télécom 2008-1 en vertu de laquelle elle autorise l'utilisation des fonds du compte de report de Bell Canada pour une partie du programme d'expansion du service à large bande proposé par cette dernière de même que pour les améliorations des services destinés aux personnes handicapées. Le CRTC a enjoint Bell Canada de déposer un plan de mise en œuvre et une mise à jour des coûts d'ici le 17 mars 2008. Le CRTC a également ordonné que tout solde figurant dans le compte de report après la mise en application de ces initiatives soit remis aux abonnés résidentiels des zones urbaines autres que les zones de desserte à coût élevé de l'Ontario et du Québec où Bell Canada et Bell Aliant offrent leurs services et que soit déposé, d'ici le 25 mars 2008, des propositions visant la remise de ces fonds. Le 11 février 2008, Bell Canada a présenté auprès de la Cour un avis de requête visant l'autorisation d'en appeler de la Décision de télécom 2008-1 et de suspendre l'exécution de cette décision, sauf en ce qui a trait aux initiatives visant l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux services de communication. Bell Canada et Bell Aliant ont également remis au CRTC une lettre datée du 15 février 2008 demandant le report du dépôt des informations de suivi en ce qui a trait à l'expansion du service à large bande et aux remises que le CRTC leur a enjoint de déposer en vertu de sa Décision 2008-1, jusqu'à ce que la suspension soit rejetée, ou, si elle est accordée, jusqu'à ce que l'essence de l'appel soit traitée par la Cour et que la suspension soit levée. Le 22 février 2008, le CRTC a approuvé cette requête.

Le 14 septembre 2007, le CRTC a ordonné à Télébec d'amortir sur quatre ans, en montants égaux, le manque à gagner cumulé dans son compte de report et a également approuvé l'application d'un facteur exogène qui a entraîné une augmentation de 3,0 M\$ du taux de recouvrement annuel du manque à gagner récurrent de Télébec. Au 31 décembre 2007, le manque à gagner cumulatif du compte de report de Télébec était évalué à 3,0 M\$ et le manque à gagner récurrent est maintenant évalué à 2,2 M\$, compte tenu de l'augmentation de taux approuvée par le CRTC le 2 novembre 2007.

- *Services Ethernet de gros* – Le 31 août 2007, le CRTC a annulé sa décision rendue antérieurement en 2007 dans laquelle il ordonnait la mise en place de nouveaux services de gros à coût élevé (les services Ethernet par exemple).
- *Qualité des services* – Le CRTC a apporté certaines améliorations aux règles qui régissent les indicateurs de qualité du service pour les concurrents en ce qui concerne la qualité des services de gros offerts par les ESLT.

Le CRTC a adopté une clause de force majeure qui exempte les ESLT de payer des pénalités au cours d'un mois donné si, pendant cette période, la compagnie n'a pas réussi à respecter une norme de qualité du service de détail ou du service aux concurrents en raison d'événements imprévus indépendants de sa volonté, y compris les interruptions de travail.

Transformation de BCE en société fermée

Notre importante partie prenante, BCE, a annoncé la conclusion d'une entente définitive en vue de son acquisition par un groupe d'investisseurs dirigé par Teachers Private Capital, la division d'investissement privé du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, Providence Equity Partners Inc., Madison Dearborn Partners, LLC et Merrill Lynch Global Private Equity. Le 21 septembre 2007, l'opération a reçu l'approbation des actionnaires de BCE, mais elle demeure assujettie à l'obtention des approbations réglementaires. Nous ne sommes pas partie à cette opération et nous ne pouvons prévoir l'incidence qu'aura le transfert de propriété de BCE sur notre entreprise.

Revue de l'exercice

Sommaire des résultats

<i>Pour les exercices terminés les 31 décembre</i> <i>(en millions de dollars)</i>				Données pro forma		
	2007	2006	Variation en %	2007	2006	Variation en %
Produits d'exploitation	3 373,4 \$	2 684,3 \$	25,7	3 373,4 \$	3 299,2 \$	2,2
BAIIA ¹⁾	1 450,2 \$	1 147,5 \$	26,4	1 450,2 \$	1 446,7 \$	0,2
Bénéfice d'exploitation ¹⁾	515,4 \$	550,8 \$	(6,4)	515,4 \$	732,5 \$	(29,6)
Bénéfice net	584,3 \$	2 902,0 \$	(79,9)			

¹⁾ Le BAIIA et le bénéfice d'exploitation ne sont pas des mesures définies par les PCGR. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les PCGR » pour plus de détails.

Les résultats enregistrés en 2007 reflètent la portée élargie de nos activités.

Les résultats d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, comparativement à 2006, reflètent la portée élargie de nos activités depuis le 7 juillet 2006, et se sont traduits par une augmentation des produits d'exploitation, des charges et du BAIIA. Le bénéfice d'exploitation de 2007 illustre cette croissance par rapport à 2006, laquelle a été contrebalancée par un ajustement de 62,0 M\$ au titre de l'amortissement pour la période allant du 7 juillet 2006 au 31 décembre 2006, découlant de la mise au point finale de la répartition du coût d'acquisition à l'égard de nos activités en Ontario et au Québec au cours du deuxième trimestre de 2007, et de l'augmentation de 14,2 M\$ des frais de restructuration et autres frais

Les produits d'exploitation ont augmenté de 2,2 % et le BAIIA a augmenté de 0,2 % au cours de 2007, comparativement aux résultats pro forma de 2006.

Les produits d'exploitation ont augmenté de 2,2 % au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, comparativement aux produits d'exploitation pro forma enregistrés en 2006, la croissance des produits tirés des services Internet, de données, sans fil et de TI ayant plus que contrebalancé le recul des produits tirés des services d'accès local et des services interurbains. Le BAIIA a progressé de 0,2 % au cours de 2007, alors que l'augmentation des produits d'exploitation était accompagnée d'une hausse du coût des marchandises vendues et des coûts liés à la main-d'œuvre. Cette augmentation des coûts a été partiellement contrebalancée par la diminution des frais de vente, généraux et administratifs attribuable principalement à nos initiatives de productivité et par la baisse de 1,2 M\$ des impôts sur le capital.

Le bénéfice d'exploitation a reculé de 29,6 % au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007 par rapport au bénéfice d'exploitation pro forma enregistré en 2006, l'augmentation de 3,5 M\$ du BAIIA ayant été contrebalancée par une hausse de 185,5 M\$ de l'amortissement, par une augmentation de 20,9 M\$ de la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux et par une augmentation de 14,2 M\$ des frais de restructuration et autres frais. La hausse de l'amortissement découle essentiellement de l'augmentation de l'amortissement des actifs incorporels à durée de vie limitée comptabilisé à la conclusion de la répartition du coût d'acquisition dans le cadre de l'arrangement au deuxième trimestre de 2007, incluant l'ajustement au titre de l'amortissement pour la période allant du 7 juillet 2006 au 31 décembre 2006 dont il est question plus haut, et de la diminution de la durée

de vie utile estimative de certains équipements de télécommunications. La charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux a augmenté en raison de la provision pour moins-value au titre des prestations de retraite de 21,4 M\$ portée en diminution d'un excédent comptable dans l'un de nos régimes de retraite à prestations déterminées. Les exigences en matière de provision pour moins-value hors trésorerie en vertu des PCGR du Canada peuvent entraîner une volatilité importante à l'égard des charges de retraite annuelles selon les hypothèses relatives au taux d'actualisation et la situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées établies à la fin de l'exercice. Nous avons également enregistré des frais de restructuration et autres frais de 27,4 M\$ en 2007, liés aux coûts engagés pour faire progresser nos initiatives de productivité en vue de 2008.

Liquidités distribuables

Étant donné que nos activités soutiennent en définitive les distributions aux porteurs de parts du Fonds, les liquidités distribuables combinent le rendement de nos fonds et de ceux du Fonds.

<i>Pour les exercices terminés les 31 décembre</i>			
<i>(en millions de dollars)</i>	2007	2006¹⁾	Variation en %
Liquidités distribuables ²⁾	701,4 \$	722,9 \$	(3,0)
Distributions en espèces déclarées ³⁾	651,1 \$	602,4 \$	8,1

¹⁾ Les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2006 incluent les résultats pro forma.

²⁾ Les liquidités distribuables ne constituent pas une mesure définie par les PCGR. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les PCGR » pour plus de détails.

³⁾ Les distributions déclarées comprennent les montants déclarés par le Fonds à l'intention des porteurs de parts et par Placements Bell Aliant, s.e.c., à l'intention de Bell Canada et de BCE sur les parts qui peuvent être échangées contre des parts du Fonds. Les distributions antérieures au 7 juillet 2006 sont présumées avoir été déclarées conformément à la politique de distribution actuelle.

Les liquidités distribuables ont reculé de 3,0 %, comparativement aux liquidités distribuables pro forma de 2006, étant donné que nous avons accéléré nos investissements dans la technologie de la fibre optique jusqu'aux nœuds.

La baisse des liquidités distribuables pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, comparativement à 2006, est principalement liée à la cession des actifs et des activités d'Aliant Directory Services (ADS) au mois d'avril 2007 ainsi qu'à l'accélération des dépenses en immobilisations dans la technologie de la fibre optique jusqu'aux nœuds. Cette baisse a été partiellement contrebalancée par les liquidités distribuables supplémentaires provenant de l'acquisition, par le Fonds, des participations minoritaires dans Télébec et dans NorthernTel lorsque le Fonds de revenu Bell Nordiq a été transformé en société fermée au mois de janvier 2007. La cession des actifs et des activités d'ADS explique une tranche de 21,6 M\$ de la baisse des liquidités distribuables pour l'exercice. Notre quote-part du produit de la cession d'ADS a été remise au Fonds au moyen d'un remboursement de capital qu'il a utilisé pour racheter des parts du Fonds en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités, atténuant ainsi la baisse des liquidités distribuables par part du Fonds. L'accélération des investissements dans la technologie de la fibre optique jusqu'aux nœuds explique la hausse des dépenses en immobilisations pour l'exercice, une somme de 40 M\$ supplémentaire ayant été investie au cours de 2007. Les liquidités distribuables supplémentaires estimatives attribuables à l'acquisition des participations minoritaires dans Télébec et dans NorthernTel, déduction faite des intérêts débiteurs additionnels imputables à l'acquisition, se sont chiffrées à environ 33,9 M\$ pour l'exercice.

Outre les écarts mentionnés ci-dessus, les liquidités distribuables ont subi certaines pressions négatives résultant de la hausse des cotisations au titre des services rendus et des charges du Fonds. Cette hausse a été en grande partie contrebalancée par l'augmentation du BAIIA et par la baisse des impôts sur le capital ayant un effet sur la trésorerie normalisés. Les cotisations au titre des services rendus ont été plus élevées en raison de la croissance du salaire admissible et de la baisse du taux d'actualisation à long terme utilisé pour les dernières évaluations de la capitalisation. La hausse des charges du Fonds traduit l'augmentation des coûts liés à l'administration visant les porteurs de parts imputable au nombre beaucoup plus important de porteurs de parts du Fonds comparativement à l'ancien nombre d'actionnaires d'Aliant. Enfin, depuis le

troisième trimestre de 2007, nous avons cessé de déduire les impôts sur le capital normalisés des liquidités distribuables étant donné que les gouvernements de toutes les provinces canadiennes où nous exerçons des activités ont annoncé leur intention d'éliminer progressivement l'impôt sur le capital des sociétés d'ici 2012.

Le tableau suivant présente un sommaire du rapprochement des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et des liquidités distribuables pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007. Aucune donnée comparative n'est disponible pour les périodes antérieures à l'arrangement. Toutefois, aux fins de comparaison, le semestre terminé le 31 décembre 2007 et la période allant du 7 juillet 2006 au 31 décembre 2006 sont présentés. Le tableau présente des renseignements supplémentaires sur les liens entre les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, le bénéfice net et les distributions en espèces déclarées pour les différentes périodes. En outre, nous présentons les liquidités distribuables normalisées, une mesure récemment instaurée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) dans le but d'améliorer la comparabilité et la transparence aux fins de présentation du rendement financier des fiducies de revenu. Les liquidités distribuables normalisées sont définies à la rubrique « Mesures financières non définies par les PCGR ».

<i>(en millions de dollars)</i>	Exercice terminé le 31 décembre 2007	Semestre terminé le 31 décembre 2007	Du 7 juillet 2006 au 31 décembre 2006	Variation en %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 207,8 \$	623,3 \$	383,0 \$	62,7
<i>Ajouter (déduire) : Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du Fonds</i>				
et aux activités abandonnées	9,6	0,3	29,2	(99,0)
Dépenses en immobilisations	(543,0)	(284,3)	(261,5)	8,7
Liquidités distribuables normalisées attribuables à la participation minoritaire dans les filiales	-	-	(21,0)	n.s.
Liquidités distribuables normalisées ¹⁾	674,4 \$	339,3 \$	129,7 \$	161,6
<i>Ajouter (déduire) : Éléments d'exploitation financés au moyen des réserves de liquidités ou d'emprunts</i>				
Autres ajustements	26,8	17,9	247,6	(92,8)
Autres ajustements	0,2	(10,1)	(4,6)	119,6
Liquidités distribuables ¹⁾	701,4 \$	347,1 \$	372,7 \$	(6,9)
Bénéfice net	584,3 \$	190,6 \$	158,5 \$	20,3
Distributions en espèces déclarées ²⁾	651,1 \$	321,4 \$	294,8 \$	9,0
Excédent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur les distributions en espèces déclarées ³⁾	566,3 \$	302,2 \$	117,4 \$	157,4
Insuffisance du bénéfice net par rapport aux distributions en espèces déclarées	(66,8) \$	(130,8) \$	(136,3) \$	(4,0)

n.s. - non significatif

¹⁾ Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les PCGR » pour une définition et pour un rapprochement complet des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les liquidités distribuables normalisées et les liquidités distribuables.

²⁾ Les distributions déclarées comprennent les montants déclarés par le Fonds à l'intention des porteurs de parts et par Placements Bell Aliant, s.e.c. à l'intention de Bell Canada et de BCE sur les parts qui peuvent être échangées contre des parts du Fonds.

³⁾ Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent les flux de trésorerie générés par le Fonds et les activités abandonnées.

Les liquidités distribuables normalisées de l'exercice et du semestre terminés le 31 décembre 2007 se sont chiffrées à 674,4 M\$ et à 339,3 M\$, respectivement. Les liquidités distribuables normalisées du semestre terminé le 31 décembre 2007 se sont accrues de 209,6 M\$, ou de 161,6 %, comparativement à la période correspondante de 2006. En 2006, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation comprenaient une charge non récurrente de 147,8 M\$ au titre de la prime liée au remboursement anticipé de la dette à long terme d'Aliant découlant de l'arrangement. Après ajustement pour tenir compte de cette prime liée au remboursement anticipé de la dette, les liquidités distribuables normalisées du semestre terminé le 31 décembre 2007 se sont accrues de 61,8 M\$, ou de 22,3 %. Cet accroissement est essentiellement attribuable à une variation des actifs et des passifs d'exploitation, ou fonds de roulement. Nos besoins en fonds de roulement fluctuent au cours de l'exercice, et ces fluctuations peuvent être plutôt importantes d'un trimestre à l'autre. Cette variabilité est en partie imputable aux règlements en espèces mensuels importants à l'égard des opérations conclues avec Bell Canada et au caractère saisonnier tant de nos débiteurs que de nos créditeurs et charges à payer.

Bien que les besoins en fonds de roulement fluctuent au cours de l'exercice, ils doivent refléter notre croissance normale sur un exercice complet. Nous n'incluons donc pas les flux de trésorerie qui y sont liés dans le calcul de nos liquidités distribuables. Ces besoins sont plutôt financés tout au long de l'exercice au moyen des réserves de liquidités ou d'emprunts à court terme. Cependant, ces fluctuations sont prises en compte dans la définition des liquidités distribuables normalisées proposée par l'ICCA.

Le calcul des liquidités distribuables normalisées et de nos liquidités distribuables reflète les dépenses en immobilisations engagées au cours de l'exercice 2007. Nos dépenses en immobilisations ont représenté 16,1 % des produits d'exploitation, traduisant l'accélération des investissements dans la technologie de la fibre optique jusqu'aux nœuds, et sont conformes à notre cible pour l'exercice. Nous sommes déterminés à maintenir et à améliorer les actifs liés à nos réseaux de façon à soutenir la demande croissante de services de protocole Internet (IP) à large bande. Nos anciennes activités de téléphonie et autres activités connexes continuent à constituer notre assise et, malgré les récents progrès et améliorations technologiques en matière de durée et de capacité productive de nos actifs de télécommunications, nos investissements de maintien sont demeurés relativement stables au fil du temps. Une tranche d'environ 25 % à 30 % de nos dépenses en immobilisations a trait à l'entretien de nos infrastructures de base, aux remplacements de routine et aux engagements émanant des gouvernements ou du CRTC. Le reste de nos dépenses en immobilisations nous permet d'évoluer, à un rythme modéré, vers la nouvelle génération de capacités de réseau IP de façon à permettre la prestation de nouveaux services, lesquels sont nécessaires pour soutenir le caractère durable et la croissance modérée de nos produits d'exploitation.

Nous sommes d'avis que nos activités courantes, déduction faite des dépenses en immobilisations habituelles, généreront des liquidités distribuables suffisantes pour maintenir, et même augmenter légèrement, le montant des distributions en espèces versées au Fonds et à ses porteurs de parts jusqu'en 2011, année au cours de laquelle nous prévoyons que notre bénéfice sera assujéti à l'impôt des sociétés. Puisque nous avons l'intention de distribuer indirectement aux porteurs de parts du Fonds environ 90 % des liquidités distribuables, il restera environ 10 % des liquidités distribuables pour répondre à d'autres besoins de liquidités, par exemple financer le fonds de roulement, régler les frais de restructuration et autres frais, financer les déficits des régimes de retraite, rembourser la dette à long terme et effectuer de petites acquisitions. Au cours de n'importe quelle période donnée, le montant réel des flux de trésorerie pourrait différer du montant que nous avons désigné comme les liquidités distribuables. Ces fluctuations des flux de trésorerie pourront aussi être financées au moyen de cette réserve de liquidités de 10 % ou par des emprunts temporaires. Nous n'avons pas l'intention d'effectuer des emprunts pour financer les distributions régulières.

Notre ratio de distribution annuel exprimé en pourcentage des liquidités distribuables s'est établi à 92,8 % pour l'exercice 2007. Ce résultat a dépassé la cible recherchée de 90 % en raison du financement de l'accélération de la mise en œuvre de notre plan de dépenses en immobilisations à l'égard de la technologie jusqu'aux nœuds pour l'exercice. Au 31 décembre 2006, nous disposions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie en caisse, y compris les billets à recevoir d'un apparenté, d'un montant de 139,4 M\$. Nous avons l'intention de financer les dépenses en immobilisations supplémentaires dans la technologie de la fibre optique jusqu'aux nœuds totalisant 40 M\$ à même ce solde. Cependant, aux fins de la continuité de la présentation, ces dépenses en immobilisations ont été déduites des liquidités distribuables de 2007, ce qui s'est traduit par un ratio de distribution présenté excédant notre cible de 90 % pour 2007.

Notre stratégie de distribution et nos plans de financement sont en harmonie avec notre objectif qui consiste à maintenir l'endettement à un niveau correspondant approximativement au double du BAIIA. Nous sommes d'avis que ce ratio est approprié, étant donné la stabilité prévue des liquidités distribuables et notre volonté de maintenir des cotes de crédit de première qualité. L'utilisation d'une partie de nos réserves de liquidités et, si nécessaire, le recours à l'emprunt pour financer les fluctuations du fonds de roulement, le déficit des régimes de retraite et les impôts ayant un effet sur la trésorerie en excédent des niveaux normalisés, cadre avec les objectifs généraux.

Stratégie – Réalisations en 2007 et priorités pour 2008

Points saillants des réalisations stratégiques de 2007

Au cours de l'exercice 2007, nous avons effectué de nombreuses transactions notamment en fournissant un soutien à la transformation du Fonds de revenu Bell Nordiq en société fermée, la vente des actifs et des activités d'ADS et le placement d'une tranche importante de notre dette à long terme. Ces transactions ont eu une incidence favorable sur nos activités.

Tout au long de 2007, nous sommes demeurés axés sur nos priorités qui consistent à progresser en nous appuyant sur ce que nous faisons bien, c'est-à-dire offrir à nos clients des produits et des services de valeur et un service à la clientèle de catégorie supérieure, d'un bon rapport coût-efficacité, et faire partie intégrante des collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons. Nous avons atteint plusieurs de nos initiatives cibles.

Priorité	Réalizations
Service à la clientèle	<p>Nous avons apporté plusieurs changements à notre façon de servir nos clients, en leur permettant de conclure plus facilement des affaires avec nous, au moment et à l'endroit qui leur convient.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En nous concentrant sur les processus clés en ce qui a trait aux interactions avec notre clientèle ainsi que les processus connexes tout au long de l'exercice, nous avons grandement amélioré la performance opérationnelle en ce qui a trait aux paramètres clés en matière de qualité du service, notamment le pourcentage des demandes de réparation effectuées dans un délai de 48 heures, le pourcentage des promesses de service respectées et le pourcentage des promesses d'assurance de service respectées. • Nous avons entièrement revu la présentation des factures en ligne et sur papier pour la clientèle résidentielle du Canada atlantique, ce qui nous a valu d'être reconnu dans le cadre d'un programme national de reconnaissance. Cette nouvelle présentation s'est traduite par une diminution du volume de communications avec les clients au sujet de la facturation. • Nous avons amélioré les services offerts à la nouvelle clientèle des services à large bande en augmentant la disponibilité pour les rendez-vous le samedi, en fournissant aux clients des plages de rendez-vous de deux heures dans six villes du Canada atlantique, et en déployant le service d'installation « le même jour » du service Internet haute vitesse dans plusieurs localités de l'Ontario et du Québec. • Notre marque Aliant a été reconnue comme la société de télécommunications offrant le meilleur service à la clientèle dans un sondage indépendant mené par CBC News à l'échelle nationale et publié en novembre 2007. Le sondage évaluait la qualité du service à la clientèle offert par 40 des meilleures entreprises au Canada.
Procurer une valeur grâce à des produits et des services de pointe	<p>Nous avons conçu et mis sur le marché de nouveaux forfaits de produits et services novateurs qui sont pratiques et faciles à utiliser pour la clientèle résidentielle, et qui représentent un avantage concurrentiel pour les entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous avons fortement élargi l'accès au service Internet haute vitesse en Ontario et au Québec grâce à l'expansion de la zone de couverture, et nous avons également élargi les services Internet et de TV Aliant au moyen de l'accélération des investissements de 40 M\$ dans la consolidation de la technologie de la fibre optique jusqu'aux nœuds dans le Canada atlantique, ce qui a pratiquement fait quadrupler notre zone de couverture du service TV Aliant et porté à environ 188 000 le nombre de foyers servis à la fin de 2007. • Services résidentiels – Dans le Canada atlantique, nous avons continué à procurer une expérience client distincte aux clients du Forfait économique d'Aliant^{MC} et des produits multiples, ce qui s'est traduit par une satisfaction accrue de la clientèle. En Ontario et au Québec, nous avons lancé les Forfaits de Bell qui offrent à la clientèle résidentielle une combinaison de services, soit les services locaux, les services d'accès Internet haute vitesse, les services sans fil et les services de télévision par satellite de ExpressVu de Bell et d'autres services. Nous avons également lancé les Forfaits Téléphonie résidentielle qui comprennent les services téléphoniques locaux, les fonctions d'appel et la deuxième ligne optionnelle. Nous avons lancé un ensemble de services d'experts Aliant

Priorité

Réalisations

qui offre un service d'aide et de soutien en ligne, à distance et à domicile pour régler les problèmes techniques comme la configuration d'un ordinateur, l'établissement d'un réseau à la maison, l'installation d'un logiciel, la maintenance informatique et le soutien pour les appareils électroniques grand public.

- Services aux petites et moyennes entreprises – Dans le Canada atlantique, nous avons lancé le nouveau Forfait économique Affaires d'Aliant^{MC}, qui vise à simplifier l'achat de technologies de l'information et de la communication (TIC) pour la clientèle des petites entreprises. Nous avons également lancé le service Expert en ligne d'Aliant à l'intention des entreprises, qui permet à la clientèle d'affaires d'avoir accès en tout temps à une aide et à un soutien en matière de TI. En Ontario et au Québec, nous avons lancé le Forfait Essentiel d'affaires et le Forfait démarrage. Nous avons réalisé d'importantes ventes, les clients réalisant la valeur de ces forfaits. Nous avons lancé un éventail de nouveaux services à l'intention de nos moyennes entreprises clientes, notamment des services d'évaluation des technologies et de maintenance proactive.
- Entreprises – Nous avons lancé des solutions VoIP, notamment une solution gérée avec équipement chez le client, un service hébergé (Centrex IP). En outre, nous avons effectué des avancées sur le plan de la conception d'outils de consultation visant la préparation à la technologie IP, en établissant un cadre permettant de comprendre efficacement les avantages et les coûts de l'évolution vers la technologie IP. Nous avons instauré un programme visant l'amélioration de l'expérience IP de bout en bout des clients et de la prestation de services, et nous avons accru les services de réseau étendu propice à la technologie IP et prêt pour la technologie IP dans de nouvelles régions du Canada atlantique. Un certain nombre de clients importants ont mis en œuvre des solutions IP pour remplacer les services traditionnels.

Engagement envers la collectivité

Nous sommes demeurés engagés envers la collectivité, portant notre attention sur les jeunes des collectivités que nous servons. Nous avons amélioré le profil d'engagement de notre entreprise et les efforts bénévoles de la part de nos employés et de nos employés retraités. Durant toute l'année, nous avons investi environ 7 M\$ pour soutenir plus de 1 000 programmes communautaires. Les faits marquants de cet engagement ont notamment trait:

- à des programmes aidant les enfants à demeurer heureux et en santé. Nous avons investi près de 100 000 \$ pour financer des programmes de sport tels que le programme KidSport, le programme R.E.A.L., et le programme P.R.O. Kids. Dans le cadre de ces programmes, des dons sont offerts aux familles dans le besoin de façon à permettre qu'un plus grand nombre d'enfants aient la chance de pratiquer un sport à l'échelle locale. En outre, nous avons offert 12 000 chandails de soccer à des équipes de ligues locales dans le Canada atlantique.
- à des programmes qui permettent aux familles de rester unies dans les moments difficiles. Nous avons offert des cartes d'appel interurbain d'une valeur d'environ 70 000 \$ à des familles qui demeureraient avec leur enfant hospitalisé au Centre de soins de santé IWK ou au Janeway Children's Hospital.
- à 18 sections locales de Centraide dans la région que nous servons. Ces sections financent des centaines d'organismes locaux soutenant une multitude de programmes destinés aux jeunes, de familles dans le besoin

Priorité	Réalizations
	<p>et d'organismes d'aide aux aînés. À titre d'entreprise, nous avons effectué des dons de 146 000 \$ à Centraide. Les employés et les retraités de Bell Aliant, ainsi que la campagne Centraide de cette dernière, ont permis de verser des dons de plus de 445 000 \$ à Centraide.</p>
<p>Efficienc e opérationnelle</p>	<p>Tout en visant l'accroissement de nos produits bruts, nous avons géré énergiquement notre structure de coûts pour assurer la progression des liquidités distribuables et procurer en définitive une valeur aux porteurs de parts du Fonds. Nous avons réalisé des économies d'environ 87 M\$ au chapitre de la productivité en 2007, soit une hausse importante par rapport au total d'environ 65 M\$ à l'exercice précédent.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de la moitié des économies réalisées au chapitre de la productivité sont attribuables aux améliorations des processus, des systèmes et de la technologie, et à l'augmentation de l'efficacité organisationnelle dans nos secteurs géographiques et nos fonctions opérationnelles. Ces améliorations comprennent l'augmentation du nombre d'opérations que nous effectuons nous-mêmes grâce à l'amélioration des sites Web des clients et à l'utilisation des systèmes de réponse vocale interactifs, et la diminution du nombre d'appels de service et, évidemment, du nombre de techniciens ou de véhicules requis grâce à un programme de maintenance proactive en installation extérieure. • Nous avons également réalisé d'importantes économies en diminuant les coûts engagés auprès de tiers, en optimisant les modèles de service de bout en bout et en réduisant notre consommation. Par exemple, nous avons obtenu une réduction de nos coûts unitaires en tirant parti des accords d'approvisionnement de Bell Canada avec des tiers. • D'autres économies ont aussi été réalisées en limitant considérablement les dépenses discrétionnaires.
<p>Acquisitions, dessaisissements et intégrations</p>	<p>Nous explorons constamment d'autres possibilités visant à accroître l'attention que nous accordons à nos activités de base et à les élargir.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le 30 avril 2007, nous avons conclu la vente de notre participation de 87,14 % dans les actifs et les activités d'ADS pour un montant de 327,4 M\$. Le produit de la vente a été versé au Fonds aux fins du rachat de parts en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités. • Nous avons intégré avec succès plusieurs activités : les activités régionales en Ontario et au Québec, Aliant, Télébec et NorthernTel, tandis que nous nous sommes départis de nos activités sans fil dans le Canada atlantique. • Nous avons renégocié avec succès six conventions collectives couvrant plus de 96 % de notre personnel syndiqué sans qu'il y ait arrêt de travail. Les nouvelles conventions arriveront à échéance en 2011 ou après. • Nous avons presque terminé le refinancement de notre dette grâce à l'émission de billets à moyen terme d'un montant de 1,0 G\$ à des conditions avantageuses.

Les résultats enregistrés en 2007 ont atteint nos attentes et les cibles fixées. Le tableau qui suit présente les cibles pour 2007 et notre performance par rapport à ces cibles.

	Résultats de 2007	Cibles pour 2007 – compte tenu de l'investissement accéléré dans la technologie de la fibre optique jusqu'aux nœuds
Produits d'exploitation	3,37 G\$	3,33 G\$ à 3,40 G\$
Liquidités distribuables ¹⁾	701,4 M\$	690 M\$ à 710 M\$
Intensité du capital ²⁾	16,1 %	16,0 % à 16,5 %

1) Les liquidités distribuables sont une mesure non définie par les PCGR. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures non définies par les PCGR » pour plus de détails.

2) L'intensité du capital correspond aux dépenses en immobilisations selon l'état des flux de trésorerie divisées par les produits d'exploitation.

Points saillants des priorités stratégiques pour 2008

Nous exerçons nos activités dans un marché de plus en plus concurrentiel où les fournisseurs de services VoIP, les câblodistributeurs, les intégrateurs de systèmes et les entreprises de services sans fil sont désormais nos concurrents. Nous avons déterminé deux priorités stratégiques pour faire face à la concurrence de plus en plus vive :

- 1) offrir une expérience client supérieure et
- 2) accroître l'efficacité opérationnelle.

L'expérience client supérieure représente la pierre angulaire de notre stratégie et nous croyons que pour créer celle-ci, il faut offrir un service à la clientèle exceptionnel, procurer une valeur grâce à des produits et des services de pointe et faire preuve d'un engagement soutenu envers la collectivité. L'expérience client supérieure procure plusieurs avantages, y compris la fidélisation accrue des clients, l'augmentation des revenus par client et l'accroissement de notre part des nouveaux clients, lesquels améliorent généralement l'efficacité opérationnelle. L'appui de tout le personnel nous permettra de réaliser ces priorités stratégiques. Nos priorités pour 2008 sont résumées ci-dessous :

- *Service à la clientèle* – Nous continuerons de porter notre attention sur notre façon de servir nos clients afin de leur permettre de conclure plus facilement des affaires avec nous. Nous nous concentrerons sur la réalisation des processus clés en ce qui a trait aux interactions avec notre clientèle ainsi que les processus connexes, comme la réduction des intervalles de service et l'augmentation du nombre d'engagements respectés à l'égard de l'approvisionnement et de la prestation de services, sur l'augmentation de la connectivité entre les systèmes des entreprises et les éléments du réseau afin d'accroître l'automatisation pour les services Internet haute vitesse et de télévision, ainsi que sur l'amélioration des processus de réparation, incluant l'amélioration de la fiabilité des installations extérieures.
- *Procurer une valeur grâce à des produits et des services de pointe* – Nous continuerons d'élaborer et de mettre sur le marché des produits et services novateurs qui sont pratiques et faciles à utiliser par les clients, et qui représentent un avantage concurrentiel pour les entreprises. En collaboration avec notre division des TI, xwave, nous continuerons d'offrir une gamme complète de services en matière de TIC à nos clients importants du secteur privé et du secteur public, ainsi que des solutions conçues spécialement pour le secteur de la santé, le secteur de la justice et de la sécurité publique, le secteur de la défense et de l'aérospatiale et les gouvernements.
- *Engagement envers la collectivité* – Nous sommes depuis longtemps engagés envers les collectivités que nous servons et il est dans notre tradition de leur accorder notre soutien pour les aider à prospérer socialement, culturellement et économiquement. Nos 10 000 employés évoluent au sein des centaines de collectivités que nous servons. Leur engagement envers notre entreprise et leur engagement direct envers leurs collectivités constituent un atout important de la force de nos marques. Nous croyons que répondre aux besoins particuliers des collectivités locales nous procure un avantage concurrentiel.

Nous continuerons de gérer énergiquement notre structure de coûts pour accroître nos liquidités distribuables et procurer une valeur aux porteurs de parts du Fonds. En 2008, notre programme de productivité visera à réaliser des économies en ce qui a trait aux charges d'exploitation grâce à des améliorations des processus, des systèmes et de la technologie, au remplacement d'infrastructures et à la consolidation des activités. L'amélioration de l'efficacité opérationnelle constituera l'un des principaux objectifs de l'entreprise, dans un effort pour accroître les liquidités distribuables à mesure que les anciens produits d'exploitation tirés des services assortis d'une marge plus élevée (services locaux et interurbains) seront remplacés par de nouvelles sources de produits d'exploitation. Nous continuerons également de tirer parti de notre envergure et de notre relation avec Bell Canada pour améliorer l'efficacité de notre chaîne d'approvisionnement.

Le 3 janvier 2008, nous avons annoncé notre intention d'acquérir les actifs et les activités de Kenora Municipal Telephone System (KMTS). Cette opération a été conclue le 1^{er} février 2008. Nous prévoyons intégrer les actifs et les activités de KMTS à notre structure et réaliser des synergies opérationnelles en tirant parti des réseaux et des technologies adjacents, et en misant sur notre envergure en ce qui a trait aux achats et à la conception de produits. Nous croyons que l'importance de nos produits d'exploitation et de nos immobilisations, en plus de notre capacité éprouvée de réussir sur les marchés régionaux, nous permette de disposer d'une plateforme solide pour l'acquisition future d'autres entreprises régionales et rurales.

Pour 2008, nous nous attendons à ce que nos résultats à l'égard des principaux indicateurs financiers s'établissent dans les fourchettes présentées ci-dessous. Les cibles sont présentées sur une base comparable aux résultats enregistrés pour 2007.

	Cibles pour 2008
Produits d'exploitation	3,37 G\$ à 3,44 G\$
Liquidités distribuables¹⁾	720 M\$ à 740 M\$
Intensité du capital²⁾	14,5 % à 15,5 %

1) Les liquidités distribuables sont une mesure non définie par les PCGR. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures non définies par les PCGR » pour plus de détails.

2) L'intensité du capital correspond aux dépenses en immobilisations selon l'état des flux de trésorerie divisées par les produits d'exploitation.

Notre modèle financier pour 2008 demeure conforme aux objectifs que nous nous étions fixés au moment de la création de Bell Aliant, soit une modeste croissance des produits d'exploitation et des marges stables favorisant une croissance soutenue des liquidités distribuables. Nous prévoyons que la croissance des produits d'exploitation sera attribuable aux produits d'exploitation tirés des services Internet et d'autres services de données, lesquels devraient plus que contrebalancer le recul des produits tirés des services locaux et des services interurbains, ainsi qu'à la croissance des produits tirés des services de TI, des services sans fil et des services de télévision. Les initiatives favorisant la productivité mises en place en 2007 et les nouvelles initiatives prévues pour 2008 nous aideront à atteindre l'efficacité opérationnelle pour maintenir nos marges. Pour 2008, notre intensité du capital reviendra à des niveaux plus près de la normale, notre programme accéléré pour la technologie de la fibre optique jusqu'aux nœuds de 2007 étant maintenant terminé. Nous maintenons notre engagement à accroître les capacités à large bande et les capacités liées au service de télévision sur IP de notre réseau, mais, en 2008, nous évoluerons à un rythme plus modéré et nous accorderons plus d'attention à la stabilité du service, aux systèmes de soutien administratif et à la conception continue de produits.

Nous viserons encore à verser des distributions en espèces régulières et croissantes à nos porteurs de parts et, indirectement, aux porteurs de parts du Fonds, et maintiendrons notre ratio de distribution cible à 90 %. Le reste des liquidités distribuables générées devrait servir à capitaliser le déficit des régimes de retraite et à couvrir d'autres coûts décaissés comme les impôts sur le capital.

Les informations données précédemment constituent des informations prospectives et les lecteurs sont avisés que les résultats réels peuvent différer de ces informations. Pour obtenir de plus amples détails, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Hypothèses formulées lors de la préparation des informations prospectives et risques pouvant avoir une incidence sur nos activités et nos résultats », à la rubrique intitulée « Informations prospectives » au début de ce rapport de gestion ainsi qu'à notre Avis concernant les renseignements prospectifs daté du 5 février 2008.

Résultats d'exploitation

Au 31 décembre 2006, nos résultats d'exploitation étaient présentés selon trois secteurs isolables : le secteur de Bell Aliant, le secteur du Groupe Bell Nordiq et le secteur des autres filiales. Par suite de la transformation en société fermée du Fonds de revenu Bell Nordiq en janvier 2007 et de la vente de l'actif net et des activités d'ADS en avril 2007, nous gérons notre société et classons nos activités de façon à prévoir et à évaluer le rendement en fonction d'un seul secteur en 2007. Outre au moyen des liquidités distribuables, notre rendement financier est évalué au moyen des produits d'exploitation, du BAIIA et du bénéfice d'exploitation.

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)				Données pro forma		
	2007	2006	Variation en %	2007	2006	Variation en %
Services locaux et d'accès	1 430,9 \$	1 008,1 \$	41,9	1 430,9 \$	1 455,4 \$	(1,7)
Services interurbains	474,8	350,8	35,3	474,8	490,3	(3,2)
Services de données	722,5	515,3	40,2	722,5	673,8	7,2
Services et solutions matérielles de TI	319,7	278,6	14,8	319,7	279,0	14,6
Services sans fil	64,4	269,3	(76,1)	64,4	55,9	15,2
Autres produits	361,1	262,2	37,7	361,1	344,8	4,7
Produits d'exploitation	3 373,4 \$	2 684,3 \$	25,7	3 373,4 \$	3 299,2 \$	2,2
Charges d'exploitation	1 923,2	1 536,8	25,1	1 923,2	1 852,5	3,8
BAIIA ¹⁾	1 450,2 \$	1 147,5 \$	26,4	1 450,2 \$	1 446,7 \$	0,2
Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux	131,6	99,7	32,0	131,6	110,7	18,9
Amortissement	775,8	483,8	60,4	775,8	590,3	31,4
Frais de restructuration et autres frais	27,4	13,2	107,6	27,4	13,2	107,6
Bénéfice d'exploitation ¹⁾	515,4 \$	550,8 \$	(6,4)	515,4 \$	732,5 \$	(29,6)
Autres charges (produits)	0,2	(2 768,5)	n.s.			
Intérêts débiteurs	158,5	108,0	46,8			
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	(120,9)	236,7	n.s.			
Part des porteurs sans contrôle	158,9	93,9	69,2			
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	318,7 \$	2 880,7 \$	(88,9)			
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	265,6	21,3	n.s.			
Bénéfice net	584,3 \$	2 902,0 \$	(79,9)			

n.s. - non significatif

¹⁾ Le BAIIA et le bénéfice d'exploitation ne constituent pas des mesures définies par les PCGR. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les PCGR » pour plus de détails.

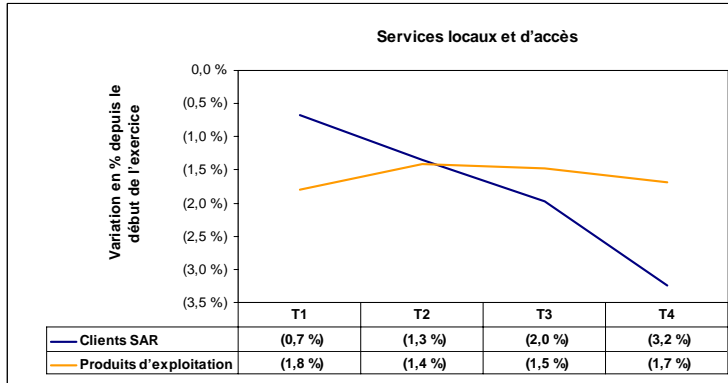
Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, les produits et les charges d'exploitation, tels qu'ils sont présentés dans nos états financiers, se sont accrus considérablement par rapport à 2006, résultat qui traduit l'élargissement de la portée géographique et l'accroissement de la clientèle depuis le 7 juillet 2006. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par un recul des produits d'exploitation tirés des services sans fil en raison du transfert des activités sans fil d'Aliant à Bell Canada en vertu de l'arrangement.

Afin d'évaluer la croissance sous-jacente, nous présentons et commentons également notre analyse des résultats d'exploitation par rapport aux résultats de l'exercice précédent sur une base pro forma.

Produits d'exploitation

Services locaux et d'accès

Les produits d'exploitation tirés des services locaux et d'accès proviennent essentiellement de la prestation des services d'accès au réseau (SAR), ainsi que des fonctions de service améliorées, des paiements de contribution et des paiements des concurrents pour l'accès au réseau.



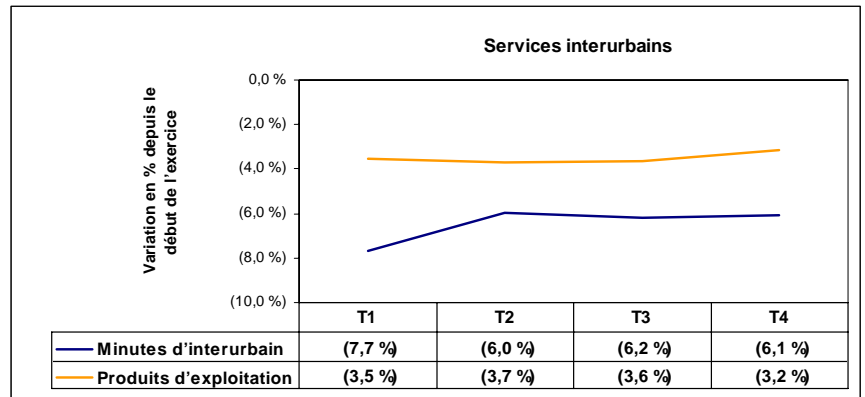
Bien que le nombre de clients des SAR ait diminué de 3,2 %, les hausses de tarifs dans certains marchés et la percée accrue des fonctions ont permis de limiter à 1,7 % la baisse des produits d'exploitation tirés des services locaux et d'accès pour l'exercice 2007 par rapport aux produits pro forma de 2006.

Au 31 décembre 2007, le nombre de clients résidentiels des SAR était inférieur de 4,1 % au nombre enregistré au 31 décembre 2006, résultat qui traduit les pertes au profit de concurrents, la diminution du nombre de deuxièmes lignes et l'adoption de la technologie sans fil et de la technologie voix sur IP. Au

31 décembre 2007, le nombre de clients d'affaires des SAR était de 1,6 % inférieur à celui enregistré au 31 décembre 2006, déclin qui reflète les pertes au profit de concurrents et l'adoption de services de remplacement.

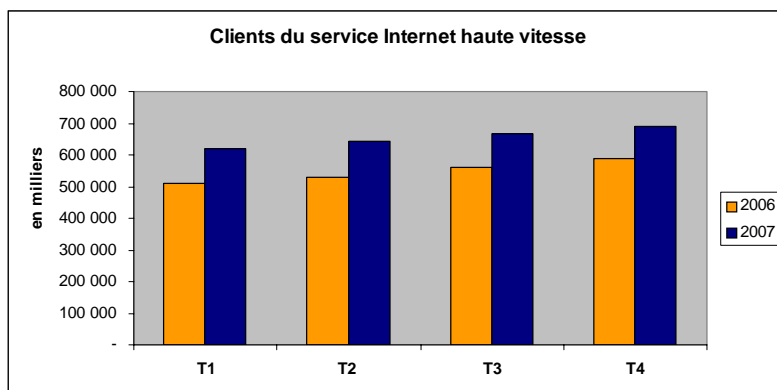
Services interurbains

Les produits d'exploitation tirés des services interurbains, lesquels proviennent de la prestation des services interurbains et des appels interurbains entrants, ont diminué de 3,2 % en 2007, comparativement aux produits d'exploitation pro forma de 2006. Au cours de l'exercice 2007, les minutes d'appel interurbain ont reculé de 6,1 % comparativement à l'exercice 2006 en raison des pertes au profit de concurrents et du remplacement par les services de téléphonie cellulaire et par les services IP. Des hausses de tarifs ciblées et des modifications aux services offerts aux clients, particulièrement à l'intérieur d'un forfait groupé, ont aidé à contenir une partie du recul des produits d'exploitation. Les clients tendent à passer d'un service basé sur le tarif à la minute à un forfait illimité ou à utilisation étendue pour un prix mensuel fixe.



Services de données

Les produits d'exploitation tirés des services de données proviennent des services d'accès aux données, des services des circuits de données, des services Internet haute vitesse et des services du réseau commuté, ainsi



que des services et des applications améliorés comme les services de sécurité, le téléchargement de musique et l'accès commuté rapide. Les produits d'exploitation tirés des services de données ont augmenté de 7,2 % en 2007, comparativement aux produits d'exploitation pro forma de 2006. Au 31 décembre 2007, le nombre de nouveaux abonnés net du service Internet haute vitesse était 17,1 % supérieur à celui de l'exercice précédent, la croissance ayant été observée essentiellement sur le marché résidentiel. Les offres promotionnelles se sont traduites par une diminution de 2,1 % des produits mensuels moyens par client des services Internet haute vitesse

résidentiels, lesquels sont passés de 35,71 \$ en 2006 à 34,95 \$ en 2007. Nous nous attendons à ce que les produits d'exploitation moyens par client (PEMC) augmentent à mesure que les promotions viendront à échéance et que nous mettrons sur le marché des services haute vitesse de qualité supérieure.

Produits d'exploitation tirés des services et des solutions matérielles de TI

Les produits d'exploitation tirés des services et des solutions matérielles de TI proviennent principalement de notre division des TI, xwave, par l'intermédiaire de l'intégration de systèmes, de la conception de logiciels et des services de consultation auprès des entreprises et d'infrastructures, comme les centres de données, les centres d'assistance, les services de sécurité et l'assistance technique. Les produits d'exploitation tirés des services et des solutions matérielles de TI se sont accrus de 14,6 % en 2007, comparativement aux produits d'exploitation pro forma de 2006. La croissance des produits d'exploitation tirés des services de TI est principalement attribuable à l'augmentation des produits d'exploitation tirés des services gérés et des activités de TI dans les marchés verticaux des soins de santé, de la défense et de l'aérospatiale. Les produits d'exploitation tirés des solutions matérielles de TI ont enregistré une croissance de 19,1 % en 2007 en raison de l'augmentation des ventes au gouvernement fédéral et autres organismes. Ces ventes sont davantage soumises à des variations saisonnières que nos autres sources de produits.

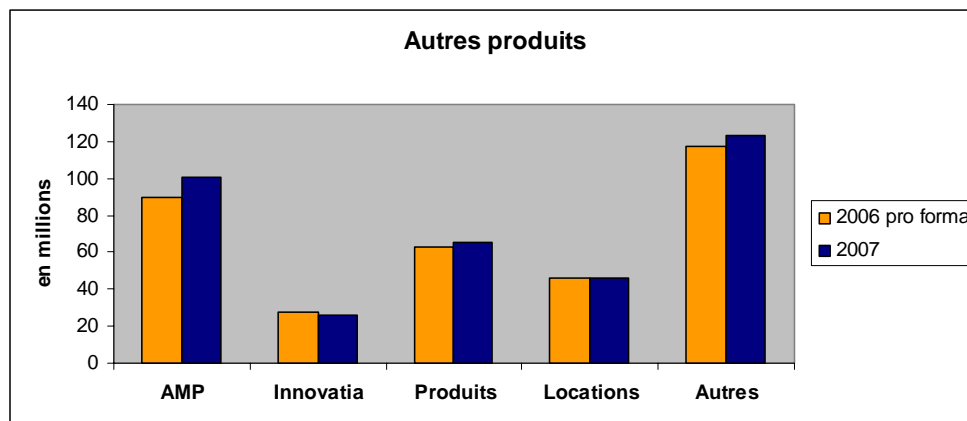
Services sans fil

Les produits d'exploitation tirés des services sans fil proviennent de la prestation de services de téléphonie cellulaire, de téléavertisseur et de radiotéléphonie mobile par l'intermédiaire des réseaux analogiques et numériques sans fil de Télébec et de NorthernTel. Les produits ont augmenté de 15,2 % en 2007, comparativement aux produits d'exploitation pro forma tirés des services sans fil en 2006. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse de 8,2 % du nombre de clients des services sans fil; cependant la croissance du nombre de clients a subi les répercussions défavorables de deux événements précis survenus en 2007. L'ajustement du nombre de clients suite à un rapprochement des systèmes ainsi que la suppression du service prépayé analogique ont entraîné une baisse de notre clientèle de base totalisant environ 6 800 clients. Exclusion faite de ces événements, la croissance du nombre de clients aurait été d'environ 15,9 %, soit une croissance comparable à celle des produits pour l'exercice.

Autres produits

Les autres produits se composent des produits d'Atlantic Mobility Products (AMP), des produits d'Innovatia Inc., de la location et de la vente de terminaux, de la vente d'ordinateurs personnels, des produits tirés de TV Aliant, des produits tirés de la location de bâtiments ainsi que des produits tirés de l'arrangement d'impartition que nous avons conclu avec Bell Mobilité. Les autres produits ont augmenté de 4,7 % en 2007, comparativement aux autres produits pro forma comptabilisés en 2006, principalement en raison d'une hausse des produits d'exploitation d'AMP découlant d'une demande accrue de la part de la

clientèle pour du matériel de première qualité. Une croissance de la vente de terminaux commerciaux a également été enregistrée grâce aux fortes ventes effectuées à l'intention des centres de contact qui ont mis à niveau leurs commutateurs pour les rendre compatibles avec les réseaux de données IP modernes.



Charges d'exploitation

<i>Pour les exercices terminés les 31 décembre</i> (en millions de dollars)				Données pro forma		
	2007	2006	Variation en %	2007	2006	Variation en %
Coût des marchandises vendues	655,8 \$	514,1 \$	27,6	655,8 \$	592,9 \$	10,6
Salaires, avantages, main-d'œuvre contractuelle et consultation	678,2	569,3	19,1	678,2	634,6	6,9
Frais de vente, généraux et administratifs	579,9	442,9	30,9	579,9	614,5	(5,6)
Impôts sur le capital	9,3	10,5	(11,4)	9,3	10,5	(11,4)
Charges d'exploitation	1 923,2 \$	1 536,8 \$	25,1	1 923,2 \$	1 852,5 \$	3,8

Les charges d'exploitation ont augmenté de 3,8 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, comparativement aux charges d'exploitation pro forma enregistrées à l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse du coût des marchandises vendues et des coûts liés à la main-d'œuvre. Le coût des marchandises vendues est fortement influencé par les produits d'exploitation tirés des solutions matérielles de TI, par les produits d'AMP et par les ventes d'autres produits. La croissance connexe des produits d'exploitation tirés de la vente de ces produits entraîne la hausse du coût des marchandises vendues. L'augmentation des salaires, des avantages, de la main-d'œuvre contractuelle et de la consultation traduit essentiellement les hausses de salaire annuelles, la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre contractuelle au sein des services de TI et l'augmentation des activités d'impartition.

Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par la diminution des frais de vente, généraux et administratifs et des impôts sur le capital. La diminution des frais de vente, généraux et administratifs découle principalement des compressions de coûts réalisées grâce aux initiatives favorisant la productivité qui se sont poursuivies pendant tout l'exercice. La diminution des impôts sur le capital résulte de la baisse des taux d'imposition sur le capital et d'une réattribution de l'assiette de l'impôt sur le capital aux provinces dont le taux d'imposition sur le capital est inférieur au moment de la liquidation de l'une de nos filiales.

Autres charges prises en compte dans le bénéfice d'exploitation

Les facteurs expliquant la hausse de la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux, de l'amortissement et des frais de restructuration et autres frais sont analysés à la rubrique « Revue de l'exercice ».

Autres charges présentées sous le bénéfice d'exploitation

Les autres charges qui suivent sont analysées en tenant compte des montants présentés, étant donné qu'elles n'ont pas été assujetties à des ajustements pro forma, sauf aux fins du calcul des liquidités distribuables, comme il est indiqué à la rubrique « Revue de l'exercice ».

Autres charges (produits)

Les résultats présentés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 tiennent compte des éléments qui ont été comptabilisés spécifiquement en ce qui a trait à l'arrangement conclu au début du mois de juillet 2006, notamment un gain de 1,95 G\$ à la cession des activités sans fil d'Aliant et des actions de DownEast Ltd., un gain sur dilution de 1,0 G\$ et une charge de 147,8 M\$ liée à la prime de remboursement anticipé de la dette.

Intérêts débiteurs

La hausse de 46,8 % des intérêts débiteurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 par rapport à l'exercice 2006 reflète l'importante augmentation de la dette à long terme contractée pour conclure l'arrangement. Cette hausse a été en partie contrebalancée par la baisse de l'ensemble des taux d'intérêt par rapport à ceux calculés sur la dette à long terme d'Aliant, laquelle a été presque entièrement remboursée et refinancée dans le cadre de l'arrangement. Nous avons également contracté une dette additionnelle pour financer l'acquisition des participations minoritaires dans Télébec et NorthernTel en janvier 2007.

Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices

Une partie de notre bénéfice est réalisée par l'intermédiaire de sociétés en commandite. Par conséquent, cette partie de notre bénéfice est exonérée de l'impôt des sociétés puisque le bénéfice imposable est attribué directement à nos associés. La charge d'impôts présentée a trait à nos filiales constituées en société par actions dont le bénéfice imposable est assujéti à l'impôt. Notre taux effectif d'économie d'impôts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 s'est établi à 33,9 % de notre bénéfice avant impôts, ce qui représente une baisse considérable par rapport au taux effectif de la charge d'impôts de la période correspondante de 2006, qui s'établissait à 7,4 %. Cette diminution considérable de notre taux d'imposition effectif s'explique par plusieurs facteurs, notamment les suivants :

- Une charge d'impôts futurs de 225,1 M\$ liée au gain à la cession de nos activités sans fil a été constatée en 2006, alors qu'aucune activité similaire n'a été comptabilisée en 2007;
- Un recul de 37,3 points de pourcentage lié aux intérêts créditeurs intersociétés gagnés par les entités non imposables a été constaté en 2007, comparativement à un recul de 1,4 point de pourcentage en 2006;
- Un recul de 15,9 points de pourcentage a été enregistré en 2007 relativement au bénéfice imposable attribué à la part des porteurs sans contrôle, pour laquelle nous ne constatons aucune charge d'impôts, comparativement à une réduction de 4,1 points de pourcentage en 2006;
- Un recul de 26,6 points de pourcentage essentiellement attribuable à la réévaluation des actifs et des passifs d'impôts futurs nets découlant des modifications des taux d'imposition s'est traduit par une économie d'impôts futurs de 94,7 M\$.

L'importante baisse du taux d'imposition effectif s'est traduite par une économie d'impôts de 120,9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, comparativement à une charge d'impôts de 236,7 M\$ en 2006.

Part des porteurs sans contrôle

La part des porteurs sans contrôle représente la participation de 35,9 % que détient Bell Canada dans Bell Aliant, s.e.c. ainsi que la participation indirecte de 36,7 % que le Fonds détient dans Télébec et NorthernTel par l'entremise de la Fiducie Bell Nordiq. Les distributions par part attribuables et versées à Bell Canada correspondent, dans la mesure du possible, aux distributions par part versées par le Fonds aux porteurs de parts du Fonds. La part des porteurs sans contrôle liée à la participation de Bell Canada dans Bell Aliant, s.e.c. est fondée sur la quote-part des distributions de Bell Aliant, s.e.c. revenant à Bell Canada. Au cours de 2007, nous avons inscrit dans nos résultats une part des porteurs sans contrôle de 158,9 M\$. Pour cette même période, les distributions déclarées par nos filiales à l'intention de la part des porteurs sans contrôle se sont chiffrées à 244,0 M\$. Une tranche de 203,1 M\$ de ce montant a été versée à Bell Canada par Bell Aliant, s.e.c. et une tranche de 40,9 M\$ a été versée indirectement au Fonds par Télébec et NorthernTel. Le 1^{er} janvier 2008, la participation indirecte de 36,7 % que le Fonds détenait dans Télébec et NorthernTel nous a été transférée et, par conséquent, cette participation indirecte sera éliminée dans les prochaines périodes.

Bénéfice net lié aux activités abandonnées

Le bénéfice net lié aux activités abandonnées reflète les résultats de SalesBridge Canada Corp., une filiale dans laquelle nous détenons une participation de 51 %, et ceux d'ADS jusqu'au mois d'avril 2007, moment où nous avons constaté un montant de 258,2 M\$ représentant notre quote-part du gain après impôts à la vente des actifs et des activités d'ADS.

Principales données financières trimestrielles

Le tableau qui suit présente les principales données financières trimestrielles consolidées par trimestre pour 2007 et 2006. Cette information trimestrielle n'est pas vérifiée, mais a été préparée de la même façon que les états financiers annuels consolidés.

Pour les huit trimestres compris dans la période terminée le 31 décembre (en millions de dollars, sauf les montants par part ou action)	2007				2006			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Produits d'exploitation	851,4 \$	825,4 \$	837,9 \$	858,7 \$	527,7 \$	516,5 \$	802,8 \$	837,3 \$
Produits d'exploitation pro forma ¹⁾					821,9 \$	814,9 \$	825,1 \$	
BAIIA ¹⁾	349,5 \$	358,1 \$	372,4 \$	370,2 \$	212,0 \$	216,0 \$	355,6 \$	363,9 \$
BAIIA pro forma ¹⁾					352,9 \$	363,2 \$	366,7 \$	
Bénéfice d'exploitation ¹⁾	171,6 \$	55,8 \$	142,3 \$	145,7 \$	88,8 \$	91,7 \$	184,4 \$	185,9 \$
Bénéfice d'exploitation pro forma ¹⁾					171,6 \$	180,8 \$	194,2 \$	
Bénéfice net (perte nette) :								
Activités poursuivies	83,0 \$	44,9 \$	72,7 \$	118,1 \$	35,3 \$	47,9 \$	2 930,1 \$	(132,6) \$
Activités abandonnées	5,5	260,3	0,5	(0,7)	4,9	5,3	5,5	5,6
Bénéfice net (perte nette)	88,5 \$	305,2 \$	73,2 \$	117,4 \$	40,2 \$	53,2 \$	2 935,6 \$	(127,0) \$
Résultat de base et dilué par part ou action :								
Activités poursuivies	0,54 \$	0,29 \$	0,48 \$	0,78 \$	0,26 \$	0,36 \$	20,07 \$	(0,87) \$
Activités abandonnées	0,04	1,71	0,00	(0,00)	0,04	0,04	0,04	0,04
Résultat de base et dilué par part ou action	0,58 \$	2,00 \$	0,48 \$	0,77 \$	0,30 \$	0,40 \$	20,11 \$	(0,83) \$
Liquidités distribuables ¹⁾	192,1 \$	162,2 \$	177,6 \$	169,5 \$	-	-	185,9 \$	186,8 \$
Distributions en espèces déclarées	166,2 \$	163,5 \$	161,3 \$	160,1 \$	-	-	141,0 \$	153,8 \$
Dividendes sur actions privilégiées déclarés	-	-	-	-	2,4 \$	2,4 \$	-	-
Dividendes sur actions ordinaires déclarés	-	-	-	-	39,5 \$	39,5 \$	-	-

¹⁾ Les produits d'exploitation pro forma, le BAIIA, le BAIIA pro forma, le bénéfice d'exploitation, le bénéfice d'exploitation pro forma et les liquidités distribuables ne sont pas des mesures définies par les PCGR. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les PCGR » pour plus de détails.

Tel qu'il a été mentionné à la rubrique « Notre Société », les résultats des deux premiers trimestres de 2006 reflètent les activités d'Aliant et ne sont pas directement comparables aux six trimestres suivants, lesquels reflètent les activités de Placements Bell Aliant, s.e.c. Les opérations importantes qui suivent ont eu une incidence sur les résultats trimestriels de 2006 :

- Le bénéfice net du premier trimestre de 2006 a subi l'incidence négative d'une perte de 13,2 M\$ liée à des instruments financiers dérivés découlant de l'exercice d'un swap de taux d'intérêt et de l'extinction de la prime non amortie connexe, pour une incidence nette de 8,3 M\$ après impôts.
- Le troisième trimestre de 2006 correspond à la première période pour laquelle nous avons présenté des résultats depuis la conclusion de l'arrangement le 7 juillet 2006, et le bénéfice net de ce trimestre tient compte d'un gain de 1,95 G\$ à la vente des activités sans fil d'Aliant et des actions de DownEast Ltd., de même que d'un gain sur dilution de 1,0 G\$ résultant de la restructuration.
- Le bénéfice net du quatrième trimestre de 2006 a subi l'incidence négative d'une charge d'impôts futurs de 225,1 M\$ liée au gain à la cession des activités sans fil d'Aliant réalisé au troisième trimestre.

Les résultats d'exploitation trimestriels pour 2007 reflètent les opérations et tendances importantes qui suivent :

- Les résultats d'exploitation du premier trimestre comprennent généralement de fortes ventes de services et de solutions matérielles de TI par rapport aux autres trimestres. Le recul des produits d'exploitation tirés des services locaux, d'accès et interurbains enregistré à chaque trimestre a été contrebalancé par la croissance stable et régulière des produits tirés dans les autres secteurs de l'entreprise.

- Les charges d'exploitation au premier trimestre tiennent également compte de la hausse des coûts découlant de l'augmentation des ventes de services et de solutions matérielles de TI. De plus, la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre et des frais de consultation au cours de l'exercice a été partiellement contrebalancée par l'incidence des initiatives de productivité mises en œuvre au cours de l'exercice, les économies les plus importantes ayant été réalisées au quatrième trimestre.
- Le bénéfice d'exploitation a été touché par plusieurs opérations effectuées en 2007. Tout d'abord, au deuxième trimestre, nous avons mené à terme la répartition du coût d'acquisition dans le cadre de l'arrangement, ce qui s'est traduit par une augmentation de 125,3 M\$ de l'amortissement, dont une tranche de 62,0 M\$ est liée à la période allant du 7 juillet 2006 au 31 décembre 2006 et une tranche de 31,5 M\$ est liée à la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 mars 2007. Ensuite, nous avons entrepris un programme de restructuration au deuxième trimestre afin de faire progresser les initiatives de productivité de l'entreprise. Le coût total du programme s'est élevé à 27,4 M\$ pour 2007. Les résultats du troisième trimestre tiennent compte d'un montant de 20,8 M\$ au titre des frais de restructuration et autres frais, et, au quatrième trimestre, ce montant s'est élevé à 5,2 M\$. Finalement, au quatrième trimestre, nous avons enregistré une provision pour moins-value au titre des prestations de retraite de 21,4 M\$ portée en diminution d'un excédent comptable d'un régime de retraite.
- Le bénéfice net a subi les incidences de plusieurs opérations importantes au cours de l'exercice. Au deuxième trimestre, la vente des actifs nets et des activités d'ADS a généré un montant de 258,2 M\$ représentant notre quote-part du gain après impôts, lequel est inscrit dans le bénéfice net lié aux activités abandonnées. En outre, nous avons enregistré des économies d'impôts futurs de 43,6 M\$ au deuxième trimestre de 2007, principalement en raison de l'incidence des modifications des taux d'imposition ainsi que de l'amortissement des actifs incorporels acquis dans le cadre de l'arrangement. Au quatrième trimestre, nous avons enregistré une économie d'impôts futurs de 60,7 M\$, principalement en raison de la réévaluation des actifs et des passifs d'impôts futurs nets découlant des modifications des taux d'imposition.

De plus amples détails sur les résultats du quatrième trimestre sont disponibles dans notre rapport de gestion daté du 5 février 2008 qui se trouve sur notre site Web à l'adresse www.bell.aliant.ca et sur le site de SEDAR à l'adresse www.sedar.com, et qui est également intégré par renvoi au présent rapport de gestion.

Principales données financières annuelles

Le tableau qui suit présente une analyse sommaire de nos résultats financiers de 2007 par rapport à 2006 et à 2005.

<i>Pour les exercices terminés les 31 décembre</i>			
<i>(en millions de dollars, sauf les montants par part ou action)</i>			
	2007	2006	2005
Produits d'exploitation	3 373,4 \$	2 684,3 \$	2 027,6 \$
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	318,7 \$	2 880,7 \$	178,2 \$
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	265,6	21,3	21,2
Bénéfice net	584,3 \$	2 902,0 \$	199,4 \$
Résultat de base et dilué par part ou action			
Activités poursuivies	2,09 \$	20,72 \$	1,30 \$
Activités abandonnées	1,74	0,15	0,16
Total du résultat de base et dilué par part ou action	3,83 \$	20,87 \$	1,46 \$
Distributions déclarées par part du Fonds	2,81 \$	1,31 \$	-
Dividendes déclarés par action ordinaire d'Aliant	-	0,62 \$	1,18 \$
Dividendes déclarés par action privilégiée d'Aliant	-	-	1,36 \$
Total de l'actif	10 472,9 \$	10 692,5 \$	2 867,3 \$
Total de la dette à long terme (y compris la tranche à court terme)	2 573,6 \$	2 811,2 \$	904,5 \$

Le tableau ci-dessus présente les résultats d'Aliant pour les périodes allant jusqu'au 6 juillet 2006 et de Placements Bell Aliant, s.e.c. pour la période allant du 7 juillet 2006 au 31 décembre 2007. L'accroissement marqué des résultats de 2006 et de 2007 par rapport à 2005 est essentiellement attribuable à la taille accrue de nos activités découlant de l'arrangement. La comparabilité des résultats de 2007 et de 2006 est analysée dans le présent document à partir tant des données présentées que des données pro forma en ce qui concerne certains résultats d'exploitation.

Gestion des finances et du capital

Sommaire des flux de trésorerie

<i>Pour les exercices terminés les 31 décembre</i>			
<i>(en millions de dollars)</i>	2007	2006	Variation en %
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :			
Activités d'exploitation	1 207,8 \$	592,1 \$	104,0
Activités de financement	(1 087,8)	1 040,8	n.s.
Activités d'investissement	(541,3)	(1 711,6)	(68,4)
Diminution nette des flux de trésorerie liés aux activités poursuivies	(421,3) \$	(78,7) \$	n.s.
Augmentation nette des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	330,0	22,3	n.s.
Diminution nette des flux de trésorerie de l'exercice	(91,3) \$	(56,4) \$	61,9

n.s. - non significatif

Nous avons enregistré des sorties nettes de 91,3 M\$ en 2007, comparativement à 56,4 M\$ en 2006. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont plus de doublé en 2007, principalement en raison de la hausse du bénéfice net attribuable à l'accroissement de nos activités, de la diminution de 13,6 M\$ de la capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages complémentaires de retraite, et de l'augmentation de 168,1 M\$ des flux de trésorerie liés au fonds de roulement. Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement en 2007 tiennent compte des distributions de 657,3 M\$ versées au Fonds et à nos porteurs sans contrôle ainsi que d'un remboursement de capital d'un montant de 460,9 M\$ versé au Fonds. Les flux de trésorerie provenant des activités de financement en 2006 reflétaient les emprunts supplémentaires nets requis pour conclure les opérations dans le cadre de l'arrangement ainsi que les distributions que nous avons versées et les dividendes versés par Aliant. Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont diminué en 2007, passant de 1 711,6 M\$ en 2006 à 541,3 M\$ en 2007. Cette baisse s'explique essentiellement par les acquisitions d'entreprises effectuées dans le cadre de l'arrangement en 2006. L'augmentation des flux de trésorerie provenant des activités abandonnées en 2007 reflète le produit obtenu de la vente des actifs et des activités d'ADS.

Les autres principaux éléments expliquant la variation nette des flux de trésorerie pour l'exercice 2007 sont les suivants :

Régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages complémentaires de retraite

Le montant total de la capitalisation de nos régimes de retraite à prestations déterminées s'est établi à 90,2 M\$ en 2007, comparativement à 104,6 M\$ en 2006. Le montant de la capitalisation de l'exercice 2007 comprend un montant de 53,5 M\$ au titre de la capitalisation du coût des services rendus au cours de l'exercice et un montant de 36,7 M\$ au titre de la capitalisation des paiements exceptionnels aux fins de réduction du déficit, comparativement à 45,9 M\$ et 58,7 M\$, respectivement, en 2006. La hausse du coût des services rendus au cours de l'exercice découle de l'accroissement du nombre de participants aux régimes depuis l'entrée en vigueur de l'arrangement ainsi que de l'incidence du vieillissement des employés et de l'augmentation globale des salaires, lesquels ont été contrebalancés par les départs à la retraite. Des évaluations actuarielles portant sur nos régimes de retraite ont été effectuées en date du 31 décembre 2006 et déposées en juin et en juillet 2007. Tous les régimes ont fait état de déficits de capitalisation, mesurés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Toutefois, tous les régimes sauf un ont affiché un excédent de capitalisation mesuré selon l'approche de la solvabilité. Nous sommes toujours tenus de capitaliser des paiements exceptionnels aux fins de réduction du

déficit pour les 5 à 15 prochaines années et nous estimons que la valeur actualisée de ces paiements exceptionnels s'établit à environ 325 M\$. Nous estimons que le total des paiements exceptionnels aux fins de réduction du déficit requis pour 2008 s'établira entre 50 M\$ et 60 M\$. Le total des paiements exceptionnels aux fins de réduction du déficit de 2007 est présenté déduction faite des cotisations volontaires d'environ 21 M\$ des exercices antérieurs, tandis que les estimations pour 2008 sont présentées déduction faite des cotisations volontaires d'environ 8 M\$.

Le montant des cotisations à nos régimes d'avantages complémentaires de retraite s'est élevé à 7,2 M\$ en 2007, soit une augmentation de 12,5 % par rapport au montant total de 6,4 M\$ en 2006. Environ la moitié de cette hausse s'explique par l'accroissement du nombre de participants inclus depuis l'entrée en vigueur de l'arrangement, et le reste de la hausse découle de l'accroissement du nombre d'employés à la retraite et des coûts plus élevés des prestations versées en vertu des anciens régimes.

Variation des actifs et des passifs d'exploitation

L'apport positif de la variation du fonds de roulement aux flux de trésorerie, qui s'est chiffré à 40,8 M\$ en 2007, reflète les résultats de l'attention accrue accordée à l'amélioration du calendrier des flux de trésorerie. Après avoir connu des besoins croissants en flux de trésorerie pour financer notre fonds de roulement, en partie en raison de la taille accrue de nos activités et de la légère augmentation de l'ancienneté de nos créances, nous avons intensifié nos efforts de recouvrement en 2007. Nous avons également diminué le solde des stocks, particulièrement en ce qui a trait à AMP, notre distributeur de combinés sans fil de gros. L'augmentation des flux de trésorerie liés au fonds de roulement pour 2007 découle également de la modification de la répartition des paiements de coupons d'intérêt sur la dette à long terme refinancée au cours de l'exercice et du solde cumulé mais impayé de 22,8 M\$ des frais de restructuration et autres frais à la fin de 2007. Au cours de 2006, l'augmentation du solde des créances, la hausse des paiements d'impôts découlant de l'accélération des paiements d'impôts ayant un effet sur la trésorerie imputable aux diverses années d'imposition qui a été amorcée par suite de l'arrangement, ainsi que le paiement d'autres frais liés à l'arrangement, expliquent des sorties de fonds de 127,3 M\$ au cours de l'exercice.

Variation de la dette à long terme et autres instruments de financement

Au cours de 2007, nous avons reçu un montant de 100,0 M\$ en espèces de la cession de créances dans le cadre de notre programme de titrisation, et, au 31 décembre 2007, nous détenions un montant total de 220,0 M\$ dans la fiducie de titrisation, soit le montant maximal autorisé en vertu de notre programme.

Le produit net reçu à l'émission de titres de créance à court terme en 2007 s'est élevé à 208,2 M\$ et a été affecté essentiellement au remboursement d'une partie des emprunts bancaires à terme. Les activités de financement de 2007 reflètent également un produit net de 994,5 M\$ tiré de l'émission de billets à moyen terme en février 2007, le remboursement de 1 134,7 M\$ des emprunts bancaires à terme, le remboursement de 100,0 M\$ des billets à moyen terme d'Aliant et le remboursement de 11,3 M\$ des contrats de location-acquisition et des autres emprunts à long terme. En 2006, dans le cadre de l'arrangement, nous avons procédé au refinancement de la presque totalité de la dette à long terme d'Aliant, nous avons obtenu de nouvelles facilités de crédit et nous avons émis de nouveaux titres de créance à long terme en vertu de ces facilités de crédit. Ces opérations se sont traduites par un produit de 4 306,1 M\$ et des remboursements de 2 630,2 M\$ de la dette à long terme.

Billets à recevoir du Fonds, billets à payer au Fonds et remboursement de l'avoir des associés

En 2007, nous avons consenti un prêt de 131,0 M\$ au Fonds de revenu Bell Nordiq aux fins du financement d'une distribution extraordinaire à l'intention de ses porteurs de parts dans le cadre de sa transformation en société fermée. Le prêt a par la suite été pris en charge par le Fonds. En outre, nous avons consenti une avance de 69,9 M\$ au Fonds, essentiellement aux fins du rachat de ses parts en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Ces deux avances ont été remboursées par le Fonds, ce dernier ayant reçu de notre part un remboursement de capital de 460,9 M\$. Le Fonds nous a ensuite prêté une partie de sa trésorerie excédentaire, soit 127,0 M\$, afin que nous puissions temporairement réduire notre dette externe à court terme. Nous avons par la suite remboursé une tranche de 125,1 M\$ de ce montant, et le solde de 1,9 M\$ sera remboursé en 2008. Nous consolidons généralement tout excédent de trésorerie pouvant être détenu par nous ou par le Fonds et l'investissons dans des instruments du marché monétaire à court terme négociables. Toutefois, le solde du montant à recevoir du Fonds ou à lui payer peut varier au fil du temps en fonction de ces soldes de trésorerie.

Dérivés sur taux d'intérêt

Nous avons recours à des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt auquel nous sommes exposés au moment du refinancement de la dette à long terme et pour gérer nos risques de taux d'intérêt fixe et variable.

En février 2007, dans le cadre de l'émission de billets à moyen terme effectuée pour refinancer la dette contractée afin de conclure l'arrangement, nous avons réglé des swaps de taux d'intérêt d'un montant nominal totalisant 1,0 G\$. Le 26 février 2007, nous avons versé un montant en espèces de 30,5 M\$ aux contreparties au règlement de ces contrats puisque les taux d'intérêt ont diminué dans l'ensemble depuis que les swaps ont été conclus.

En août 2007, nous avons déterminé que le montant résiduel de 250,0 M\$ en vertu des swaps en cours ne constituait plus une couverture efficace des émissions prévues de titres de créance à long terme. Compte tenu des perturbations éprouvées sur les marchés publics du crédit, nous avons décidé que la conjoncture du marché n'était alors pas propice à l'émission de titres de créance à terme. Nous avons donc reçu un montant de 6,4 M\$ de notre contrepartie au règlement de ces swaps.

Conformément à une autre stratégie de couverture, nous avons couvert le risque lié aux taux d'intérêt variables auquel une partie de notre dette est exposée de façon à maintenir approximativement la proportion suivante : une exposition de 90 % aux taux d'intérêt fixes et une exposition de 10 % aux taux d'intérêt variables. Par conséquent, au mois d'août 2007, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant nominal totalisant 200,0 M\$ afin de couvrir la variabilité des flux de trésorerie liée à cette portion de notre dette assortie de taux variables. Ces swaps sont comptabilisés à titre de couvertures des flux de trésorerie. Au 31 décembre 2007, la juste valeur de ces swaps totalisait 3,7 M\$ en faveur de la contrepartie et était comptabilisée dans les passifs dérivés.

En 2006, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant nominal totalisant 2,355 G\$. Parallèlement au refinancement de la dette à long terme d'Aliant, nous avons réglé une tranche de 1,105 G\$ de ces swaps de taux d'intérêt et payé un montant de 58,1 M\$ aux contreparties.

Distributions et dividendes

Le total des distributions versées au Fonds et aux porteurs sans contrôle pour les exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006 s'est établi à 657,3 M\$ et 264,1 M\$, respectivement. L'augmentation d'un exercice à l'autre reflète le fait que les distributions de 2006 ne sont entrées en vigueur que le 7 juillet 2006, à la conclusion de l'arrangement. Avant cette date, Aliant avait versé des dividendes de 117,6 M\$ à l'égard de ses actions ordinaires et privilégiées, et, au troisième trimestre de 2006, ses filiales ont versé des dividendes de 2,1 M\$ aux porteurs sans contrôle. L'importante augmentation des distributions comparativement aux dividendes s'explique par la capacité de verser des montants avant impôts aux porteurs de parts en vertu de notre structure de société en commandite par rapport à notre capacité de verser des montants après impôts en vertu d'une structure de fiducie.

Dépenses en immobilisations

Les dépenses en immobilisations se sont chiffrées à 543,0 M\$ en 2007, comparativement à 445,0 M\$ en 2006, soit une hausse de 22,0 %. Nous continuons d'investir dans nos activités sur fil traditionnelles pour soutenir nos activités existantes et la fiabilité de notre réseau, et nous avons investi dans l'expansion et l'accroissement de notre zone de couverture Internet haute vitesse, en augmentant nos investissements dans la fibre optique jusqu'aux nœuds, ce qui comprend notre plan de mise en œuvre accéléré, et en actualisant notre réseau pour soutenir nos applications IP de la prochaine génération.

Situation de trésorerie

Sources de financement

Nous tirons la plus grande partie de nos liquidités de la vigueur des flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation récurrentes, ainsi que de nos facilités de crédit bancaire, d'un prospectus préalable de base visant le placement de billets à moyen terme, d'un programme de papier commercial et de notre programme de titrisation des créances. Nous prévoyons tirer suffisamment de liquidités de nos activités d'exploitation pour payer les dépenses en immobilisations, les distributions, le montant requis pour la capitalisation des régimes de retraite et d'autres engagements. Nous continuons d'avoir accès au papier commercial, à du financement bancaire et à notre programme de titrisation de créances malgré les difficultés éprouvées dans les marchés du crédit depuis le troisième trimestre de 2007. Entre autres mesures, nous atténuons les risques liés aux marchés financiers en diversifiant nos sources de financement, en maintenant une capacité suffisante en vertu de nos facilités de crédit bancaire de soutien et en diversifiant les placements de nos régimes de retraite. À l'exception d'une légère augmentation de l'ensemble de nos coûts d'emprunt, nous n'avons pas subi de conséquences fâcheuses découlant des événements récents qui ont touché les marchés.

Notre structure du capital est la suivante :

Au 31 décembre				
(en millions de dollars)				
	2007		2006	
Avoir des associés	4 516,4 \$	49,7 %	4 836,6 \$	51,3 %
Part des porteurs sans contrôle	1 829,6	20,1 %	1 919,1	20,3 %
Dette nette	2 744,1	30,2 %	2 680,3	28,4 %
Total du capital	9 090,1 \$	100,0 %	9 436,0 \$	100,0 %

Capital des associés

Nous avons un nombre illimité autorisé de chacune des catégories de parts, et le nombre de parts émises et en circulation au 31 décembre 2007 s'établit comme suit :

- 28 168 803 parts de société en commandite échangeables de catégorie 1;
- 124 121 177 parts de société en commandite de catégorie 2;
- 54 000 parts de commandité.

Nos parts ne sont pas cotées en Bourse, et il n'y a eu aucun changement de propriété depuis le 31 décembre 2006. Pour plus de détails sur les modalités et les conditions liées à nos parts, veuillez vous reporter à la note 16 de nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

Dette

Nous avons un prospectus préalable de base visant des billets à moyen terme d'un montant de 3,0 G\$ qui arrive à échéance en octobre 2008, en vertu duquel nous avons émis des billets à moyen terme d'un montant de 2,25 G\$, dont une tranche de 1,0 G\$ a été émise en février 2007 et une tranche de 1,25 G\$ en septembre 2006. Nous avons prélevé une tranche de 100,0 M\$ en vertu de notre facilité de crédit bancaire non renouvelable qui arrive à échéance en juillet 2009. Nous disposons également de diverses facilités d'exploitation et facilités de lettres de crédit à court terme totalisant 731,0 M\$. De ce montant, une tranche de 210,0 M\$ était prélevée sur notre facilité de crédit bancaire renouvelable, une tranche de 6,7 M\$ était prélevée sur d'autres lignes de crédit et un montant de 139,4 M\$ était émis sous forme de lettres de crédit et de lettres de garantie au 31 décembre 2007. Nos facilités bancaires d'exploitation sont de différentes durées, mais la plupart arriveront à échéance en juillet 2011.

Nous maintenons notre programme de papier commercial d'un montant de 400,0 M\$. Au 31 décembre 2007, nous n'avions aucun papier commercial en cours, toutefois nous nous assurons de disposer, en tout temps, d'une tranche non prélevée suffisante en vertu de nos facilités d'exploitation renouvelables pour soutenir toute émission de papier commercial. Bien que la récente conjoncture des marchés se soit traduite par une légère hausse du coût des emprunts à court terme puisque nous avons délaissé le marché du papier commercial pour privilégier nos facilités bancaires, cette hausse n'a pas eu une incidence négative importante sur nos résultats en raison du montant relativement peu élevé d'emprunts à court terme dans notre structure du capital. En février 2008, nous avons recommencé à émettre du papier commercial et nous avons utilisé le produit découlant de ces émissions pour réduire l'emprunt bancaire.

Nous disposons également d'une facilité non renouvelable liée à la caisse de retraite de 450,0 M\$ que nous pouvons utiliser pour financer le déficit du régime de retraite. Au 31 décembre 2007, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité, mais nous avons diminué sa capacité de 30,7 M\$, compte tenu de l'émission de lettres de crédit en vue de soutenir l'application des mesures d'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes sur une période de 10 ans.

Sous réserve de la conjoncture des marchés, nous prévoyons toujours être en mesure de refinancer la majeure partie de ces emprunts à court terme ainsi que la débenture de 50,0 M\$ de Télébec arrivant à échéance au moyen d'émissions supplémentaires de titres à taux fixe sur les marchés financiers au cours du prochain exercice.

Nos facilités de crédit sont assorties de dispositions et de clauses restrictives usuelles qui pourraient déclencher un cas de manquement. L'accès continu à nos facilités de crédit dans des conditions d'exploitation normales n'est pas assujéti au maintien par nous d'une cote de crédit bien précise. Toutefois, l'applicabilité de certaines clauses restrictives dépend du maintien de cotes de crédit de qualité. Par exemple, nous pourrions devoir respecter une nouvelle clause concernant le ratio financier et être obligés de limiter les distributions si nos cotes de crédit étaient ramenées à un niveau inférieur à celui d'une cote de crédit de qualité (généralement inférieur à « BBB »). De plus, il pourrait survenir un événement de changement de contrôle si une entité autre que BCE ou Bell Canada obtenait le contrôle de notre entreprise et que nos cotes de crédit étaient ramenées à un niveau inférieur à celui d'une cote de crédit de qualité.

Notations

Standard & Poor's (S&P) et DBRS Limited (DBRS) ont attribué les notations suivantes à nos filiales.

	S&P	DBRS
Dette de premier rang non garantie de Bell Aliant, s.e.c.	BBB, tendance stable	BBB (haut), tendance stable
Papier commercial de Bell Aliant, s.e.c.	Non noté	R-1 (bas), tendance stable
Débentures de Télébec et de NorthernTel	BBB, tendance stable	BBB (haut), tendance stable

Une notation n'est pas une recommandation d'acheter, de vendre ni de détenir des titres, et peut être révisée ou retirée à tout moment.

Besoins de liquidités

Nous avons besoin d'importants flux de trésorerie pour exécuter notre stratégie d'affaires. Nos besoins de liquidités pour 2008 consistent en des distributions aux porteurs de parts, en des dépenses en immobilisations, en des cotisations aux régimes de retraite, en des remboursements sur la dette à court et à long terme et en des paiements relatifs à d'autres engagements. Plus particulièrement, ces besoins devraient donner lieu à l'utilisation suivante des flux de trésorerie :

- Au 31 décembre 2007, le taux de distribution annuel aux porteurs de parts du Fonds se chiffrait à 2,82 \$ la part. Le 5 février 2008, le Fonds a annoncé une hausse à 2,90 \$ la part du taux de distribution annuel aux porteurs de parts du Fonds. Les distributions sont approuvées mensuellement au gré des fiduciaires du Fonds et la hausse annuelle entrera en vigueur à compter de la période de distribution de février 2008. Le Fonds est entièrement dépendant des distributions que nous lui versons et de son placement indirect dans Télébec et NorthernTel pour faire ses distributions. Selon les estimations, les besoins de liquidités annuels pour effectuer les distributions aux porteurs de parts du Fonds ainsi que les distributions au prorata à l'intention de BCE et de Bell Canada à l'égard des parts de société en commandite échangeables s'établiront entre 655 M\$ et 660 M\$ pour 2008.
- Des dépenses en immobilisations s'établissant entre 14,5 % et 15,5 % des produits d'exploitation seront effectuées, selon les besoins, pour soutenir notre infrastructure existante et faire progresser nos initiatives.
- La capitalisation du déficit de nos régimes de retraite à prestations déterminées en 2008 devrait être de l'ordre de 50 M\$ à 60 M\$, déduction faite des cotisations volontaires des exercices précédents et compte tenu de l'application d'un calendrier prévoyant la capitalisation du déficit de solvabilité sur une période de 10 ans en ce qui concerne les régimes admissibles.
- Le 3 janvier 2008, nous avons annoncé la conclusion d'une entente de principe visant l'acquisition des actifs et des activités de Kenora Municipal Telephone System. L'entente a été approuvée à l'unanimité par la ville de Kenora le 15 janvier 2008, et l'opération a été conclue le 1^{er} février 2008. Le prix d'acquisition s'est établi à environ 27 M\$ et a été payé en espèces.
- Nous sommes tenus de rembourser la dette à court et à long terme selon ses modalités. Nous avons l'intention de refinancer la majeure partie de cette dette lorsqu'elle arrivera à échéance, tel qu'il est indiqué à la rubrique « Sources de financement ».

Autres arrangements financiers

Obligations contractuelles

Au 31 décembre 2007 (en millions de dollars)	Total	2008	2009	2010	2011	2012	Par la suite
Dette à long terme	2 549,5 \$	53,0 \$	107,0 \$	3,5 \$	754,8 \$	4,7 \$	1 626,5 \$
Obligations découlant de contrats							
de location-acquisition	24,1 \$	6,8	5,4	5,4	0,8	0,3	5,4
Contrats de location-exploitation	464,7	37,0	34,4	30,6	27,6	26,8	308,3
Contrats d'approvisionnement ¹⁾	4 203,2	396,1	336,9	317,4	310,4	312,1	2 530,3
	21,8	9,2	3,6	4,1	0,3	0,3	4,3
Total des obligations contractuelles ²⁾	7 263,3 \$	502,1 \$	487,3 \$	356,9 \$	1 093,9 \$	344,2 \$	4 470,5 \$

¹⁾ Les contrats d'approvisionnement constituent des ententes visant l'achat de biens et de services qui sont exécutoires, qui ont force obligatoire pour nous et qui précisent toutes les modalités importantes, y compris les quantités fixes ou minimales qui doivent être achetées, les dispositions à l'égard des prix fixes minimaux ou des prix variables et le moment approximatif où l'opération aura lieu.

²⁾ Nous avons d'autres passifs à long terme qui ne sont pas présentés dans le tableau. Ils comprennent les passifs au titre des prestations, le passif d'impôts futurs, les produits constatés d'avance et divers autres passifs à long terme.

Nous avons conclu divers contrats de location-exploitation de matériel et d'autres infrastructures de réseau ainsi que divers contrats d'approvisionnement aux termes de diverses conventions de services et conventions commerciales, ce qui comprend les ententes commerciales que nous avons conclues avec Bell Canada. Des renseignements sur notre dette à long terme sont précisés à la note 13 de nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

Titrisation de créances

Nous vendons, en vertu d'une convention de rachat renouvelable, certaines créances à une fiducie de titrisation. Au cours de l'exercice, nous avons modifié la convention, ce qui s'est traduit par une augmentation du montant maximal des créances que nous pouvons céder à la fiducie, lequel est passé de 125,0 M\$ à 220,0 M\$. Grâce à cette augmentation, nous avons été en mesure de céder davantage de créances et nous avons touché un produit net en espèces de 100,0 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

Nous avons également conclu une convention avec Bell Canada en vertu de laquelle nous vendons à Bell Canada certaines créances que nous avons en Ontario et au Québec et nous achetons certaines créances de Bell Canada liées aux activités sans fil dans le Canada atlantique.

Plus de détails au sujet de ces arrangements sont présentés aux notes 1 et 3 de nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

Utilisation d'instruments financiers dérivés

Nous utilisons régulièrement des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de taux d'intérêt et les risques de change associés à notre dette à long terme ou à des engagements fermes donnés. Plus de détails portant sur l'utilisation d'instruments financiers dérivés et sur les conventions comptables que nous suivons sont présentés aux notes 1 et 14 de nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007. Au 31 décembre 2007, nous détenions des swaps de taux d'intérêt fixe-variable en vigueur dont le montant nominal totalisait 200,0 M\$. Ces swaps sont comptabilisés à titre de couverture d'une partie de notre dette à taux variable. Veuillez vous reporter à la rubrique « Dérivés sur taux d'intérêt » pour une analyse détaillée.

Opérations entre apparentés

BCE et Bell Canada

Au 31 décembre 2007, BCE et Bell Canada détiennent 100 % de nos parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 et 100 % des parts de société en commandite échangeables de catégorie B de Bell Aliant, s.e.c. Ces parts étant échangeables en parts du Fonds, BCE et Bell Canada ont la propriété réelle et le contrôle de 44,15 % des parts diluées en circulation du Fonds au 31 décembre 2007 (44,71 % en 2006).

En vertu d'une convention des porteurs de titres, BCE détient certains droits à l'égard du conseil d'administration de Placements Bell Aliant Communications régionales inc., notamment le droit de nommer jusqu'à concurrence de la majorité des administrateurs, dans la mesure où BCE et Bell Canada détiennent, directement ou indirectement, au moins 30 % des parts du Fonds (après dilution totale) et que certaines ententes commerciales sont en place. En conséquence de ce droit, BCE contrôle le conseil d'administration de Placements Bell Aliant Communications régionales inc. et, par conséquent, Placements Bell Aliant, s.e.c.

BCE a également le droit le droit d'exiger le consentement écrit de BCE et l'approbation du conseil d'administration avant le règlement de certaines questions ou l'exécution de certaines opérations, dans la mesure où BCE et Bell Canada détiennent, directement ou indirectement, au moins 20 % des parts du Fonds (après dilution totale).

Nous avons également conclu divers accords commerciaux qui régissent nos rapports avec BCE et Bell Canada. Ces accords nous assurent d'obtenir les services de télécommunications et de soutien dont nous avons besoin pour exercer nos activités sur fil et d'accès Internet dans des territoires auparavant couverts par Bell Canada. Ces accords procurent aussi à Bell Canada les services de télécommunications et de soutien dont elle a besoin pour mener ses activités sans fil dans le Canada atlantique. De plus, nous avons conclu une convention étendue de gestion des relations commerciales qui, entre autres, régit nos rapports en ce qui a trait à la non-concurrence, aux fournisseurs primaires pour les clients dans nos territoires d'exploitation respectifs, et aux marques. Pour plus de détails sur nos ententes commerciales, veuillez vous reporter à la note 23 de nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

Dans le cours normal des activités, nous concluons des ententes avec Bell Canada et ses entités émettrices contrôlées visant la prestation et l'achat de services de télécommunications et d'autres services de soutien ainsi que l'achat d'immobilisations. Toutes les opérations entre apparentés sont effectuées aux valeurs d'échange suivantes :

Pour les exercices terminés les 31 décembre		
<i>(en millions de dollars)</i>	2007	2006
Produits d'exploitation	398,0 \$	252,9 \$
Charges d'exploitation	600,6 \$	369,0 \$
Autres charges (produits)	(0,1) \$	2,7 \$
Dépenses en immobilisations	8,4 \$	68,0 \$

Les soldes auprès de Bell Canada et de ses entités émettrices contrôlées sont les suivants :

Aux 31 décembre		
<i>(en millions de dollars)</i>	2007	2006
Effet à recevoir d'un apparenté	- \$	38,9 \$
Débiteurs :		
Créances clients	142,9 \$	161,6 \$
Créances liées aux activités sans fil	46,5 \$	47,2 \$
Paiements anticipés	1,6 \$	- \$
Créance à long terme, incluant la tranche à court terme inscrite dans les débiteurs	38,0 \$	44,0 \$
Créditeurs et charges à payer	120,3 \$	129,2 \$
Distributions à verser	23,6 \$	22,9 \$
Crédits reportés	4,0 \$	- \$

Un effet à recevoir de 38,9 M\$ de Bell Canada au 31 décembre 2006 a été remboursé en janvier 2007.

Les débiteurs ainsi que les créditeurs et charges à payer se rapportant à Bell Canada et à ses entités émettrices contrôlées ne portent aucun intérêt, comportent des modalités de crédit normales et découlent de la vente des produits et de la prestation des services susmentionnés.

La créance à long terme de Bell Canada se rapporte à une contrepartie sur l'arrangement comme il est décrit à la note 2 des états financiers consolidés. Le solde porte intérêt à 9,75 % par année et est exigible sur une période de 10 ans.

Les distributions à payer à BCE et à Bell Canada se rapportent aux parts de société en commandite échangeables de Bell Aliant, s.e.c. et de Placements Bell Aliant, s.e.c. qu'elles détiennent. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, des distributions totalisant 281,6 M\$ (108,9 M\$ en 2006) ont été versées à BCE et à Bell Canada.

Les paiements minimaux futurs estimatifs en vertu de nos obligations contractuelles envers Bell Canada, qui sont compris dans les contrats d'approvisionnement présentés à la rubrique « Obligations contractuelles », s'établissent comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2008	2009	2010	2011	2012	Par la suite
Obligations contractuelles	348,8 \$	311,6 \$	301,2 \$	296,5 \$	296,5 \$	2 530,3 \$

Le Fonds

Dans le cours normal des activités, nous avons conclu une entente avec le Fonds en ce qui a trait à la prestation de services administratifs et de soutien touchant notamment la présentation de l'information, la gouvernance, les relations avec les investisseurs, les communications, la trésorerie et tous les autres services pouvant être nécessaires ou requis par les fiduciaires du Fonds pour l'administration du Fonds. L'entente comporte une durée initiale de dix ans et elle sera automatiquement prorogée pour des périodes supplémentaires de cinq ans, sauf si un avis de résiliation est donné.

Ces services sont comptabilisés selon leur valeur d'échange, comme suit :

Pour les exercices terminés les 31 décembre		
(en millions de dollars)	2007	2006
Salaires des dirigeants	0,8 \$	0,4 \$
Frais généraux et d'administration	4,7	0,6
Charges d'exploitation	5,5 \$	1,0 \$

Les salaires des dirigeants sont attribués en fonction des heures facturables consacrées à des questions se rapportant au Fonds. Les frais généraux et d'administration sont établis en fonction des frais réels engagés par le Fonds.

Avec prise d'effet le 7 juillet 2006, le Fonds a mis sur pied deux régimes d'achat de parts des employés dont les modalités sont similaires, destinés aux employés à temps plein admissibles de certaines de nos filiales. Une charge de rémunération de 9,9 M\$ liée aux régimes d'achat de parts des employés a été inscrite pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 (charge de 7,9 M\$ au titre des achats regroupés en vertu du régime d'épargne-actions des employés et des régimes d'achat de parts pour 2006). Pour plus de détails sur les régimes d'achat de parts des employés, veuillez vous reporter à la note 16 de nos états financiers consolidés.

Au cours de 2007, le Fonds a mis en place un régime de parts différées destiné à certains des dirigeants et des cadres supérieurs de certaines de nos filiales afin de mieux harmoniser leur rémunération incitative à long terme avec le rendement total pour les porteurs de parts. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, une charge de rémunération de 8,5 M\$ au titre des parts différées en circulation (2,8 M\$ en 2006 au titre des attributions liées au régime de parts différées pour les années d'imposition 2006 à 2008) a été comptabilisée. Pour plus de détails sur les régimes de parts différées, veuillez vous reporter à la note 16 de nos états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2007, les créateurs et charges à payer comprenaient un montant de 3,0 M\$ lié à ces charges d'exploitation, aux régimes d'achat de parts des employés et au régime de parts différées. Les intérêts seront calculés sur le solde exigible selon des politiques établies par nos administrateurs à l'occasion.

Principales conventions comptables

Nos états financiers consolidés au 31 décembre 2007 ont été établis conformément aux PCGR du Canada. Les conventions et méthodes comptables que nous utilisons et les estimations et hypothèses comptables critiques que nous formulons sont conformes à celles qui étaient en vigueur en 2006, à l'exception de l'adoption de nouvelles normes comptables, tel qu'il est décrit aux présentes. De plus amples renseignements sur nos principales conventions comptables et sur l'adoption de ces chapitres figurent à la note 1 de nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2007, nous avons adopté les nouvelles normes comptables suivantes, publiées par l'ICCA :

- le chapitre 1530 intitulé « Résultat étendu »;
- le chapitre 3251 intitulé « Capitaux propres »;
- le chapitre 3855 intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation »;
- le chapitre 3865 intitulé « Couvertures »;
- le chapitre 3862 intitulé « Instruments financiers – informations à fournir »;
- le chapitre 3863 intitulé « Instruments financiers – présentation ».

Par suite de l'adoption de ces nouvelles normes comptables, certains actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur de marché, le reste étant inscrit au coût après amortissement. Les conventions comptables décrites ci-dessous ont été adoptées en raison de l'application des nouvelles normes.

- Les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan à la juste valeur à titre d'actifs liés aux dérivés ou de passifs liés aux dérivés. La variation de la juste valeur liée à la tranche efficace des couvertures de flux de trésorerie ou des gains ou pertes de règlement reportés liés aux couvertures de flux de trésorerie est inscrite au titre des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices connexes. La variation de la juste valeur liée à la tranche inefficace des couvertures de flux de trésorerie est inscrite au titre des autres charges (produits) dans l'état consolidé des résultats.

Un ajustement de reclassement de 40,2 M\$ a été inscrit au titre du cumul des autres éléments du résultat étendu, et un montant de 0,8 M\$ a été inscrit à titre d'ajustement aux bénéfices accumulés d'ouverture dans le bilan en vue de refléter la juste valeur des tranches efficace et inefficace de nos couvertures de flux de trésorerie et de nos gains ou pertes de règlement reportés liés aux couvertures de flux de trésorerie, respectivement.

- En ce qui a trait à notre convention comptable relative aux coûts d'opérations, nous sommes passés de la méthode linéaire à la méthode du taux d'intérêt effectif pour calculer le coût après amortissement d'un actif financier ou d'un passif financier, lorsqu'il est raisonnablement possible de le faire, et les coûts sont amortis sur la période pertinente jusqu'à l'échéance. La différence découlant de la comptabilisation de la dette à long terme selon la méthode du taux d'intérêt effectif plutôt que selon la méthode linéaire n'est pas importante. Il n'est pas raisonnablement possible d'utiliser la méthode du taux d'intérêt effectif dans le cas, notamment, des facilités de crédit d'exploitation bancaires, lesquelles sont utilisées ou remboursées fréquemment. Les coûts liés à ces facilités de crédit continueront d'être amortis selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée de vie de la facilité.

Des frais d'émission de titres d'emprunt d'un montant de 12,8 M\$ auparavant inclus dans les charges reportées ont été reclassés dans la dette à long terme connexe. Les coûts liés aux facilités de crédit qui n'ont pas été utilisées continueront d'être classés à titre de charges reportées et seront amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie de la facilité.

Le tableau qui suit présente un sommaire des ajustements de reclassement effectués à notre bilan le 1^{er} janvier 2007 par suite de l'adoption des nouvelles normes :

Bilan consolidé (en millions de dollars)	Augmentation (diminution)
Charges reportées	(33,3) \$
Actifs d'impôts futurs à long terme	13,5 \$
Dette à long terme	(12,8) \$
Crédit reportés	32,4 \$
Bénéfices accumulés	0,8 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(40,2) \$

Les états financiers consolidés de la période précédente n'ont pas été retraités et les changements mentionnés ci-dessus n'ont pas eu d'incidence sur notre état consolidé des résultats.

Conformément au chapitre 3855, nous avons recherché des dérivés incorporés dans nos accords contractuels conclus au 1^{er} janvier 2003 et nous n'avons identifié aucune caractéristique liée aux dérivés incorporés devant faire l'objet d'une présentation distincte de celle du contrat hôte connexe.

Les nouvelles normes exigent que nous présentions un état consolidé du résultat étendu qui reflète les variations du cumul des autres éléments du résultat étendu découlant des variations de la juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, dans la mesure où elles sont efficaces, ainsi que l'amortissement des gains ou pertes de règlement reportés liés aux couvertures de flux de trésorerie. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est un élément distinct de l'avoir des associés.

Changements futurs des conventions comptables

Le Conseil des normes comptables de l'ICCA modifie et améliore constamment certaines normes et notes d'orientation énoncées dans le *Manuel de l'ICCA*. Nous suivons ces modifications au fur et à mesure qu'elles sont proposées et nous apportons des modifications à nos conventions comptables et à l'information à fournir au besoin.

L'ICCA a publié le chapitre 3031, intitulé « Stocks », pour remplacer le chapitre 3030 du même nom, qui établit de nouvelles normes d'évaluation et de comptabilisation des stocks, ainsi que les informations à fournir à leur égard. Le chapitre 3031 est entièrement aligné sur les Normes internationales d'information financière. Au nombre des modifications les plus importantes figurent l'élimination de la méthode de calcul du coût du dernier entré, premier sorti, les types de coûts qui doivent être inclus dans le coût des stocks et la capacité d'annuler toute réduction de valeur antérieure. Les normes entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. Nous prévoyons que ce changement n'aura aucune incidence importante.

L'ICCA a publié le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital », qui établit des normes relatives aux informations à fournir sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré. Ces normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. Comme les normes se rapportent seulement aux exigences en matière d'informations à fournir, ce chapitre n'aura aucune incidence sur nos résultats financiers.

L'ICCA a publié le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui remplace le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement ». Le chapitre 3064 traite des circonstances dans lesquelles un actif incorporel développé à l'interne satisfait aux critères de comptabilisation à titre d'actif. Le Conseil des normes comptables a également approuvé la modification du chapitre 1000, « Fondements conceptuels des états financiers », et de la note d'orientation concernant la comptabilité n^o 11, « Entreprises en phase de démarrage ». Ces modifications clarifient la relation entre l'engagement de dépenses et la création d'actifs et elles entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008, leur adoption anticipée étant autorisée. Nous évaluerons nos actifs incorporels développés à l'interne et nos charges reportées durant l'exercice 2008 afin de déterminer l'incidence de ces modifications sur nos activités.

Estimations et hypothèses comptables critiques

Selon les PCGR du Canada, nous sommes tenus de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, des produits et des charges ainsi que sur l'information à fournir sur les actifs et les passifs éventuels dans nos états financiers consolidés.

Nous fondons nos estimations et nos hypothèses sur notre expérience antérieure et sur d'autres facteurs qui, à notre avis, sont raisonnables dans les circonstances. Cette opération nécessite l'exercice du jugement au sujet des questions qui peuvent être intrinsèquement incertaines. Les montants présentés dans les états financiers pourraient se révéler inexacts ou être susceptibles de changer compte tenu de différentes hypothèses ou conditions. Nous évaluons périodiquement le caractère raisonnable de ces estimations et hypothèses.

Nous avons examiné, avec le comité de vérification du conseil d'administration, l'élaboration, la sélection et l'application de nos principales conventions comptables ainsi que les estimations et hypothèses comptables critiques qu'elles comportent. À notre avis, les estimations et hypothèses comptables critiques constituent un aspect important pour la compréhension de nos principales conventions comptables et de nos états financiers consolidés.

Avantages postérieurs à l'emploi

Nous évaluons nos régimes de retraite à prestations déterminées au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées et des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite. Les montants présentés dans les états financiers à l'égard des régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages complémentaires de retraite sont déterminés en fonction des résultats de ces évaluations et de plusieurs hypothèses principales déterminées par la direction. Ces hypothèses principales comprennent le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation des obligations, le taux prévu de rendement de l'actif du régime, le taux d'accroissement de la rémunération et le taux de croissance des coûts des soins de santé par personne.

Nos deux principales hypothèses concernent le taux d'actualisation de l'intérêt et le taux de rendement de l'actif du régime. Ces taux sont établis comme suit :

- Le taux d'actualisation sert à déterminer la valeur actuarielle des flux de trésorerie futurs qui seront nécessaires, d'après nous, au règlement des obligations relatives aux prestations. Nos hypothèses quant au taux d'actualisation sont calculées en fonction des taux d'intérêt courants des titres d'emprunt à long terme de sociétés émettrices de qualité élevée. Nous déterminons le taux d'actualisation approprié au début de chaque période d'évaluation. En raison de l'arrangement, nous avons réévalué la plupart de nos régimes de retraite à partir du 7 juillet 2006, date à laquelle nous avons accru notre taux d'actualisation présumé, lequel est passé de 5,25 % à 5,6 %. Le taux d'actualisation a ensuite été réduit à 5,3 % avec prise d'effet le 31 décembre 2006. Le 31 décembre 2007, nous avons augmenté notre taux d'actualisation présumé, lequel est passé de 5,3 % à 5,5 %. Ce changement a eu pour effet de diminuer d'environ 93 M\$ le total de nos obligations liées aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite.
- Le taux de rendement prévu de l'actif des régimes est fondé sur nos prévisions à l'égard des rendements à long terme des marchés financiers et de la gestion active de placements, compte tenu de la composition des actifs selon la politique de nos régimes. Pour 2007, notre taux de rendement présumé de l'actif des régimes était de 6,7 %, soit une baisse par rapport au taux présumé de 7,5 % en 2006, principalement en raison de la modification de la politique de placement adoptée en 2007. Cette modification des hypothèses s'est traduite par une augmentation d'environ 19 M\$ de la charge nette annuelle au titre des régimes d'avantages sociaux pour les régimes de retraite à prestations déterminées en 2007.

Sensibilité aux changements d'hypothèses

La valeur de l'obligation au titre des prestations constituées et le montant du coût net des régimes d'avantages sociaux que nous comptabilisons pour les régimes de retraite à prestations déterminées et les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont sensibles aux hypothèses que nous formulons et utilisons dans nos calculs. Le tableau suivant indique, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, l'incidence estimative sur la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées ainsi que sur le coût net annuel des régimes d'avantages sociaux dans le cas d'une variation de 0,25 point de pourcentage du taux d'actualisation, du taux de rendement prévu des actifs des régimes et du taux de croissance des salaires. Le tableau montre aussi la sensibilité d'une variation de 1,0 point de pourcentage de la croissance hypothétique du coût des soins de santé par participant.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Régimes de retraite à prestations déterminées			Régimes d'avantages complémentaires de retraite		
	Hypothèse	Variation du taux	Obligation	Coût	Obligation	Coût
Taux d'actualisation	5,50 %	+/-0,25 %	106,0 \$	2,0 \$	7,0 \$	- \$
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,70	+/-0,25	- \$	6,0 \$	- \$	- \$
Taux de croissance des salaires	3,00	+/-0,25	19,0 \$	2,0 \$	- \$	- \$
Taux de croissance du coût des soins de santé par participant	4,50 %-8,00 %	+1,00 -1,00 %	- \$ - \$	- \$ - \$	24,0 \$ (21,0) \$	1,0 \$ (1,0) \$

Nos conventions comptables qui s'appliquent à la constatation de l'amortissement des pertes actuarielles nettes sont conformes aux PCGR du Canada et reconnaissent que les rendements de placement futurs sur les actifs du régime et les changements actuariels dans les régimes peuvent influencer sur le montant de la perte et l'inverser avec le temps. Plus précisément, il y a amortissement lorsque la taille de la perte actuarielle (ou du gain actuariel) excède un « corridor », qui correspond au plus élevé de 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de 10 % de la valeur axée sur la valeur de marché des actifs des régimes. L'utilisation de la valeur axée sur le marché des actifs atténue l'effet des gains et des pertes réels pour certains actifs du régime sur une période de trois ou quatre ans. Ces conventions comptables ont pour effet de limiter le montant de l'amortissement des gains et des pertes constatés dans nos résultats, sauf s'ils deviennent trop importants. Au 31 décembre 2007, nous avons des pertes actuarielles non amorties totalisant 587,8 M\$ dans nos régimes de retraite à prestations déterminées. Ce solde témoigne de l'amortissement de 26,4 M\$ des pertes cumulées par l'entremise de charges de retraite en 2007. Pour en savoir davantage au sujet de notre comptabilisation des

avantages postérieurs à l'emploi, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

Actifs à long terme

Nos actifs à long terme se composent des dépenses en immobilisations, de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie. Nous formulons certaines estimations au sujet des valeurs constatées pour ces actifs, y compris la détermination de la durée de vie utile, l'évaluation de la recouvrabilité de l'actif au moyen de tests de dépréciation et la répartition des prix d'acquisition entre l'écart d'acquisition et les actifs incorporels d'une durée de vie limitée.

Estimation des durées de vie utile

Nous amortissons nos dépenses en immobilisations, nos actifs incorporels d'une durée de vie limitée et certaines charges reportées en fonction de leur durée de vie utile estimative. Nous estimons la durée de vie utile à l'acquisition d'un actif en fonction de l'expérience acquise antérieurement pour des actifs similaires et de nos prévisions quant à l'évolution technologique et aux autres circonstances qui pourraient influencer sur l'utilité de l'actif. Nous revoyons nos estimations de la durée de vie utile de façon continue. Lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la durée de vie des actifs ne correspond pas à la période restante prévue au cours de laquelle nous en tirerons avantage, nous pouvons apporter des modifications prospectives à leur durée de vie utile amortissable. Il peut en résulter un changement dans la charge d'amortissement des périodes ultérieures.

Le 1^{er} avril 2006, nous avons prolongé de trois à cinq ans la durée de vie utile estimative de certains de nos logiciels créés à l'interne. Le 7 juillet 2006, à la conclusion de l'arrangement, nous avons modifié la durée de vie utile d'un certain nombre de groupes de dépenses en immobilisations afin de nous assurer que les actifs semblables étaient amortis de la même manière dans l'ensemble de l'organisation. Dans le cas de divergences entre actifs semblables, nous avons pris en considération la durée de vie utile réelle des actifs afin de déterminer la durée de vie utile économique la plus probable et la plus précise. Nous avons fait correspondre la dotation aux amortissements associée aux actifs en question à leur avantage économique futur. Ainsi, certaines durées de vie utile ont été prolongées alors que d'autres ont été raccourcies. Toutes les modifications apportées aux durées de vie utile estimatives respectaient nos conventions comptables existantes. Elles représentent donc des modifications aux estimations comptables ayant été appliquées de manière prospective. Les modifications aux estimations ont donné lieu à une diminution nette de la dotation à l'amortissement de 18,4 M\$, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006.

En 2007, nous avons réduit de dix à cinq ans la durée de vie utile estimative d'une partie de notre matériel de télécommunications en nous basant sur les résultats d'une étude indépendante. L'application prospective de cette modification à nos estimations comptables a donné lieu à une augmentation de la dotation à l'amortissement de 9,2 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

Recouvrabilité

La valeur associée à notre écart d'acquisition est estimée au niveau des secteurs d'activité une fois par année ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que les valeurs comptables pourraient dépasser la juste valeur. Les situations de moins-value potentielle se manifestent lorsque la valeur comptable de nos secteurs d'activité, y compris l'écart d'acquisition attribué, dépasse la juste valeur. La perte de valeur de l'écart d'acquisition correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribué aux secteurs d'activité sur la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition, en fonction de la juste valeur des actifs et des passifs du secteur d'activité. Toute perte de valeur indiquée est portée en diminution des résultats dans la période où elle a été établie. Un test de dépréciation a été exécuté au deuxième trimestre de 2006 et le test annuel a été exécuté au quatrième trimestre de 2006. Le test de dépréciation annuel ne tenait pas compte de l'écart d'acquisition lié à l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec et de la participation dans le Groupe Bell Nordiq inc. car la répartition du coût d'acquisition n'a pas été définitivement déterminée. Aucune perte de valeur n'a été établie en 2006. L'écart d'acquisition a été soumis à un test de dépréciation au deuxième trimestre de 2007, après la conclusion de la répartition du coût d'acquisition, de même qu'au quatrième trimestre de 2007 dans le cadre du test de dépréciation annuel. Aucune perte de valeur n'a été établie en 2007.

La valeur associée à nos actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie est évaluée une fois par année ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que les valeurs comptables pourraient dépasser la juste valeur. La valeur associée à nos autres actifs à long terme fait l'objet d'un examen dès que des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être pleinement recouvrable. La recouvrabilité s'appuie sur notre estimation des flux de trésorerie actualisés projetés résultant de l'utilisation de l'actif et de son aliénation éventuelle. Ces examens pourraient donner lieu à une charge de dépréciation pour l'exercice courant qui viserait à tenir compte de la réduction de valeur des dépenses en immobilisations ou d'autres actifs à long terme. Les tests et examens annuels rendus nécessaires par des événements ou des changements de circonstances tout au long de 2007 et de 2006 n'ont donné lieu à aucune réduction de valeur de nos autres actifs à long terme.

Nous avons utilisé la méthode des flux de trésorerie actualisés projetés pour déterminer la juste valeur et la recouvrabilité des actifs, ce qui constitue à nos yeux une approche raisonnable et appropriée. Les hypothèses et les flux de trésorerie estimatifs s'appuient sur la planification interne et tiennent compte de nos meilleures estimations possibles. Ces hypothèses sont assujetties à des incertitudes intrinsèques indépendantes de la volonté de la direction; par conséquent, les résultats du test de dépréciation pourraient être différents s'il y avait un changement dans les hypothèses ou les conditions. Nous ne pouvons prévoir si un événement qui entraîne une perte de valeur se produira, quand il se produira et comment il influencera la valeur déclarée des actifs.

Répartition du coût d'acquisition lié à l'acquisition d'entreprises

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent, à la date d'acquisition, des coûts de l'entreprise acquise sur la juste valeur des montants nets attribués aux actifs individuels acquis et aux passifs pris en charge. Les actifs incorporels autres que l'écart d'acquisition sont constatés à leur valeur estimative ou d'expertise s'ils découlent de droits contractuels ou d'autres droits juridiques ou s'ils peuvent faire individuellement l'objet d'une vente, d'une cession, d'une licence, d'une location ou d'un échange. L'identification et l'évaluation des actifs incorporels d'une entreprise acquise nécessitent l'évaluation de toutes les conditions importantes de l'achat qui indiquent, de manière explicite ou implicite, la présence d'actifs incorporels, en plus de l'écart d'acquisition.

Au 31 décembre 2006, nous n'avons pas terminé la répartition du coût d'acquisition lié à l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec et de la participation dans le Groupe Bell Nordiq inc. et, par conséquent, l'excédent du coût d'acquisition sur les actifs nets identifiés au 31 décembre 2006 s'élevant à 5,4 G\$ a été attribué à l'écart d'acquisition. À la conclusion de la répartition du coût d'acquisition au deuxième trimestre de 2007, nous avons reclassé une tranche de 2,9 G\$ de l'écart d'acquisition dans les actifs incorporels à durée de vie limitée, dans les actifs incorporels à durée de vie indéfinie et dans les passifs d'impôts futurs. Au 31 décembre 2007, le solde final de l'écart d'acquisition lié à cette acquisition s'élevait à 2,5 G\$.

L'écart d'acquisition constaté en 2006 comprenait également un montant de 11,2 M\$ lié à l'acquisition de la tranche restante de 54,96 % des actions ordinaires d'AMP.

Impôts sur les bénéfices

Réalisée par l'entremise de sociétés en commandite, une partie de notre bénéfice n'est pas assujettie à l'impôt. Le bénéfice imposable est attribué directement à nos associés.

Nous gagnons le reste de notre bénéfice par l'entremise de filiales dont le bénéfice imposable est assujetti à l'impôt. Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés à l'aide de la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, les impôts sur les bénéfices reflètent les incidences fiscales futures prévues des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs ou des passifs et leur valeur fiscale, ainsi que l'économie découlant des pertes qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser et qui seront reportées aux prochains exercices afin de réduire les impôts sur les bénéfices. Par conséquent, un actif ou un passif d'impôts futurs est déterminé pour chaque écart temporaire en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur ou pratiquement en vigueur en vertu des lois au moment où les produits et les charges sous-jacents devraient être réalisés. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est indiquée dans les résultats de la période pendant laquelle la modification entre pratiquement en vigueur. Une provision pour moins-value est enregistrée, au besoin, pour ramener les actifs d'impôts futurs au montant qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser.

Les conséquences fiscales futures des écarts temporaires, qui ont une incidence sur le classement et le calcul de nos actifs et passifs d'impôts, s'appuient sur des hypothèses et des estimations liées aux prévisions des résultats d'exploitation futurs, le choix du moment de la contrepassation des écarts temporaires et notre interprétation de la

réglementation et des lois fiscales applicables. La composition des actifs et des passifs d'impôts futurs est susceptible de changer d'une période à l'autre en raison de l'importance de ces hypothèses.

Le calcul de nos impôts sur les bénéfices nécessite aussi un important recours au jugement et à l'interprétation de la réglementation et des lois fiscales, qui changent continuellement, pour nous assurer que les passifs sont complets et que les actifs, déduction faite des provisions pour moins-value, peuvent être réalisés. Puisque nos déclarations de revenus sont assujetties à la vérification de l'Agence du Revenu du Canada, ces vérifications pourraient se solder par une modification importante des montants des impôts à recouvrer ou à payer ainsi que des actifs et des passifs d'impôts futurs si des interprétations différentes sont retenues. Tout changement qui pourrait survenir serait ajouté à la charge d'impôts ou déduit de celle-ci. Tout paiement en espèces ou tout encaissement serait inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Nous nous appuyons sur ces jugements et estimations pour calculer les impôts sur les bénéfices. S'ils s'avèrent inexacts, ou si certains taux d'imposition ou lois changent, il pourrait en résulter des conséquences importantes pour nos résultats d'exploitation et notre situation financière des exercices ultérieurs. Nous estimons avoir établi une provision suffisante pour ces impôts sur les bénéfices compte tenu de toute l'information dont nous disposons actuellement.

Aucune modification importante n'a été apportée aux hypothèses ou aux estimations en 2007. Un passif d'impôts futurs de 330,9 M\$ a été comptabilisé au deuxième trimestre de 2007 suivant la conclusion de la répartition du coût d'acquisition relatif à l'arrangement. Une tranche importante de ce passif d'impôts futurs est liée à des écarts temporaires entre la valeur comptable de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels et leur valeur fiscale. De plus, en raison de l'entrée en vigueur des modifications des taux d'imposition en 2007, nous avons réévalué nos actifs et nos passifs d'impôts futurs nets, ce qui a donné lieu à une économie d'impôts futurs de 94,7 M\$.

Frais de restructuration et autres frais

Si les circonstances l'exigent, nous nous engageons dans des activités de restructuration afin de rationaliser nos activités et d'accroître la productivité et la rentabilité. Pour élaborer de manière structurée des plans visant l'exécution de ces activités, nous devons estimer les coûts relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, aux indemnités de départ et aux autres avantages sociaux, à la rationalisation des lieux, aux pénalités en cas de résiliation de bail technologique et aux autres coûts de sortie. Pour formuler ces estimations, nous nous appuyons sur les conditions des contrats concernés, le nombre d'employés, l'admissibilité à la retraite et d'autres facteurs connexes. La restructuration est un processus complexe dont l'exécution peut prendre plusieurs mois, voire plus encore, et qui nécessite une réévaluation périodique des estimations initiales. De plus, nous déterminons constamment si les estimations des passifs résiduels aux termes de notre programme de restructuration sont appropriées. Par conséquent, il se peut que nous devions changer des estimations présentées antérieurement si des paiements sont faits ou si des activités sont exercées. De nouvelles initiatives de restructuration pourraient aussi donner lieu à des frais supplémentaires.

En 2006, nous avons entrepris la restructuration prévue de nos activités en vue d'améliorer la productivité et nous avons engagé des frais de restructuration et autres frais de 13,2 M\$. En 2007, nous avons estimé et comptabilisé des frais de restructuration et autres frais de 27,4 M\$ pour poursuivre ces initiatives de productivité jusqu'en 2008.

Éventualités légales et réglementaires

Nous pouvons être parties à divers litiges et poursuites réglementaires dans le cours normal de nos activités. Les litiges en instance, les initiatives des organismes de réglementation et des poursuites réglementaires représentent des risques de pertes financières. Nous comptabilisons des pertes potentielles si nous estimons que la perte est probable et qu'elle peut être estimée raisonnablement. L'estimation des pertes s'appuie sur des consultations auprès d'un conseiller juridique et peut comprendre l'analyse des résultats éventuels et l'examen de diverses stratégies à l'égard des litiges. Un exposé des éventualités importantes au 31 décembre 2007 est présenté à la note 22 de nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé à cette date. Nous n'avons aucune provision importante relativement à des litiges, à des initiatives relatives à la réglementation ou à des questions d'ordre réglementaire en instance tant en 2007 qu'en 2006.

Au quatrième trimestre de 2007, nous avons réglé un litige que nous avons avec Emera Incorporated (auparavant, N.S. Power Holdings Inc.) relativement à un contrat de services que nous avons résilié plus tôt que prévu. Ce règlement permet de rétablir une relation contractuelle solide avec cet important client.

Hypothèses formulées lors de la préparation des informations prospectives et risques pouvant avoir une incidence sur nos activités et nos résultats

Hypothèses formulées lors de la préparation des informations prospectives

Certains facteurs et certaines hypothèses ont été pris en compte lors de la préparation de nos cibles pour 2008, tel qu'il est précisé à la rubrique « Points saillants des priorités stratégiques pour 2008 », ainsi que des informations prospectives dont il est question dans le présent rapport de gestion. Les hypothèses et les facteurs importants sont décrits dans la section qui suit.

Hypothèses économiques

Nos cibles pour 2008 et nos informations prospectives sont fondés sur diverses hypothèses relatives à l'économie canadienne, plus précisément l'économie des régions du Canada dans lesquelles nous exerçons nos activités, c'est-à-dire l'Ontario, le Québec et les provinces de l'Atlantique. Tout d'abord, nous présumons que le taux de croissance du PIB canadien en 2008 se situera entre 1,5 % et 2,5 %, soit une croissance du PIB légèrement inférieure à celle enregistrée en 2007, mais essentiellement conforme aux dernières estimations de la Banque du Canada. Selon nos prévisions, les régions dans lesquelles nous exerçons nos activités afficheront un taux de croissance économique légèrement inférieur à la moyenne canadienne, mais les perspectives indiquent que la conjoncture économique demeurera relativement stable et à peine plus faible qu'en 2007. Nous présumons également que le niveau général des taux d'intérêt et du taux d'inflation demeurera stable, près des taux actuels. À cette fin, les niveaux actuels sont indiqués par le taux d'intérêt approximatif de 3 % à 4 % pour les obligations du Gouvernement du Canada et le taux de croissance approximatif de 1,5 % à 2,5 % de l'indice des prix à la consommation.

Hypothèses relatives au marché

Nos cibles et nos informations prospectives pour 2008 reflètent également diverses hypothèses relatives aux marchés dans lesquels nous exerçons nos activités. Premièrement, nous avons présumé que la croissance globale des produits d'exploitation tirés des télécommunications au Canada correspondra à la croissance globale du PIB. Deuxièmement, nous avons supposé que notre part du marché des services de télécommunications vocaux résidentiels continuera de diminuer en 2008 en raison de l'expansion des concurrents actuels, de l'arrivée de nouveaux concurrents, particulièrement les entreprises de câblodistribution, et des tendances de l'ensemble du secteur comme le remplacement par la technologie sans fil et les services voix sur IP. Finalement, nous avons tenu pour acquis que le taux de croissance des produits d'exploitation en 2008 pour le secteur des TI au Canada se situera entre 6 % et 7 % et que le taux de croissance des produits d'exploitation de 2008 du marché Internet au Canada se situera entre 10 % et 12 %.

Hypothèses financières et opérationnelles

Les hypothèses financières et opérationnelles que nous avons formulées s'appliquent sur une base consolidée conformément à l'exercice précédent.

Premièrement, les estimations relatives à la croissance des produits d'exploitation pour 2008 sont fondées sur l'hypothèse d'une croissance des PEMC dans diverses gammes de service.

Deuxièmement, nous avons présumé que le pourcentage de foyers sur notre territoire qui aura accès aux produits de téléphonie par câble d'un concurrent augmentera, passant d'environ 48 % à la fin de 2007, à plus de 55 % au cours des 18 mois suivants. À la fin de 2007, environ 80 % de cette zone de couverture des concurrents n'était pas visée par la réglementation des services locaux et nous prévoyons que cette abstention de réglementation continuera d'augmenter à un niveau correspondant essentiellement à la totalité de la zone de couverture des concurrents. En étant libérés des contraintes de la réglementation des services locaux au sein des marchés concurrentiels, nous sommes davantage en mesure de concevoir et d'offrir des forfaits de produits et des services appropriés sur le marché et de concurrencer sur un pied d'égalité les fournisseurs de téléphonie par câble. Cela devrait nous permettre de maintenir notre taux de perte de clients des SAR à un taux similaire à celui de 2007 en dépit de l'accroissement de la zone de couverture des concurrents.

Troisièmement, nous prévoyons pouvoir plus que contrebalancer le repli des produits d'exploitation tirés des services locaux et d'accès et le recul continu des produits d'exploitation tirés des services interurbains grâce à la croissance des produits tirés des services Internet, de TI, sans fil, de télévision sur IP et autres produits d'exploitation. Nous prévoyons accroître la proportion de foyers de notre clientèle résidentielle ayant accès à notre réseau Internet haute vitesse qui est actuellement de 72 %. Cet accroissement ainsi que l'augmentation du taux de pénétration des services Internet dans notre zone de couverture existante, les augmentations de tarifs ciblées et la mise en marché de nouveaux produits devraient nous permettre de maintenir un taux de croissance

annuel à deux chiffres de la clientèle des services Internet et des produits d'exploitation en 2008. Ce taux de croissance devrait être relativement conforme aux taux de croissance prévus pour les services Internet dans l'ensemble du secteur. En 2008, nous nous attendons à ce que la couverture de la technologie de la fibre optique jusqu'aux nœuds augmente légèrement par rapport à environ 188 000 foyers à la fin de 2007. Cette technologie nous permet d'offrir une largeur de bande accrue pour soutenir des applications comme la télévision sur IP, la musique et les téléchargements de musique, les jeux, les téléconférences et d'autres nouvelles applications qui stimuleront la croissance des produits d'exploitation. Bien que les produits tirés de ces services représentent un apport plus faible aux marges du BAIIA que les produits d'exploitation tirés des télécommunications, nous prévoyons pouvoir générer des économies en ce qui a trait aux charges d'exploitation grâce à des mesures de productivité qui aideront à contrebalancer les marges plus faibles et autres pressions sur les dépenses découlant de la hausse normale de l'inflation.

La capitalisation du déficit des régimes de retraite à prestations déterminées en 2008 devrait être de l'ordre de 50 M\$ à 60 M\$. Ce montant reflète notre intention de continuer à utiliser les fonds excédentaires des exercices antérieurs pour réduire les besoins en matière de capitalisation du déficit et à tirer parti des mesures d'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes grâce à l'utilisation de lettres de crédit pour couvrir une partie de nos besoins en matière de capitalisation du déficit. La capitalisation du coût des services rendus au cours de l'exercice pour nos régimes de retraite à prestations déterminées et nos régimes de retraite à cotisations déterminées ainsi que la capitalisation des avantages complémentaires de retraite sont une composante des liquidités distribuables et devraient être plus élevées en 2008 qu'en 2007, reflétant principalement le vieillissement des bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées et des avantages complémentaires de retraite et une hausse globale des salaires. Les prévisions que nous avons énoncées aux présentes sont fondées sur notre estimation de la conclusion des révisions actuarielles en date du 31 décembre 2007, qui devraient être terminées d'ici le milieu de l'exercice 2008.

Nous présumons que le niveau normalisé des impôts sur le capital ayant un effet sur la trésorerie sera de zéro, reflétant l'entrée en vigueur future prévue de toutes les éliminations de taux d'imposition sur le capital provinciales annoncées antérieurement dans les provinces d'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Toutefois, nous prévoyons que les impôts ayant un effet sur la trésorerie et les autres coûts décaissés non pris en compte dans le calcul des liquidités distribuables pour l'exercice 2008 seront de l'ordre de 10 M\$ à 15 M\$.

Nos dépenses en immobilisations seront engagées au besoin pour appuyer l'infrastructure actuelle et pour faire avancer nos initiatives stratégiques. Nous prévoyons un niveau normal de capital pour 2008, soit environ 14,5 % à 15,5 % des produits.

Gestion des risques

La gestion des risques est fondamentale pour la réussite à long terme de toute entreprise. En ce qui nous concerne, le risque est défini comme le niveau d'exposition à des incertitudes que l'entreprise doit comprendre et gérer efficacement, alors que nous exécutons nos stratégies visant l'atteinte de nos objectifs d'affaires et la création de valeur pour nos porteurs de parts. Nous avons recours à un processus intégré à l'échelle de l'entreprise pour cibler, évaluer et gérer les risques pour l'entreprise dans son ensemble.

Nous savons que nous sommes exposés à un certain nombre de risques dans le cours normal de nos activités qui pourraient avoir une incidence négative sur notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. La liste des risques présentée ci-après n'est pas exhaustive étant donné qu'il peut y avoir d'autres risques dont nous n'avons pas connaissance actuellement ou qui ont actuellement, selon nous, peu d'incidence sur nos activités consolidées.

Capacité à réaliser des stratégies et des projets

Nos initiatives pour 2008, comme il est présenté sous la rubrique « Points saillants des priorités stratégiques pour 2008 » auront une grande incidence sur les interactions avec notre clientèle, nos processus internes, notre réseau et notre personnel. Si nous étions dans l'impossibilité de réaliser ces initiatives en temps opportun ou d'obtenir l'effet escompté, nous pourrions être incapables d'atteindre nos objectifs d'affaires.

Nos stratégies et nos projets exigent que nous poursuivions la transformation de notre structure de coûts. Par conséquent, nous continuons à mettre en œuvre plusieurs initiatives de productivité de façon à réduire les coûts tout en maîtrisant nos dépenses en immobilisations.

- Nos objectifs visant la réduction des coûts grâce à l'amélioration de la productivité, à la réalisation de synergies dans les activités poursuivies de notre entreprise et à l'acquisition des actifs et des activités de KMTS sont ambitieux. Nous projetons d'intégrer les actifs et les activités de KMTS à notre structure et

de chercher à réaliser des synergies opérationnelles grâce à l'élimination de certains frais, en tirant parti des réseaux et des technologies adjacents et en misant sur notre taille en ce qui a trait aux achats et à la conception de produits. Le regroupement d'activités existantes est une tâche complexe. Il existe un risque que les synergies prévues ne se réalisent pas ou, si elles se réalisent, qu'elles soient retardées par rapport à nos attentes ou qu'elles ne réussissent pas à réduire les coûts.

- Notre relation avec des entités comme Bell Canada et Bell Mobilité et les ententes conclues avec celles-ci jouent un rôle primordial dans l'atteinte de nos objectifs de productivité. Tout changement à notre relation ou à nos ententes avec ces parties qui entraîne une diminution de l'efficacité aura une incidence sur nos objectifs de productivité. Pour plus de détails sur nos relations et nos ententes, veuillez vous reporter à la rubrique « Opérations entre apparentés ».
- Chaque année, de 2002 à 2005, nos sociétés remplacées ont dû réduire le prix de certains services assujettis au plafonnement des prix fixé par réglementation et pourraient être tenues de le faire à nouveau à l'avenir. Nous avons également réduit nos prix pour certains services non réglementés afin de demeurer concurrentiel et nous pourrions devoir continuer à le faire à l'avenir. Si ces facteurs entraînent une diminution des produits d'exploitation, nous devons réduire nos charges au même rythme afin de demeurer rentables.
- De nombreuses initiatives visant la productivité et la réduction des coûts nécessitent des dépenses en immobilisations afin de mettre en place des systèmes qui automatisent ou améliorent nos activités. Il n'existe aucune garantie que ces investissements seront efficaces et entraîneront les améliorations de productivité et les réductions de coûts prévues.
- Un meilleur service à la clientèle est primordial pour la fidélisation de la clientèle et pour les PEMC. Il pourrait cependant être difficile d'améliorer le service à la clientèle tout en réduisant considérablement les coûts. Toutefois, le fait de ne pouvoir atteindre l'un ou l'autre de ces objectifs ou encore les deux pourrait avoir une incidence négative sur nos résultats d'exploitation.

Le fait de ne pas réussir la mise en œuvre de ces initiatives de productivité et la gestion des dépenses en immobilisations tout en maintenant la qualité de notre service pourrait avoir une incidence négative importante sur notre rentabilité.

Si le déploiement du service à large bande devait être plus lent que ce qui est actuellement prévu dans notre plan d'affaires, le taux de croissance de nos services Internet risquerait aussi d'être inférieur à nos prévisions actuelles, touchant ainsi de façon négative nos prévisions relatives au nombre d'abonnés au service Internet et aux produits tirés de ce service en 2008.

Si les risques décrits ci-dessus devaient se concrétiser, notre rendement financier, incluant nos perspectives de croissance, pourrait être touché de façon négative. Nous nous efforçons de réduire ces risques en élaborant des plans stratégiques exhaustifs qui sont solidement appuyés par des initiatives et des programmes mis en œuvre à l'échelle de l'entreprise qui sont dirigés par notre équipe de leadership senior. Ces initiatives et ces programmes font constamment l'objet d'un suivi et d'ajustements, au besoin, pendant l'exercice pour s'assurer qu'ils atteignent les résultats désirés.

Conjoncture générale

Certaines tendances économiques générales et certains facteurs indépendants de notre volonté ont une incidence sur notre exploitation et notre entreprise. Ces tendances et facteurs comprennent des modifications défavorables touchant les conditions des marchés particuliers de nos produits et services, les conditions du marché étendu des services de télécommunications et la conjoncture économique nationale ou mondiale.

Notre rendement et la mesure dans laquelle nos prévisions relatives aux événements futurs se réalisent subissent l'influence de la conjoncture économique, la demande des services ayant tendance à diminuer lorsqu'il y a fléchissement de la croissance économique et de l'activité de détail. Tout ralentissement de l'activité économique mondiale peut rendre plus incertaines les perspectives économiques générales et pourrait avoir une incidence importante sur le rendement de l'économie canadienne et la réalisation de nos prévisions. Il n'est pas possible de prévoir avec précision les fluctuations économiques et les répercussions de ces fluctuations sur notre performance.

Nous surveillons constamment la conjoncture et l'évolution de celle-ci dans les marchés où nous exerçons nos activités. Nous utilisons cette information dans nos revues opérationnelles et stratégiques permanentes afin d'ajuster nos initiatives en fonction de la conjoncture.

Intensification de la concurrence

Dans le cadre d'une série de décisions rendues à partir de la fin des années 1970 jusqu'en 1998, le CRTC a ouvert le marché à la concurrence pour tous les secteurs des produits et services dans lesquels nous exerçons nos activités. Le CRTC a aussi imposé un certain nombre de mécanismes de protection des concurrents et de restrictions de commercialisation aux activités de nos entreprises de télécommunications. Nous devons donc affronter la concurrence pour la plupart des services que nous offrons, certains de nos territoires d'exploitation étant parmi les marchés des télécommunications les plus concurrentiels en Amérique du Nord pour les services résidentiels locaux.

En plus de la concurrence qui existe à l'égard de plusieurs services que nous offrons depuis plusieurs années, d'autres concurrents ont récemment lancé des services concurrents ou annoncé leur capacité ou leur intention d'offrir des services de téléphonie locale dans une proportion croissante des territoires que nous desservons. La zone de couverture des câblodistributeurs concurrents pourrait s'accroître plus rapidement et éventuellement couvrir une plus grande part de notre territoire actuel par rapport à nos prévisions actuelles. En outre, des concurrents non traditionnels qui peuvent être d'envergure internationale pourraient pénétrer plus rapidement le marché des télécommunications et couvrir un plus grand nombre de secteurs que ce que nous prévoyons actuellement.

Notre stratégie s'appuie sur l'évolution des services et forfaits pour créer une valeur, sur la collaboration avec les clients pour offrir des solutions complètes et innovatrices, sur l'amélioration de notre structure de coûts pour établir des prix plus concurrentiels et sur l'expansion de notre réseau IP et des capacités en vue d'élargir l'accès et d'offrir des solutions novatrices. Nos concurrents et en particulier l'évolution du contexte de la concurrence peuvent compromettre ces stratégies. Une concurrence accrue et l'arrivée de nouveaux services de concurrents pourraient avoir une incidence imprévisible sur notre croissance prévue ou sur la tarification de nos services actuels.

Si l'une de ces situations se produisait, notre part de marché et nos produits d'exploitation seraient touchés de façon négative. Nous surveillons et nous analysons étroitement l'évolution des marchés dans lesquels nous exerçons nos activités afin d'évaluer notre compétitivité. Nous sommes d'avis que nous possédons des atouts fondamentaux et des initiatives qui nous différencient sur le marché et qui renforcent notre position concurrentielle, réduisant le risque global de la concurrence. Les atouts et les initiatives uniques de notre entreprise sont décrites plus en détail à la rubrique « Points saillants des priorités stratégiques pour 2008 ».

De plus, l'évaluation et la prévision de la taille de la zone de couverture des concurrents sont aussi assujetties à des risques liés aux erreurs d'estimation puisqu'elles dépendent de données du marché qui ne sont pas produites par nous et des plans d'affaires de nos concurrents à l'égard desquels nous n'avons aucune connaissance directe ni aucun contrôle. Par conséquent, nos estimations font constamment l'objet de révisions et il existe un risque qu'elles soient sensiblement erronées.

Services locaux et interurbains

En 2006, de nouveaux concurrents ont commencé à offrir des services téléphoniques locaux dans une bonne partie de notre marché et cette situation s'est intensifiée en 2007. Ces concurrents sont en mesure d'offrir des forfaits regroupant quatre services, soit les services téléphoniques, Internet, les services sans fil et la télévision. Les câblodistributeurs n'étant pas visés par la réglementation sur les télécommunications, ils peuvent offrir des services locaux à des prix groupés non réglementés afin de s'approprier une part du marché. Nous continuons de chercher à fidéliser nos clients en leur offrant plus-value, simplicité et prix concurrentiels. Nous continuons également à améliorer notre capacité à leur faire concurrence en cherchant à obtenir d'autres abstentions à la réglementation. Cependant, rien ne garantit que ces offres ralentiront le taux de désabonnement et l'érosion de notre part de marché au profit des nouveaux venus.

En plus des câblodistributeurs auxquels nous nous mesurons sur le marché des services locaux, le passage lent et progressif de certains clients vers les services exclusivement sans fil au détriment des services sur fil menace toujours notre clientèle établie. Ainsi, la pression s'exerce sur les produits d'exploitation des services locaux, et il s'ensuit une baisse des produits d'exploitation tirés des services et des fonctions assurés avec le réseau local, y compris les services Internet et interurbains. En outre, la nouvelle capacité de transfert des numéros de téléphone entre les fournisseurs de services sans fil au Canada et entre les services sans fil et sur fil pourrait réduire davantage nos produits tirés des services locaux et interurbains.

La valeur des services interurbains, pris individuellement, a diminué, mais nous sommes d'avis que ces services demeurent une composante de la gamme de solutions offertes à nos clients. Dans l'industrie des télécommunications, les services interurbains sont de plus en plus proposés à l'intérieur de forfaits à prix fixe, alors que d'autres options comme les services voix sur IP, les applications poste-à-poste et la messagerie instantanée remplacent les moyens traditionnels d'appel, contribuant à la baisse des prix et des minutes. La concurrence s'intensifie avec l'entrée en scène de fournisseurs de services de contournement et de fournisseurs de cartes prépayées, d'entreprises et de revendeurs intercirconscriptions de base et, récemment, de fournisseurs de services voix sur IP. Les services voix sur IP continueront d'éroder le marché des services interurbains traditionnels au fur et à mesure que cette technologie s'améliorera et que des services gérés voix sur IP seront mis sur le marché, rendant la technologie transparente et plus attrayante pour le consommateur. Nous continuons de gérer la mise en œuvre de solutions voix sur IP dans notre marché dans le cadre de notre stratégie axée sur l'évolution des services vocaux.

Services Internet

La pénétration des services Internet dans notre marché ne ralentit pas. Alors que le protocole Internet devient la norme, nous subissons une concurrence de plus en plus diversifiée, provenant de partout dans le monde, allant des fournisseurs de services de câblodistribution avec une capacité excédentaire de réseau aux sociétés de TI, aux fournisseurs de matériel informatique et aux intégrateurs de systèmes qui regroupent de plus en plus de composantes de téléphonie et de services professionnels à l'intérieur de solutions à faibles prix. Ces concurrents représentent un défi, en raison de la pression qu'ils exercent sur nos prix, sur nos produits d'exploitation et sur notre part de marché. Nous continuerons à développer nos compétences et à servir nos clients avec une vision globale, en les aidant à moderniser leurs réseaux et en leur fournissant des solutions adaptées à leur secteur.

Services sans fil

Les services sans fil prennent de plus en plus d'importance pour nos clients, alors que la fiabilité et les options de ces services s'améliorent. Ces services constituent l'un des principaux éléments de notre gamme de services qui nous permettent ainsi de nous démarquer de nos concurrents, particulièrement lorsqu'ils sont offerts dans nos forfaits. Nous avons actuellement une entente avec Bell Mobilité pour offrir ces services à nos clients (à l'extérieur des territoires d'exploitation de Télébec et de NorthernTel). Rien ne garantit que les ententes actuelles seront maintenues indéfiniment dans leur forme actuelle ou que les conditions en vertu desquelles elles ont été conclues ne seront pas modifiées.

L'arrivée de nouveaux concurrents sur le marché canadien du sans fil, alors que le processus d'enchères concurrentielles est en cours tel qu'il est précisé à la rubrique « État de la concurrence », risque d'intensifier la concurrence dans ce marché, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur nos résultats d'exploitation, y compris en ce qui concerne nos services locaux et interurbains.

Modifications de la réglementation

Nous sommes touchés par les décisions rendues par le CRTC. En 2007, le cadre de réglementation a fait l'objet de réformes importantes. Les principaux faits nouveaux ont été décrits à la rubrique « Modifications réglementaires en matière de télécommunications ». Les modifications importantes apportées à la réglementation en 2007 qui continueront d'avoir une incidence sur nos activités touchent notamment l'abstention de réglementation des services locaux, les tarifs, la qualité du service, l'examen des mesures réglementaires, les comptes de report, les services Ethernet de gros et l'examen des services de gros.

Dans l'ensemble, les ordonnances récentes du CRTC et les modifications proposées allégeront le fardeau réglementaire et devraient améliorer notre pouvoir d'action en ce qui a trait à la commercialisation ainsi que notre capacité à livrer concurrence de manière efficace. Rien ne garantit cependant que ces tendances découlant de la nouvelle réglementation se poursuivront. Il existe un risque que les décisions du CRTC, et en particulier les décisions portant sur les tarifs pour les services auxquels nous devons fournir l'accès, aient une incidence négative sur nos activités et nos résultats d'exploitation. Nous surveillons étroitement les décisions du CRTC et participons dans l'arène de la réglementation afin de militer en faveur d'un cadre de réglementation équilibré, qui sert nos clients et l'ensemble du secteur.

Dépendance envers les systèmes

Nous dépendons de divers systèmes complexes qui sont utilisés pour fournir des services aux clients et gérer les relations clients, la facturation et les stocks. Ces systèmes sont constitués de nombreuses pièces intégrées comprenant des câbles, du matériel, des bâtiments et des tours, du matériel de TI, des logiciels de TI ainsi que des données connexes. La réussite de nos activités dépend de l'efficacité avec laquelle ces éléments sont protégés contre les dommages occasionnés par les incendies, le mauvais temps, les catastrophes naturelles, les interruptions de courant, le piratage, les virus informatiques, les dispositifs neutralisants, les actes délibérés de vandalisme, les actes de guerre ou de terrorisme et d'autres événements. L'un ou l'autre de ces événements pourrait mettre un terme aux activités pour une période indéterminée.

Nos activités dépendent également du remplacement et de l'entretien pertinents de nos réseaux et de notre matériel. Nos systèmes sont connectés aux systèmes d'autres entreprises de télécommunications dont nous dépendons pour la prestation de certains de nos services. L'une ou l'autre des menaces potentielles mentionnées ci-dessus, de même que des conflits de travail, des faillites, des difficultés techniques ou d'autres événements touchant les réseaux de ces autres entreprises, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos relations clients et nos résultats d'exploitation.

Pour atténuer l'incidence de ce risque, nous avons élaboré des plans de reprise après sinistre, dont des redondances ont été intégrées à notre réseau pour réduire le temps de panne découlant d'une catastrophe naturelle ou d'autres sinistres; toutefois, rien ne garantit l'efficacité de ces plans.

De plus, un bon nombre des aspects de notre entreprise dépendent en grande partie de différents systèmes et logiciels de TI qui doivent être améliorés et mis à niveau régulièrement et remplacés de temps à autre, parfois à un coût élevé. La réalisation de mises à niveau et de conversions de systèmes et de logiciels est un processus très complexe qui peut entraîner des incidences défavorables comme des erreurs de facturation et des retards dans le service à la clientèle. L'un ou l'autre de ces problèmes pourrait nuire considérablement à nos relations clients et à notre entreprise et compromettre grandement nos résultats d'exploitation.

Changement technologique

Le secteur des télécommunications subit l'influence de l'évolution rapide de la technologie et des changements connexes touchant les demandes des clients, les caractéristiques des produits et services et les prix. Les progrès technologiques raccourcissent aussi les cycles de vie des produits et favorisent la convergence de différents secteurs de l'industrie de l'information en voie de mondialisation. Par exemple, la technologie voix sur IP, la substitution des services sur fil par des services sans fil et d'autres technologies sans cesse changeantes exacerberont la concurrence et pourraient avoir une incidence négative sur nos produits d'exploitation futurs. Notre succès futur dépendra de notre capacité à prévoir et à mettre en œuvre de nouvelles technologies assorties du niveau de service et des prix que recherchent les clients, et à investir dans ceux-ci. Les progrès technologiques peuvent aussi influencer nos flux de trésorerie en raccourcissant la vie utile de certains de nos actifs. Rien ne garantit que nos technologies existantes répondront aux besoins futurs des clients et ne deviendront pas désuètes en raison de développements technologiques futurs, ni que nous n'aurons pas à engager d'autres dépenses en immobilisations pour mettre à niveau ou remplacer notre technologie. De plus, il est possible que des progrès technologiques soient réalisés et réduisent les coûts des immobilisations, ce qui faciliterait ainsi la venue de concurrents potentiels. Bien que nous croyions que le niveau des dépenses en immobilisations que nous prévoyons engager en 2008 soit suffisant pour maintenir la capacité de production de notre réseau et d'autres actifs, l'incidence de changements technologiques pourrait entraîner la nécessité d'investir des sommes plus importantes dans le futur.

Nous désirons offrir aux clients une technologie de pointe. De ce fait, nous surveillons les progrès technologiques et les tendances d'achat des clients. Nous utilisons ces renseignements dans nos révisions opérationnelles et stratégiques afin d'ajuster nos initiatives au besoin. Nous évaluons également périodiquement les durées de vie utile de nos dépenses en immobilisations à la lumière des prévisions en matière de progrès technologiques, et apportons des modifications, le cas échéant.

Dépenses, capital et demande de services

Il est nécessaire d'engager des sommes importantes dans les nouvelles technologies afin de demeurer concurrentiel dans le secteur des télécommunications où l'évolution est rapide. Lorsque nous actualisons nos réseaux, produits et services, nous pouvons être exposés à des risques financiers accrus liés à l'acquisition

d'actifs qui peuvent être susceptibles de devenir rapidement désuets et dont la valeur commerciale ou économique est par conséquent peu élevée ou de courte durée.

La croissance du trafic sur Internet et l'importante augmentation de la demande pour les services à large bande qui en résulte sont des facteurs de plus en plus influents pour les investissements dans le réseau et l'infrastructure. Cette croissance du trafic est attribuable à l'augmentation de l'utilisation résidentielle et commerciale d'Internet, laquelle a dépassé le volume de trafic de la téléphonie vocale sur de nombreux réseaux. Il est difficile de prédire si les taux de croissance élevés de ce trafic se maintiendront avec le déploiement des services Internet à haute vitesse et l'utilisation de plus en plus fréquente d'applications à forte utilisation de largeur de bande, comme la vidéo, par les clients. Nous surveillons la demande de services à large bande et cherchons à optimiser le rendement du réseau, mais, si ces efforts sont infructueux, il pourrait en résulter des conséquences défavorables importantes pour nos résultats d'exploitation.

Nous évaluons continuellement les coûts et les avantages des investissements dans notre réseau et notre infrastructure afin de nous assurer qu'ils demeurent fiables pour nos clients et qu'ils répondent à leurs besoins techniques toujours plus grands.

Relations avec Bell Canada et possibilités d'occasions d'affaires

Bell Canada et certaines sociétés du même groupe et personnes qui ont un lien avec elle exercent d'importantes activités internationales et disposent de ressources financières, techniques et opérationnelles supérieures aux nôtres. Nous avons conclu une série d'ententes commerciales à long terme avec Bell Canada, y compris une convention de gestion des relations commerciales, qui est décrite plus en détail à la rubrique « Opérations entre apparentés ». En cas de résiliation de cette convention, Bell Canada et nous-mêmes, de même que les membres de nos groupes, les personnes avec qui nous avons des liens ou nos sociétés en exploitation respectives pourrions dès lors nous faire concurrence.

De plus, nous avons obtenu l'accès aux ressources techniques, opérationnelles et humaines de Bell Canada et des sociétés de son groupe aux termes d'ententes officielles. L'accès à ces ressources n'est pas exclusif, et rien ne garantit que les ententes actuelles seront offertes indéfiniment dans leur forme actuelle ou que les conditions auxquelles ces ressources ont été obtenues ne seront pas modifiées.

Nous avons une relation mutuellement avantageuse avec Bell Canada et nous exerçons nos activités en vertu de l'entente de gestion de relations commerciales et d'autres ententes, selon les modalités convenues.

Capitalisation des régimes de retraite

Nous offrons certains régimes de retraite à prestations déterminées qui ont un déficit de capitalisation. Ces régimes sont exposés au risque général d'évaluation future, et la mise à jour des évaluations actuarielles exigées pourrait entraîner une modification des niveaux de capitalisation requis pour 2008 et par la suite. Si le rendement de l'actif des régimes, l'intérêt sur les obligations ou les résultats réels des régimes se révélaient supérieurs ou inférieurs aux prévisions initiales, les évaluations pourraient se traduire par une augmentation ou une baisse des cotisations minimales obligatoires.

Les mesures d'allègement au titre de la capitalisation des régimes de retraite annoncées dans le budget fédéral de mai 2006 permettaient aux promoteurs de régime de prolonger à dix ans la période de financement des déficits de solvabilité, actuellement de cinq ans, sous réserve de certaines conditions. Nous sommes actuellement en mesure de profiter de ces mesures d'allègement, en partie, parce que nous disposons de lettres de crédit émises en vertu de nos facilités bancaires. Si nous n'avions plus accès à ces facilités de crédit ou n'étions pas admissible à l'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes, le niveau de capitalisation en espèces requis à l'égard de nos régimes de retraite à prestations déterminées pourrait augmenter immédiatement.

La capitalisation en espèces et les résultats favorables en matière de placements ont progressivement contribué à l'amélioration de la situation de capitalisation de nos régimes de retraite à prestations déterminées. Nous avons aussi modifié la répartition de l'actif et les stratégies des caisses des régimes de retraite afin d'atténuer l'incidence que les fluctuations futures des taux d'intérêt et les rendements des placements pourraient avoir sur la situation de capitalisation des régimes. D'ailleurs, la plupart de nos régimes de retraite à prestations déterminées ne sont plus offerts pour les nouvelles adhésions, ce qui mettra éventuellement un frein à la croissance future de ces obligations.

Situation de trésorerie et risque financier

Si les résultats réels diffèrent de nos prévisions ou si les hypothèses énoncées dans notre plan d'affaires changent, nous devrions peut-être obtenir plus de fonds que prévu en émettant des titres de créance ou des actions, en procédant à des ventes ou en cédant autrement nos actifs. Des opérations de financement s'appuyant sur des émissions d'actions se traduiraient par une dilution de l'avoir de nos investisseurs en actions actuels. Un niveau accru de financement par emprunt pourrait entraîner une baisse de nos cotes de crédit, augmenter nos coûts d'emprunt et compromettre notre capacité de tirer avantage des possibilités d'affaires.

Notre capacité d'obtenir du financement dépend de notre capacité d'accéder aux marchés financiers et au marché des prêts commerciaux. Le coût du financement dépend largement des conditions du marché, des perspectives pour notre entreprise et des cotes de crédit au moment de l'obtention des capitaux. Si nos cotes de crédit sont diminuées, notre coût de financement pourrait augmenter considérablement. De plus, les participants aux marchés financiers et des prêts commerciaux ont établi des politiques internes qui limitent leur capacité d'investir dans un même emprunteur ou groupe d'emprunteurs ou dans un même secteur ou encore de lui octroyer du financement.

Plus particulièrement, depuis le troisième trimestre de 2007, le marché du papier commercial et le marché public des emprunts à terme au Canada ont connu diverses perturbations au chapitre des activités normales du marché et un élargissement considérable des écarts de taux d'intérêt appliqués au crédit aux entreprises. Ce qu'il est convenu d'appeler un resserrement des liquidités s'est produit lorsque de nombreux émetteurs de papier commercial n'ont pu émettre du nouveau papier commercial à l'arrivée à échéance de titres de créance en cours, ni financer leur croissance. Plusieurs émetteurs ont été forcés d'avoir recours aux facilités bancaires de secours plutôt qu'au papier commercial, alors que d'autres ne s'étaient pas nécessairement dotés de sources de substitution.

Nous n'aurions pu prévoir les événements particuliers qui ont entraîné cette situation; cependant, nos politiques de gestion des risques tiennent compte des perturbations possibles des marchés financiers et des périodes éventuelles de resserrement de la disponibilité du crédit. Nous dépendons des marchés financiers et du marché des prêts commerciaux pour financer nos activités. Par conséquent, nos efforts portant sur la gestion du risque comprennent la diversification des sources de financement, le recours aux banques à charte canadiennes comme contreparties et aux fournisseurs de liquidités dans le cadre de nos couvertures et de nos programmes de titrisation, le maintien d'une capacité suffisante en vertu de nos facilités de crédit bancaires de secours afin de soutenir notre programme de papier commercial, l'établissement de limites à l'égard des émetteurs et des cotes ainsi que de restrictions relatives aux contreparties en ce qui a trait à nos placements sur le marché monétaire, et la diversification adéquate des placements dans nos régimes de retraite. Ces mesures nous ont permis d'éviter toute incidence négative importante de la conjoncture récente.

Cependant, si cette conjoncture persiste pour une longue période ou si sa portée s'élargit, ou encore si d'autres perturbations se font sentir sur les marchés des capitaux, nous pourrions subir une hausse des coûts ou être dans l'impossibilité d'obtenir du financement lorsque nous en aurons besoin pour croître ou rembourser la dette arrivant à échéance. S'il nous est impossible de recueillir les capitaux dont nous avons besoin, nous pourrions devoir limiter nos dépenses en immobilisations actuelles, limiter nos investissements dans de nouvelles entreprises, ou vendre ou céder autrement des actifs. Toutes ces mesures pourraient avoir une incidence négative considérable sur les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et sur nos perspectives de croissance.

Les stratégies que nous avons adoptées à l'égard de nos besoins de trésorerie sont également analysées sous la rubrique « Gestion des finances et du capital ».

Levier financier et clauses restrictives

Nous avons des obligations de service de la dette découlant des actes de fiducie relatifs à l'émission de titres de créance par nos filiales en exploitation et pour leurs lignes de crédit respectives. Notre degré d'endettement pourrait avoir des conséquences importantes :

- Notre capacité de faire des distributions pourrait se trouver limitée si nous sommes dans l'incapacité de respecter certaines conditions financières prévues par ces actes de fiducie et lignes de crédit;

- Notre capacité d'obtenir du financement supplémentaire pour le fonds de roulement, les dépenses en immobilisations ou des acquisitions à venir est limitée par les clauses restrictives énoncées dans ces actes de fiducie et lignes de crédit;
- Une partie importante de nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation peut être consacrée au paiement du capital et de l'intérêt sur la dette, ce qui réduit les fonds disponibles pour les activités futures;
- Certains de nos emprunts sont à des taux d'intérêt variables, ce qui nous expose au risque d'une augmentation des taux d'intérêt;
- Nous pouvons être plus vulnérables aux périodes de ralentissement économique, et notre capacité de résister aux pressions de la concurrence peut être limitée.

Ces actes de fiducie et lignes de crédit comportent aussi des clauses restrictives qui limitent le pouvoir discrétionnaire de la direction à l'égard de certaines questions d'affaires.

Nous respectons actuellement nos clauses restrictives mais, si nous omettons de nous conformer aux obligations prévues par les actes de fiducie et les lignes de crédit, il pourrait en résulter un cas de défaut pouvant nous contraindre à rembourser notre dette intégralement. Nous évaluons constamment l'incidence que nos stratégies et nos projets ont sur notre levier financier et nos clauses restrictives et nous surveillons notre conformité.

BCE a des droits de gouvernance

Dans le cadre de l'arrangement, nous avons conclu une convention des porteurs de titres avec BCE et Bell Canada. En vertu des conditions de cette convention, tant que BCE détient directement ou indirectement au moins 20 % des parts du Fonds après dilution, le Fonds et ses filiales en exploitation doivent obtenir le consentement de BCE avant de conclure diverses opérations, telles que certaines fusions, coentreprises, ventes d'actifs et autres opérations importantes. De plus, BCE et les sociétés du même groupe ont certains droits à l'égard de la nomination des fiduciaires du Fonds et des administrateurs des filiales en exploitation importantes du Fonds. BCE et les sociétés du même groupe ont le droit de nommer une majorité des membres du conseil des filiales en exploitation importantes du Fonds et des fiduciaires du Fonds tant que BCE détient, directement ou indirectement, au moins 30 % des parts du Fonds après dilution et que nos conventions commerciales importantes sont en vigueur. Si ces ententes commerciales sont résiliées par l'une ou l'autre des parties à celles-ci conformément à leurs conditions ou si BCE et les sociétés de son groupe détiennent, directement ou indirectement, moins de 30 % des parts du Fonds après dilution, BCE aura le droit de nommer sa quote-part des administrateurs des filiales en exploitation importantes du Fonds et des fiduciaires du Fonds, selon le nombre de parts du Fonds dont elle est directement et indirectement propriétaire après dilution. Quoi qu'il en soit, BCE aura le droit de nommer deux administrateurs au conseil de Placements Bell Aliant Communications régionales inc., commandité de Placements Bell Aliant, s.e.c. tant que ces conventions commerciales seront en vigueur, peu importe sa participation dans le Fonds (après dilution) ou celle de ses filiales. BCE jouit d'une latitude absolue en ce qui concerne l'exercice de ces droits. Il en résulte que le Fonds et ses filiales en exploitation peuvent être empêchés de conclure des opérations ou d'exercer des activités qu'ils souhaiteraient conclure ou exercer.

Relations de travail et dépendance envers le personnel clé

La demande de personnel compétent et expérimenté dans le secteur des télécommunications est élevée en raison de la forte croissance et de la concurrence qui existent au sein du secteur des télécommunications. Il pourrait nous être de plus en plus difficile d'attirer et de garder les ressources nécessaires pour répondre à nos besoins. Il est possible que d'autres incitatifs soient nécessaires et que certaines initiatives commerciales soient compromises en cas de pénurie de main-d'œuvre.

Environ 53 % de nos employés sont représentés par des syndicats et sont couverts par des conventions collectives. Six conventions collectives sont arrivées à échéance à divers moments de l'exercice 2007 et elles ont toutes été renégociées avec succès en 2007 à des conditions raisonnables et sans qu'il y ait arrêt de travail ou grève. Ces conventions couvrent plus de 96 % de notre personnel syndiqué. Les conventions renégociées arriveront à échéance en 2011 et après, ce qui signifie que les risques de grève légale ou de lock-out seront minimes jusqu'en mars 2011 au moins pour plus de 96 % de notre personnel syndiqué.

Le 4 % restant de notre personnel syndiqué (199 employés) est représenté par trois organisations relativement petites. L'une des conventions arrivera à échéance en décembre 2008 et les deux autres, au deuxième trimestre de 2009. Ces trois conventions ne représentent pas un risque élevé pour nous.

Les perturbations du travail touchant nos principaux fournisseurs de services, y compris Bell Canada, comme des ralentissements ou des arrêts de travail imputables à des grèves, pourraient nuire considérablement à nos activités, y compris nos relations clients, et à nos résultats d'exploitation.

Réussite des acquisitions et des cessions

Nous pouvons effectuer des acquisitions et des cessions d'entreprises ou d'autres activités dans le cadre de nos stratégies d'affaires. Dans le cas des acquisitions, la réussite est souvent tributaire de l'efficacité avec laquelle les activités acquises sont intégrées à notre entreprise et de la réalisation de synergies dans l'entreprise regroupée. Pareillement, la réussite des dessaisissements dépend de l'obtention d'une juste valeur pour les activités vendues et de la réduction de l'incidence financière du retrait de ces activités de l'ensemble de l'entreprise. Ces activités nécessitent aussi beaucoup d'investissement en temps et en ressources, lesquels peuvent être complètement gaspillés si nous n'arrivons pas à conclure l'opération comme prévu. Nous cherchons à atténuer ces risques grâce à une planification et une analyse détaillées de ces opérations et grâce à l'embauche de conseillers et de consultants professionnels qualifiés.

Éventualités juridiques et modifications des lois

Nous étudions toutes les actions en justice et évaluons la probabilité d'un résultat défavorable et son incidence possible. Les pertes sont comptabilisées quand une perte éventuelle est jugée probable et que ses conséquences peuvent être raisonnablement estimées. Toutefois, des litiges en cours ou futurs pourraient tout de même avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie et la situation financière au cours de la période où le jugement est prononcé ou le règlement a lieu. Les litiges importants en cours sont décrits à la note 22 de nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

De plus, l'adoption de nouvelles lois et les modifications des lois ou de leur interprétation, notamment des changements dans les lois fiscales ou dans les taux d'imposition, pourraient avoir une incidence importante ou défavorable sur nos résultats d'exploitation, nos flux de trésorerie et notre situation financière.

Risques en matière de fiscalité

Déduction des frais d'intérêt

Les structures des fonds de revenu sont généralement caractérisées par des montants considérables de dettes intersociétés ou similaires, ce qui engendre des frais d'intérêt élevés qui viennent réduire les bénéficiaires et, par conséquent, l'impôt sur le revenu à payer. Rien ne garantit que les autorités fiscales ne chercheront pas à contester le montant des frais d'intérêt déduits. Si ce montant était contesté avec succès à l'égard du Groupe Bell Nordiq inc. (en ce qui concerne ses années d'imposition antérieures à sa liquidation le 30 juin 2007) ou de Bell Aliant Communications régionales inc., cela aurait un effet défavorable important sur le montant des liquidités dont nous disposons aux fins de distribution aux porteurs de parts du Fonds. Nous estimons que les frais d'intérêt inhérents à notre structure organisationnelle peuvent être justifiés et qu'ils sont raisonnables compte tenu des modalités de la dette connexe.

Répartition des revenus des sociétés en commandite

Les commandités de Placements Bell Aliant, s.e.c., de Bell Aliant, s.e.c., de NorthernTel et de Télébec répartissent les revenus respectifs de ces sociétés entre leurs associés respectifs conformément aux modalités des contrats de société. La *Loi de l'impôt* contient des dispositions qui permettent une nouvelle répartition des revenus ou des pertes des sociétés entre les membres d'une société en commandite lorsque la répartition convenue n'est pas raisonnable dans les circonstances. Bien que cette forme de répartition soit jugée raisonnable dans les circonstances, rien ne garantit que les autorités fiscales ne chercheront pas à contester cette répartition. Si la répartition était contestée avec succès, le montant des liquidités dont nous disposons aux fins de distribution aux porteurs de parts pourrait en subir les effets défavorables.

Mesures financières non définies par les PCGR

Lorsqu'il en est fait mention dans le présent rapport de gestion, les produits d'exploitation, le bénéfice d'exploitation et le BAIIA ont été retraités pour tenir compte des résultats historiques pro forma comme si Placements Bell Aliant, s.e.c. avait existé tout au long de l'exercice 2006. À notre avis, la présentation de ces mesures financières non définies par les PCGR permet une comparaison et une analyse d'un exercice à l'autre plus significatives.

Les termes « produits d'exploitation pro forma », « bénéfice d'exploitation », « bénéfice d'exploitation pro forma », « BAIIA », « BAIIA pro forma », « liquidités distribuables normalisées » et « liquidités distribuables » n'ont pas de sens normalisé prescrit par les PCGR du Canada. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs assujettis. Les produits d'exploitation pro forma, le bénéfice d'exploitation, le bénéfice d'exploitation pro forma, le BAIIA, le BAIIA pro forma, les liquidités distribuables normalisées et les liquidités distribuables sont présentés uniformément d'une période à l'autre.

Produits d'exploitation pro forma, bénéfice d'exploitation et bénéfice d'exploitation pro forma

Le bénéfice d'exploitation représente les produits d'exploitation, déduction faite des charges. Nous utilisons le bénéfice d'exploitation, entre autres mesures, pour évaluer le rendement d'exploitation de nos activités courantes. Les produits d'exploitation pro forma et le bénéfice d'exploitation pro forma correspondent aux produits d'exploitation et au bénéfice d'exploitation ajustés pour tenir compte des résultats d'exploitation historiques pro forma se rapportant à l'actif net acquis et vendu dans le cadre de l'arrangement, comme si ce dernier avait été conclu le 1^{er} janvier 2005 et appliqué comme tel tout au long de l'exercice 2006. Par conséquent, les produits d'exploitation pro forma et le bénéfice d'exploitation pro forma correspondent aux produits d'exploitation ou au bénéfice d'exploitation de notre société remplacée, Aliant, exclusion faite des produits d'exploitation ou du bénéfice d'exploitation se rapportant aux activités sans fil d'Aliant et à DownEast Ltd., y compris les produits d'exploitation ou le bénéfice d'exploitation se rapportant aux activités sur fil régionales de Bell Canada, et de Télébec et de NorthernTel (anciennement le Groupe Bell Nordiq inc.).

Le tableau suivant présente un rapprochement des produits d'exploitation et des produits d'exploitation pro forma, des produits et des charges d'exploitation et du bénéfice d'exploitation de même que du bénéfice d'exploitation et du bénéfice d'exploitation pro forma sur une base consolidée.

<i>Pour les exercices terminés les 31 décembre</i>		
<i>(en millions de dollars)</i>	2007¹⁾	2006
Produits d'exploitation	3 373,4 \$	2 684,3 \$
Ajouter (déduire) :		
Activités sans fil d'Aliant et DownEast Ltd.	-	(194,3)
Activités sur fil régionales de Bell Canada	-	623,4
Groupe Bell Nordiq Inc.	-	189,3
Éliminations intersociétés	-	(3,5)
Produits d'exploitation pro forma	3 373,4 \$	3 299,2 \$
Produits d'exploitation	3 373,4 \$	2 684,3 \$
Charges	2 858,0	2 133,5
Bénéfice d'exploitation	515,4 \$	550,8 \$
Ajouter (déduire) :		
Activités sans fil d'Aliant et DownEast Ltd.	-	(94,7)
Activités sur fil régionales de Bell Canada	-	215,2
Groupe Bell Nordiq Inc.	-	61,2
Bénéfice d'exploitation pro forma	515,4 \$	732,5 \$

¹⁾ Les résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 correspondent aux résultats présentés et non à des résultats pro forma.

Nous utilisons les produits d'exploitation pro forma et le bénéfice d'exploitation pro forma, entre autres mesures, pour évaluer notre rendement d'exploitation comme si nous avions existé tout au long de l'exercice 2006, ce qui permet une comparaison cohérente de notre rendement d'exploitation. À notre avis, certains investisseurs et analystes utilisent les produits d'exploitation pro forma, le bénéfice d'exploitation et le bénéfice d'exploitation pro forma pour évaluer notre capacité de croître ou encore comme outil d'évaluation commun dans le secteur des télécommunications.

Les produits d'exploitation pro forma, le bénéfice d'exploitation et le bénéfice d'exploitation pro forma ne doivent pas être confondus avec les produits ou les charges d'exploitation, qui sont les mesures financières définies par les PCGR du Canada les plus comparables.

BAIIA et BAIIA pro forma

Nous définissons le BAIIA comme les produits d'exploitation, moins les charges d'exploitation; par conséquent, ce terme désigne le bénéfice d'exploitation avant l'amortissement, la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux et les frais de restructuration et autres frais. Le bénéfice d'exploitation est calculé avant déduction des intérêts et des impôts. Le BAIIA pro forma correspond au BAIIA ajusté pour tenir compte des résultats d'exploitation historiques pro forma se rapportant à l'actif net acquis et vendu dans le cadre de l'arrangement, comme si ce dernier avait été conclu le 1^{er} janvier 2005 et appliqué comme tel tout au long de l'exercice 2006. Par conséquent, le BAIIA pro forma correspond au BAIIA de la société remplacée, Aliant, exclusion faite du BAIIA se rapportant aux activités sans fil d'Aliant et à DownEast Ltd., mais y compris le BAIIA se rapportant aux activités sur fil régionales de Bell Canada, et de Télébec et de NorthernTel (anciennement le Groupe Bell Nordiq inc.).

Le tableau qui suit présente un rapprochement du bénéfice d'exploitation au BAIIA et du BAIIA au BAIIA pro forma sur une base consolidée.

<i>Pour les exercices terminés les 31 décembre</i>		2007¹⁾	2006
<i>(en millions de dollars)</i>			
Bénéfice d'exploitation		515,4 \$	550,8 \$
Ajouter :	Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux	131,6	99,7
	Amortissement	775,8	483,8
	Frais de restructuration et autres frais	27,4	13,2
BAIIA		1 450,2 \$	1 147,5 \$
Ajouter (déduire) :	Activités sans fil d'Aliant et DownEast Ltd.	-	(120,5)
	Activités sur fil régionales de Bell Canada	-	327,1
	Groupe Bell Nordiq Inc.	-	92,6
BAIIA pro forma		1 450,2 \$	1 446,7 \$

¹⁾ Les résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 correspondent aux résultats présentés et non à des résultats pro forma.

Nous utilisons le BAIIA, entre autres mesures, pour évaluer le rendement d'exploitation de nos activités courantes, avant l'incidence des intérêts, des impôts, de l'amortissement, de la charge nette au titre des avantages sociaux et des frais de restructuration et autres frais. Nous excluons l'amortissement et la charge nette au titre des avantages sociaux étant donné que ces éléments sont principalement fonction des méthodes comptables et des hypothèses utilisées par une société, ainsi que de facteurs hors exploitation comme le coût historique des dépenses en immobilisations et le rendement des régimes de retraite d'une société. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une incidence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une représentation fautive de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'entreprise.

Nous utilisons le BAIIA pro forma, entre autres mesures, pour évaluer le rendement d'exploitation de Placements Bell Aliant, s.e.c. comme si cette dernière avait existé tout au long de l'exercice 2006. Le BAIIA et le BAIIA pro forma permettent une comparaison uniforme de notre rendement d'exploitation. À notre avis, certains investisseurs et analystes utilisent ces mesures pour évaluer notre capacité de payer nos intérêts sur la dette, d'effectuer des distributions aux porteurs de parts et de respecter nos autres obligations de paiement, ou encore comme outil d'évaluation commun dans le secteur des télécommunications.

Le BAIIA et le BAIIA pro forma ne doivent pas être confondus avec les produits ou les charges d'exploitation, qui sont les mesures définies par les PCGR du Canada les plus comparables.

Liquidités distribuables normalisées et liquidités distribuables

Les liquidités distribuables normalisées et les liquidités distribuables sont deux mesures des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation qui peuvent être disponibles aux fins de distribution. Nous calculons les liquidités distribuables normalisées à partir des flux de trésorerie selon les directives de l'ICCA qui s'appuient sur les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, auxquels nous ajoutons ou desquels nous déduisons tout élément qui a une incidence sur les flux de trésorerie :

- i) Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation découlant des activités abandonnées et du Fonds, étant donné qu'ils correspondent à des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation non liés à nos activités poursuivies qui sont disponibles aux fins de distribution;
- ii) Le montant des liquidités distribuables normalisées qui serait attribuable à la participation minoritaire dans des filiales sous contrôle (c.-à-d., Télébec et NorthernTel avant janvier 2007 et AMP avant septembre 2006) puisqu'il correspond à des liquidités qui ne sont pas disponibles aux fins de distribution;
- iii) Les dépenses en immobilisations;
- iv) Les ajustements aux flux de trésorerie et aux dépenses en immobilisations relatifs à la période antérieure au 7 juillet 2006, étant donné que cette période a trait aux activités d'Aliant.

Les lignes directrices de l'ICCA en matière de calcul des mesures des liquidités distribuables normalisées incluent également des déductions à l'égard de toute limitation imposée sur le montant des distributions en espèces découlant du respect de clauses financières restrictives à la date du calcul. Nos conventions de crédit nous empêchent uniquement d'effectuer des distributions excédant les liquidités distribuables au cours du dernier exercice si notre cote de crédit a baissé et n'est plus de qualité supérieure. Puisque notre cote fait partie de la catégorie de qualité supérieure, nous ne sommes assujettis à aucune restriction semblable.

Afin de déterminer nos liquidités distribuables, nous apportons en outre les ajustements pour tenir compte des éléments suivants à nos liquidités distribuables normalisées :

- i) Les éléments d'exploitation financés à même les réserves de liquidités ou les emprunts, tels que les variations des actifs et des passifs d'exploitation (fonds de roulement), les primes au paiement anticipé de la dette, la capitalisation du déficit des régimes de retraite, les frais de restructuration et autres frais, et les impôts sur le capital ayant un effet sur la trésorerie qui dépassent les niveaux normalisés;
- ii) Les charges d'impôts exigibles (les économies d'impôts) que nous avons rajoutées (ou déduites) puisque nous avons mis en place des stratégies fiscales afin de nous assurer qu'elles ne sont pas à payer (à recevoir) en espèces;
- iii) Les autres éléments de la variation du fonds de roulement qui ne devraient pas générer de flux de trésorerie réels, actuels ou futurs.

Au troisième trimestre de 2007, nous avons déterminé que les coûts comptabilisés à l'égard du régime de parts différées à l'intention des dirigeants ne devraient pas être déduits des liquidités distribuables puisqu'ils seront ultérieurement réglés par le Fonds au moyen de l'émission de parts, plutôt qu'au moyen d'un paiement en espèces. Nous avons donc retraité les liquidités distribuables à compter du quatrième trimestre de 2006. Tous ces ajustements aux fins du calcul des liquidités distribuables normalisées et des liquidités distribuables figurent dans nos états financiers consolidés ou dans nos livres de compte, ou dans les états financiers consolidés ou dans les livres de compte du Fonds, à l'exception de l'ajustement de normalisation visant les impôts sur le capital. Ce dernier ajustement est un calcul faisant appel au jugement de la direction à l'égard de l'estimation des impôts sur le capital que nous payerons lorsque les modifications des futurs taux d'imposition entreront en vigueur. Nous avons présumé que le capital demeurerait stable et que toutes les réductions ou éliminations d'impôts sur le capital provinciaux précédemment annoncées par l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse seraient adoptées dans le futur. À l'heure actuelle, toutes ces provinces ont annoncé l'élimination progressive des impôts sur le capital dans leur plus récent budget. Par conséquent, depuis le troisième trimestre de 2007, nous n'avons prévu aucune déduction pour impôts sur le capital ayant un effet sur la trésorerie dépassant les niveaux normalisés. Les taux d'imposition réels pourraient se révéler considérablement différents puisqu'ils sont assujettis aux lois fiscales futures adoptées.

Nous ne sommes pas en mesure de calculer les liquidités distribuables normalisées et les liquidités distribuables à partir des flux de trésorerie avant le 7 juillet 2006 puisque les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation n'ont pas été retraités sur une base pro forma.

Le tableau ci-après présente un rapprochement des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et des liquidités distribuables normalisés et des liquidités distribuables.

<i>Pour les périodes terminées les 31 décembre</i> <i>(en millions de dollars)</i>	Exercice 2007	Du 7 juillet au 31 décembre 2006⁽¹⁾
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 207,8 \$	383,0 \$
Ajouter (déduire) :		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation découlant des activités abandonnées	12,3	18,0
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du Fonds	(2,7)	0,1
Ajustement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour la période antérieure au 7 juillet	-	11,1
Dépenses en immobilisations	(543,0)	(259,6)
Ajustement des dépenses en immobilisations pour la période antérieure au 7 juillet	-	(1,9)
Part des porteurs sans contrôle dans les liquidités distribuables normalisées	-	(21,0)
Liquidités distribuables normalisées	674,4	129,7
Ajouter (déduire) :		
Éléments d'exploitation financés au moyen des réserves de liquidités ou d'emprunts :		
Primes au remboursement anticipé de la dette	-	147,8
Variation des actifs et des passifs d'exploitation (fonds de roulement)	(40,8)	61,1
Variation des actifs et des passifs d'exploitation (fonds de roulement) du Fonds	(2,2)	(1,1)
Capitalisation du déficit des régimes de retraite	36,6	29,3
Frais de restructuration et autres frais	27,4	4,0
Impôts sur le capital ayant un effet sur la trésorerie dépassant les niveaux normalisés	5,8	6,5
Autres ajustements :		
Économie d'impôts exigibles	(9,9)	(5,4)
Autres éléments sans effet sur la trésorerie liés aux variations du fonds de roulement	10,1	0,8
Liquidités distribuables	701,4 \$	372,7 \$

(1) L'information comparative pour l'ensemble de l'exercice terminé le 31 décembre 2006 n'est pas disponible; toutefois, nous avons présenté la période allant du 7 juillet 2006 au 31 décembre 2006.

Puisque les données pro forma relatives au BAIIA sont disponibles pour les périodes antérieures au 7 juillet 2006, nous calculons également, aux fins de comparaison, les liquidités distribuables à partir du BAIIA ou du BAIIA pro forma, auquel nous ajoutons ou duquel nous déduisons tout élément de trésorerie qui n'a pas été pris en compte dans le BAIIA ou dans le BAIIA pro forma, mais qui est nécessaire aux fins d'exploitation au cours de la période considérée, y compris les éléments suivants :

- i) Le montant de la capitalisation en espèces exigé à l'égard des coûts des services rendus au cours du trimestre en ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages sociaux complémentaires, dans la mesure où ils n'ont pas déjà été déduits aux fins du calcul du BAIIA ou du BAIIA pro forma;
- ii) Les ajustements apportés aux impôts sur le capital ayant un effet sur la trésorerie afin de refléter le niveau normalisé auquel les impôts s'établiront lorsque les réductions des taux d'imposition provinciaux annoncées entreront en vigueur au cours des prochains exercices;
- iii) Les charges ayant un effet sur la trésorerie engagées par le Fonds puisqu'elles ne sont pas incluses dans le calcul de notre BAIIA ou de notre BAIIA pro forma;
- iv) Les intérêts débiteurs en trésorerie;
- v) Les autres produits ou charges ayant un effet sur la trésorerie qui pourraient être générés ou engagés, dans la mesure où ils n'ont pas été inclus aux fins du calcul du BAIIA ou du BAIIA pro forma;
- vi) Les ajustements effectués pour tenir compte de certains éléments non récurrents ou d'autres éléments de normalisation des charges;
- vii) La tranche de nos liquidités distribuables consolidées générées à l'intention de la part des porteurs sans contrôle dans nos filiales sous contrôle;
- viii) Les dépenses en immobilisations;
- ix) La tranche de nos liquidités distribuables générée par les activités abandonnées.

Avant le 7 juillet 2006, la plupart des ajustements effectués correspondent aux résultats pro forma. Pour les périodes postérieures au 7 juillet 2006, tous les ajustements effectués aux fins du calcul des liquidités distribuables figurent dans nos états financiers consolidés ou nos livres de compte, à l'exception de l'ajustement de normalisation visant les impôts sur le capital ayant un effet sur la trésorerie, tel qu'il a été mentionné précédemment.

Pour analyser les liquidités distribuables par rapport à celles des périodes antérieures, nous avons préparé le tableau suivant, qui présente un rapprochement du BAIIA ou du BAIIA pro forma et des liquidités distribuables.

<i>Pour les exercices terminés les 31 décembre</i>			
<i>(en millions de dollars)</i>	2007 ¹⁾	2006	Variation en %
BAIIA/BAIIA pro forma	1 450,2 \$	1 446,7 \$	0,2
Ajouter (déduire) :			
2) Ajustement pro forma non pris en compte dans le BAIIA avant le troisième trimestre de 2006	-	2,8	n.s.
3) Capitalisation en espèces du coût des services rendus au cours de la période en ce qui a trait aux régimes d'avantages sociaux nets	(68,1)	(63,4)	7,4
4) Impôts sur le capital ayant un effet sur la trésorerie inclus dans le BAIIA	9,3	10,5	(11,4)
4) Impôts sur le capital ayant un effet sur la trésorerie normalisés	(3,5)	(6,8)	(48,5)
Charges du Fonds	(5,5)	(1,0)	n.s.
Autres produits	0,3	1,0	(70,0)
5) Intérêts débiteurs en espèces	(150,6)	(138,5)	8,7
6) Part des porteurs sans contrôle	-	(65,3)	n.s.
7) Dépenses en immobilisations	(543,0)	(496,9)	9,3
8) Liquidités distribuables liées aux activités abandonnées	12,3	33,8	(63,6)
Liquidités distribuables	701,4 \$	722,9 \$	(3,0)

n.s. - non significatif

- 1) Les résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 correspondent aux résultats présentés et non à des résultats pro forma.
- 2) Des coûts non récurrents ayant touché les activités sur fil régionales de Bell Canada en 2005 par suite d'interruptions de travail ont été rajoutés aux fins de normalisation du BAIIA.
- 3) Les exigences en matière de capitalisation en espèces sont liées au coût des services rendus au cours de la période en ce qui a trait aux régimes d'avantages sociaux nets. La partie de la capitalisation en espèces requise à l'égard de la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux qui dépasse le coût des services rendus au cours de la période sera financée au moyen des réserves de liquidités ou d'emprunts.
- 4) Les impôts sur le capital réellement payés excédant les niveaux normalisés seront financés au moyen des réserves de liquidités ou d'emprunts.
- 5) Pour les périodes antérieures au 7 juillet 2006, correspondent à notre estimation des intérêts débiteurs en espèces, dans l'hypothèse de prélèvements totalisant 2,6 G\$ pour Bell Aliant, s.e.c., à un taux d'intérêt estimatif de 5,5 %, comme si cette dernière avait exercé ses activités tout au long de l'exercice 2006. Les intérêts débiteurs en espèces comprennent également notre quote-part des intérêts débiteurs de Télébec, de NorthernTel et d'AMP pour les périodes au cours desquelles nous détenions moins de 100 % de ces entreprises.
- 6) La quote-part du BAIIA de Télébec, de NorthernTel et d'AMP qui est attribuable à la part sans contrôle dans ces entreprises.
- 7) Pour les périodes antérieures au 7 juillet 2006, correspondent à notre estimation des dépenses en immobilisations de Placements Bell Aliant, s.e.c., comme si cette dernière avait exercé ses activités tout au long de l'exercice 2006. Les dépenses en immobilisations comprennent notre quote-part des immobilisations de Télébec, de NorthernTel et d'AMP pour les périodes au cours desquelles nous détenions moins de 100 % de ces entreprises.
- 8) Les activités de SalesBridge Canada Inc. et d'Aliant Directory Services ont été retraitées et classées dans les activités abandonnées. Leur apport aux liquidités distribuables est présenté séparément.

Le calcul des liquidités distribuables normalisées et des liquidités distribuables a été effectué à partir d'hypothèses raisonnables et justifiables qui reflètent toutes notre ligne de conduite prévue compte tenu du jugement de la direction à l'égard de la conjoncture économique la plus probable. Les résultats réels pourraient se révéler différents, peut-être considérablement, des hypothèses prospectives utilisées.

Les liquidités distribuables générées au cours d'une période donnée constituent l'une des principales mesures de notre rendement financier. Nous utilisons les liquidités distribuables, entre autres mesures, pour évaluer le rendement financier de nos activités courantes. Nous présentons les liquidités distribuables normalisées pour nous conformer aux nouvelles lignes directrices de l'ICCA à l'intention des fiduciaires de revenu et des entités intermédiaires. Ces mesures ne doivent pas être considérées comme des mesures de la liquidité ni comme des mesures de remplacement de mesures comparables établies conformément aux PCGR du Canada. À notre avis, certains investisseurs et analystes utilisent les liquidités distribuables pour mesurer notre capacité, ainsi que celles de fiduciaires à capital variable, de procurer un rendement soutenu aux porteurs de parts. Les liquidités distribuables normalisées et les liquidités distribuables ne doivent pas être confondues avec les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, qui sont les mesures financières définies par les PCGR du Canada les plus comparables.



Attestation du chef de la direction et du chef des finances

Sous la supervision et avec la participation des membres de notre direction, y compris le chef de la direction et le chef des affaires financières, nous avons évalué l'efficacité de l'élaboration et de la mise en application de nos contrôles et de nos procédures de communication de l'information (tels qu'ils sont définis dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*) au 31 décembre 2007. À la suite de l'évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que nos contrôles et procédures de communication de l'information mettent en lumière de façon efficace l'information importante à notre égard ou à l'égard de nos filiales consolidées qui doit être fournie dans les rapports que nous déposons ou que nous présentons en vertu du *Règlement*.

La direction a élaboré des contrôles internes à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable en matière de fiabilité de l'information financière et de préparation des états financiers à des fins de publication selon les PCGR du Canada.

Il n'y a eu aucun changement à nos contrôles internes à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007 qui a eu une incidence importante ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur nos contrôles internes à l'égard de l'information financière.